

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-01
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 1 de l'ordre du jour :
Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, Receveur du Syndicat, a soumis pour approbation le Compte de Gestion de l'exercice 2023, arrêté au 31 décembre 2023.

Ce compte fait ressortir des résultats qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Budget Général 16/00

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	17 293,08 €		17 293,08 €
Opérations de l'exercice 2023	Dépenses	82 797,67 €	2 797 130,86 €	2 879 928,53 €
	Recettes	112 320,36 €	2 797 130,86 €	2 909 451,22 €
Résultats de l'exercice 2023	Déficit Excédent	29 522,69 €		29 522,69 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	46 815,77 €	- €	46 815,77 €

Budget 16/03 : mission « *Traitement des résidus urbains* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	2 485 706,85 €	8 635 538,28 €	11 121 245,13 €
Opérations de l'exercice 2023	Dépenses	2 825 252,43 €	27 132 603,75 €	29 957 856,18 €
	Recettes	1 609 393,50 €	26 882 852,92 €	28 492 246,42 €
Résultats de l'exercice 2023	Déficit Excédent	1 215 858,93 €	249 750,83 €	1 465 609,76 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	1 269 847,92 €	8 385 787,45 €	9 655 635,37 €

Budget 16/04 : mission « *Collecte sélective de déchets* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	6 205,27 €	2 113 635,33 €	2 119 840,60 €
Opérations de l'exercice 2023	Dépenses	1 399 820,88 €	11 031 770,28 €	12 431 591,16 €
	Recettes	515 316,35 €	12 771 738,55 €	13 287 054,90 €
Résultats de l'exercice 2023	Déficit Excédent	884 504,53 €	1 739 968,27 €	855 463,74 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	878 299,26 €	3 853 603,60 €	2 975 304,34 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

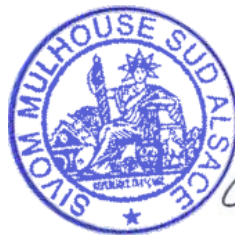
Budget 16/05 : mission « Assainissement »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit			
	Excédent	5 284 384,66 €	12 436 772,83 €	17 721 157,49 €
Opérations de l'exercice 2023	Dépenses	9 362 036,12 €	23 212 388,10 €	32 574 424,22 €
	Recettes	9 430 756,80 €	26 239 080,22 €	35 669 837,02 €
Résultats de l'exercice 2023	Déficit			
	Excédent	68 720,68 €	3 026 692,12 €	3 095 412,80 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit			
	Excédent	5 353 105,34 €	15 463 464,95 €	20 816 570,29 €

Ces résultats ne tiennent pas compte des reports de crédits à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration, à l'unanimité, n'émet aucune observation ni réserve et approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		<hr/> n° DL 27062024-AGF-02

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

**Point n° 2 de l'ordre du jour
Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023**



Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire.

M./Mme René ISSELÉ est élu(e) Président(e) pour approuver le présent Compte Administratif.

Monsieur le Président expose :

Le Compte Administratif 2023, présente globalement, tous budgets confondus, un excédent de **33 494 325,77 €**.

Les résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2024.

BUDGET GÉNÉRAL 16/00 – M57 T.T.C.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	82 797,67 €
Total des recettes d'investissement	129 613,44 €
Résultat	46 815,77 €

Des dépenses d'investissement ont principalement été réalisées pour :

- l'achat de matériel de bureau et de licences informatique	38 108,52 €
- l'achat d'un véhicule électrique	31 251,76 €
- la fin des travaux et l'aménagement du 1 ^{er} étage	13 437,39 €

Les recettes proviennent :

- de l'affectation des résultats	17 293,08 €
- des amortissements	82 978,42 €
- FCTVA	29 341,94 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	23 640,00 €
Total des recettes	
Solde des restes à réaliser	- 23 640,00 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	23 175,77 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	2 797 130,86 €
Total des recettes de fonctionnement	2 797 130,86 €
Résultat	0,00 €

Les frais de fonctionnement du syndicat se sont répartis de la manière suivante :

- charges à caractère général	770 049,19 €
- charges de personnel	1 707 883,82 €
- dotations aux amortissements	82 978,42 €
- indemnités des élus	167 782,43 €
- remboursement du filet inflation perçu en 2022	68 437,00 €

Ces dépenses font l'objet d'une ventilation en fin d'année et sont remboursées par chacun des budgets des différentes missions : 2 781 650,83 € (traitement des résidus urbains, collecte sélective des déchets et assainissement), déduction faite :

- de produits exceptionnels pour 15 480,03 €.

BUDGET 16/03 – MISSION TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS – M57 H.T.

Il est rappelé que ce budget annexe est un budget dont les montants sont présentés hors taxes.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	2 825 252,43 €
Total des recettes d'investissement	4 095 100,35 €
Résultat	1 269 847,92 €

En investissement, des dépenses ont été réalisées pour :

- le remboursement du capital des emprunts	2 002 101,88 €
- le changement du GTA (projet abandonné)	19 747,50 €
- travaux de mise en conformité usine (by pass, surveillance vidéo, analyse mercures,...)	717 324,00 €
- la reprise de subventions	86 079,05 €

Les recettes proviennent :

- de l'amortissement	758 644,00 €
- de l'autofinancement	2 485 706,85 €
- de la répartition de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé)	841 666,67 €
- de provisions	9 082,83 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	81 441,58 €
Total des recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 81 441,58 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	1 188 406,34 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	27 132 603,75 €
Total des recettes de fonctionnement	35 518 391,20 €
Résultat	8 385 787,45 €

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent pour l'essentiel les charges d'exploitation et les frais de personnel relatifs aux différents sites :

- exploitation de l'usine de Sausheim	21 039 291,66 €
- consommation électrique de l'usine	1 608 388,03 €
- Rétrocession Certificats d'Economies d'Energie RCUA	1 100 000,00 €
- Remboursement frais de fonctionnement Eselacker	47 071,00 €
- traitement des déchets verts, des biodéchets et des gravats	251 447,66 €
- remboursement des emprunts (dont ICNE)	263 312,11 €
- remboursement charges du budget général	524 624,32 €
- amortissement	758 644,00 €
- amortissement de l'IRA	841 666,67 €
- dotations aux provisions	9 082,83 €
- impôts et taxes	289 180,00 €
- charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieurs)	37 763,42 €
- remboursement TGAP	156 954,27 €
- divers	205 177,78 €

Les recettes proviennent :

- des participations intercommunales	9 288 712,00 €
- de l'excédent 2022	8 635 538,28 €
- de la prime Certificats Economies Energie	2 151 901,50 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration	1 724 672,50 €
- de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures	3 558 208,32 €
- de la vente d'électricité	2 668 959,95 €
- de la vente de vapeur	759 156,30 €
- de la vente de chaleur	387 932,04 €
- du traitement des déchets industriels	3 594 006,75 €
- de la participation du budget assainissement	1 370 971,90 €
- du remboursement de la TICFE	325 083,52 €
- du reversement de la TGAP	469 694,80 €
- du 8 ^{ème} acompte du fonds de soutien / emprunt CHF	487 763,74 €
- de reprise de subventions	86 079,05 €
- de produits divers	9 710,55 €

BUDGET 16/04 – MISSION COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS – M57 H.T.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	1 399 820,88 €
Total des recettes d'investissement	521 521,62 €
Résultat	- 878 299,26 €

Les dépenses d'investissement 2023 concernent :

- l'achat d'un terrain pour la déchetterie d'Illzach	989 000,00 €
- le début des travaux sur la déchetterie du Hasenrain	12 480,80 €
- l'aménagement de déchetterie	92 327,25 €
- l'acquisition de conteneurs enterrés	41 153,24 €
- l'acquisition de conteneurs communes	6 409,86 €
- le remboursement d'un emprunt	233 333,36 €
- la reprise de subvention	25 116,37 €

Les recettes proviennent :

- la reprise de résultats 2022	6 205,27 €
- des amortissements	483 550,50 €
- des excédents de fonctionnement capitalisés	25 355,99 €
- le remboursement de conteneurs communes	6 409,86 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	28 881,49 €
Total des recettes	27 995,99 €
Solde des restes à réaliser	-885,50 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	-879 184,76 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	11 031 770,28 €
Total des recettes de fonctionnement	14 885 373,88 €
Résultat	3 853 603,60 €

Les principales dépenses de ce budget concernent la collecte et le traitement des différents déchets ménagers, à savoir :

- le fonctionnement des déchetteries du SIVOM	2 129 678,18 €
- le tri des collectes sélectives (PAV + P à P)	3 154 595,89 €
- la pré-collecte, collecte sélective du verre et du multi matériaux (PAV + P à P)	2 845 570,50 €
- le traitement des déchets verts	407 941,95 €
- le traitement des gravats	326 173,34 €
- le traitement du bois	63 900,14 €
- le remboursement du budget général	610 018,52 €
- les amortissements	483 550,50 €
- le salaire des ambassadeurs du tri	633 225,09 €
- l'enlèvement des déchets dangereux des ménages + amiante	109 798,53 €
- les intérêts d'emprunts (dont ICNE)	47 528,22 €
- les assurances	46 916,60 €
- autres traitements et divers	172 872,82 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Les recettes proviennent :

- du résultat de fonctionnement N-1 reporté	2 113 635,33 €
- des participations intercommunales	6 850 000,00 €
- de soutiens financiers (Eco Emballages, OCADE 3E, Eco mobilier, ECODDS,...)	4 068 665,79 €
- de la valorisation de produits recyclés	1 783 176,15 €
<i>Dont reprise des balles de flaconnage plastique</i>	544 201,05 €
<i>Reprise des huiles usagées</i>	6 026,80 €
<i>Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective</i>	640 825,68 €
<i>Valorisation des métaux ferreux</i>	367 432,99 €
<i>Valorisation du verre</i>	184 469,95 €
<i>Reprise batteries</i>	40 219,68 €
- de la reprise de subventions	25 116,37 €
- divers (remboursement de sinistres)	24 464,57 €
- vente de composteurs	9 646,00 €
- d'autres produits annexes	10 669,67 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 16/05 – MISSION ASSAINISSEMENT – M49 H.T. :

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	9 362 036,12 €
Total des recettes d'investissement	14 715 141,46 €
Résultat	5 353 105,34 €

Les dépenses d'investissement 2023 comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts	2 380 120,61 €
- la réalisation de divers travaux sur les réseaux dans les communes	3 153 967,69 €
- travaux sur les branchements particulier	662 404,34 €
- les travaux de la gestion dynamique des réseaux	279 212,38 €
- les travaux concernant les bassins d'orage (Mulhouse et Pfastatt)	1 765 676,68 €
- les travaux dans les stations d'épuration	195 773,17 €
- les travaux siphon Ill terrasse du musée	286 633,30 €
- des reprises de subventions + écritures d'ordres (TVA)	638 247,95 €

Ces dépenses sont couvertes par des recettes en provenance :

- de subventions et de participations	3 331 359,60 €
- de l'excédent d'investissement N-1	5 284 384,66 €
- des amortissements	3 282 389,18 €
- d'opérations pour comptes de tiers	26 727,98 €
- du FCTVA	2 790 280,04 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	4 606 196,82 €
Total des recettes	200 000,00 €
Solde des restes à réaliser	- 4 406 196,82 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	946 908,52 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses d'exploitation	23 212 388,10 €
Total des recettes d'exploitation	38 675 853,05 €
Résultat	15 463 464,95 €

Les dépenses d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- compétence générale assainissement	362 363,97 €
<i>Dont charges financières</i>	227 919,82 €
<i>annulations titres sur exercice antérieur et non-valeur</i>	29 719,40 €
<i>Provisions sur actifs circulants</i>	38 093,19 €
<i>Divers :</i>	66 631,56 €
- compétence épuration des eaux usées	14 083 011,30 €
<i>Dont : énergie</i>	1 979 882,42 €
<i>exploitation des stations d'épuration</i>	6 054 857,14 €
<i>Incinération et évacuation des boues</i>	1 811 399,81 €
<i>amortissement</i>	1 711 584,62 €
<i>Participation au budget traitement des résidus urbains</i>	1 370 971,90 €
<i>remboursement du BP général</i>	490 466,65 €
<i>Etudes et recherches</i>	24 951,03 €
<i>multirisques</i>	10 091,00 €
<i>Taxe ouvrage hydraulique</i>	526 516,99 €
<i>Services extérieurs</i>	48 578,78 €
<i>charges financières</i>	23 293,73 €
<i>divers</i>	30 417,23 €
- compétence gestion des réseaux	8 189 469,03 €
<i>Dont : amortissement</i>	1 199 736,56 €
<i>remboursement du budget général</i>	1 156 541,34 €
<i>entretien des réseaux</i>	4 932 376,17 €
<i>redevance occupation du domaine public</i>	105 150,04 €
<i>Charges financières</i>	332 295,76 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	280 154,06 €
<i>Reprise de résultats déficitaires</i>	183 215,10 €
- compétence méthanisation	577 543,80 €
<i>Dont : amortissement</i>	371 068,00 €
<i>prestations de services</i>	102 125,34 €
<i>charges financières</i>	104 350,46 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Les recettes de cette section d'exploitation proviennent :

- de la redevance d'assainissement collectif	19 738 500,60 €
- de la redevance d'assainissement non collectif	19 545,44 €
- des primes pour épuration versées par l'agence de l'eau	452 244,00 €
- des prestations de service	3 712 372,46 €
<i>Dont : participations des industriels</i>	1 361 592,15 €
<i>de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif</i>	302 139,72 €
<i>du traitement des matières de vidange</i>	124 234,25 €
<i>de la vente de biogaz</i>	1 761 356,92 €
<i>de la réalisation de constat d'assainissement, d'enquêtes ...</i>	156 639,42 €
<i>réception et traitement des graisses</i>	6 410,00 €
- de la redevance pour domaine public versée par Suez	100 492,16 €
- de la contribution de la Basse Vallée de la Doller	349 629,39 €
- du remboursement des travaux faits chez des particuliers	667 753,99 €
- excédent antérieur reporté	12 436 772,83 €
- reprise de subventions	638 247,95 €
- reprise de résultats excédentaires	211 658,24 €
- pénalités épaisseur 23A	286 057,66 €
- divers	35 432,02 €
- reprise sur dépréciation des actifs circulants	27 146,31 €

Après examen, le Comité d'Administration, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la Présidence de M./Mme René ISSELÉ, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Francis HILLMEYER, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif ;
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés sur l'annexe relative à la présentation consolidée des résultats du budget principal et des budgets annexes ;

- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2023 se soldant par un excédent final de **33 494 325,77 €**.

dont en investissement	5 791 469,77 €
et en fonctionnement	27 702 856,00 €

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-03
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 3 de l'ordre du jour :
Affectation du résultat du Compte Administratif 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024A

L'approbation du Compte Administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

Budget général :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	46 815,77 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 23 640,00 €	0,00 €
Résultat	23 175,77 €	0,00 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, 46 815,77 € en section d'investissement par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour 46 815,77 €.

Budget 16/03 : mission « traitement des résidus urbains » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	1 269 847,92 €	8 385 787,45 €
Solde des restes à réaliser	- 81 441,58 €	
Résultat	1 188 406,34 €	8 385 787,45 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, 8 385 787,45 € en section de fonctionnement et 1 269 847,92 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour 1 269 847,92 € ;
- l'émission d'un titre au compte 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » pour 8 385 787,45 €.

Budget 16/04 : mission « collecte sélective des déchets » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat de la section	- 878 299,26 €	3 853 603,60 €
Solde des restes à réaliser	- 885,50 €	
Résultat	- 879 184,76 €	3 853 603,60 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, 3 853 603,60 € en section de fonctionnement et - 878 299,26 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un mandat au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 878 299,26 € ;
- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 879 184,76 €.
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 2 974 418,84 €.

Budget 16/05 : mission « assainissement »

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	5 353 105,34 €	15 463 464,95 €
Solde des restes à réaliser	- 4 406 196,82 €	
Résultat	946 908,52 €	15 463 464,95 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M49, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, 15 463 464,95 € en section de fonctionnement et 5 353 105,34 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 5 353 105,34 € ;
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 15 463 464,95 €.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des résultats proposés pour l'ensemble des budgets du syndicat.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

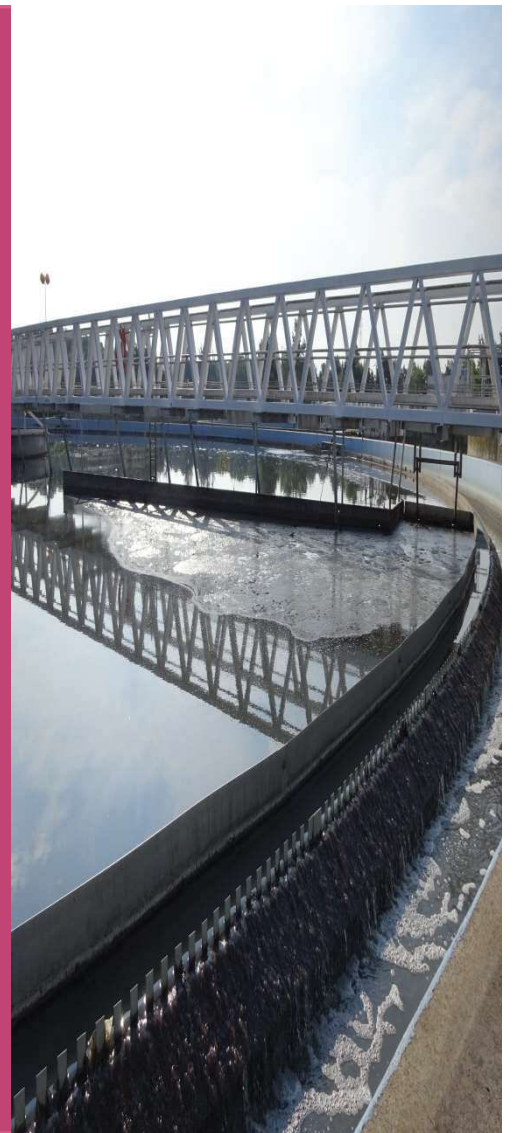


REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget général
Traitement des déchets
Collecte sélective
Assainissement

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

A) BUDGET PRINCIPAL

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM SUD ALSACE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24680025400046

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	35
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	38
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	40
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	42
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	45

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %%
- Investissement : 7,5 %%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 879 928,53	2 909 451,22	17 293,08	A1	46 815,77
Investissement	82 797,67	112 320,36	17 293,08	A2	46 815,77
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	2 797 130,86	2 797 130,86	0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	23 640,00	III + IV	0,00	B1	-23 640,00
Investissement	I	23 640,00	III	0,00	B2	-23 640,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	23 175,77
Investissement	A2 + B2	23 175,77
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 23 640,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	23 640,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0627-DL27 062 024R

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0627-DL27 062 024R

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 797 130,86	G	2 797 130,86
	Section d'investissement	B 82 797,67	H	112 320,36
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	17 293,08
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 2 879 928,53	= G + H + I + J	2 926 744,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 23 640,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 23 640,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 2 797 130,86	= G + I + K	2 797 130,86
	Section d'investissement	= B + D + F 106 437,67	= H + J + L	129 613,44
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 2 903 568,53	= G + H + I + J + K + L	2 926 744,30

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	17 182,26	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	65 615,41	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		82 797,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	29 341,94
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	29 341,94
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 82 797,67	II 29 341,94
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	82 978,42
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 82 978,42

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	82 797,67	II + IV	112 320,36
--------------	---------	------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	17 293,08
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	82 797,67	II + IV + VI + VII	129 613,44
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		46 815,77		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	770 049,19	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 781 650,83
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 707 883,82	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	236 219,43	75 Autres produits de gestion courante (1)	15 450,27
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 714 152,44	Total recettes de gestion des services	2 797 101,10
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	29,76
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 714 152,44	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 2 797 130,86

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	82 978,42	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 82 978,42	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 797 130,86	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 2 797 130,86
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 797 130,86	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 2 797 130,86
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	0,00
--	-------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 182,26	0,00	17 182,26
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	65 615,41	0,00	65 615,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		82 797,67	0,00	82 797,67

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	770 049,19		770 049,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 707 883,82		1 707 883,82
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	236 219,43	0,00	236 219,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	82 978,42	82 978,42
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 714 152,44	82 978,42	2 797 130,86

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	29 341,94	0,00	29 341,94
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		82 978,42	82 978,42
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		29 341,94	82 978,42	112 320,36

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	17 293,08
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 781 650,83		2 781 650,83
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	15 450,27	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	29,76	0,00	29,76
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 797 130,86	0,00	2 797 130,86

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.



99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33	0,00	82 797,67
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	17 182,26	0,00	7 817,74	0,00	17 182,26
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	432 294,21	65 615,41	23 640,00	343 038,80	0,00	65 615,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		457 294,21	82 797,67	23 640,00	350 856,54	0,00	82 797,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 005,79	0,00	0,00	1 005,79	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 005,79	0,00	0,00	1 005,79	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33	0,00	82 797,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33	0,00	82 797,67

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		441 006,92	112 320,36	0,00	328 686,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 206,92	29 341,94	0,00	2 864,98
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		32 206,92	29 341,94	0,00	2 864,98
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		332 206,92	29 341,94	0,00	302 864,98
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	12 300,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	96 500,00	82 978,42	0,00	13 521,58
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		108 800,00	82 978,42	0,00	25 821,58
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		17 293,08	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		458 300,00	129 613,44	0,00	328 686,56

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33	0,00	82 797,67
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	17 182,26	0,00	7 817,74	0,00	17 182,26
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	17 182,26	0,00	7 817,74	0,00	17 182,26
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	432 294,21	65 615,41	23 640,00	343 038,80	0,00	65 615,41
21318	Autres bâtiments publics	327 294,21	4 974,99	23 640,00	298 679,22	0,00	4 974,99
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	20 000,00	8 462,40	0,00	11 537,60	0,00	8 462,40
21828	Autres matériels de transport	40 000,00	31 251,76	0,00	8 748,24	0,00	31 251,76
21838	Autre matériel informatique	30 000,00	20 926,26	0,00	9 073,74	0,00	20 926,26
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		457 294,21	82 797,67	23 640,00	350 856,54	0,00	82 797,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 005,79	0,00	0,00	1 005,79	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 005,79	0,00	0,00	1 005,79	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 005,79	0,00	0,00	1 005,79	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33	0,00	82 797,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		441 006,92	112 320,36	0,00	328 686,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 206,92	29 341,94	0,00	2 864,98
10222	FCTVA	32 206,92	29 341,94	0,00	2 864,98
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		32 206,92	29 341,94	0,00	2 864,98
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		332 206,92	29 341,94	0,00	302 864,98
021	Virement de la section de fonctionnement	12 300,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	96 500,00	82 978,42		13 521,58
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	21 945,65		13 054,35
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00	415,86		584,14
281318	Autres bâtiments publics	9 000,00	13 993,00		-4 993,00
281351	Bâtiments publics	21 000,00	7 470,70		13 529,30
281533	Réseaux câblés	1 000,00	585,37		414,63
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	1 320,00		-1 320,00
281828	Autres matériels de transport	6 000,00	9 308,90		-3 308,90
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	14 639,61		5 360,39
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 500,00	0,00		3 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 584,65		-4 584,65
28185	Matériel de téléphonie	0,00	8 714,68		-8 714,68
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		108 800,00	82 978,42		25 821,58

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 050 000,00	2 795 791,77	1 339,09	0,00	252 869,14	0,00	2 797 130,86
011	Charges à caractère général (3)	898 810,00	768 710,10	1 339,09	0,00	128 760,81	0,00	770 049,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 763 740,00	1 707 883,82	0,00	0,00	55 856,18		1 707 883,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	278 650,00	236 219,43	0,00	0,00	42 430,57	0,00	236 219,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 941 200,00	2 712 813,35	1 339,09	0,00	227 047,56	0,00	2 714 152,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 941 200,00	2 712 813,35	1 339,09	0,00	227 047,56	0,00	2 714 152,44
023	Virement à la section d'investissement	12 300,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	96 500,00	82 978,42			13 521,58		82 978,42
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		108 800,00	82 978,42			25 821,58		82 978,42

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 050 000,00	2 795 791,77	1 339,09	0,00	252 869,14	0,00	2 797 130,86
--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	0,00	252 869,14
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 043 000,00	2 781 650,83	0,00	0,00	261 349,17
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 000,00	15 450,27	0,00	0,00	-8 450,27
Total des recettes de gestion des services		3 050 000,00	2 797 101,10	0,00	0,00	252 898,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	29,76	0,00	0,00	-29,76
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	29,76	0,00	0,00	-29,76
Total des recettes réelles		3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	0,00	252 869,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
---	-------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	0,00	252 869,14
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		3 050 000,00	2 795 791,77	1 339,09	0,00	252 869,14	0,00	2 797 130,86
011	Charges à caractère général (4)	898 810,00	768 710,10	1 339,09	0,00	128 760,81	0,00	770 049,19
60612	Energie - Electricité	18 000,00	1 256,98	1 339,09	0,00	15 403,93	0,00	2 596,07
60622	Carburants	12 000,00	10 455,92	0,00	0,00	1 544,08	0,00	10 455,92
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	782,50	0,00	0,00	4 217,50	0,00	782,50
60636	Habillement et vêtements de travail	5 500,00	1 944,22	0,00	0,00	3 555,78	0,00	1 944,22
6064	Fournitures administratives	13 000,00	11 097,51	0,00	0,00	1 902,49	0,00	11 097,51
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	3 505,14	0,00	0,00	3 494,86	0,00	3 505,14
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	31,20	0,00	0,00	4 968,80	0,00	31,20
6132	Locations immobilières	10 000,00	7 920,00	0,00	0,00	2 080,00	0,00	7 920,00
61358	Autres	16 000,00	14 268,96	0,00	0,00	1 731,04	0,00	14 268,96
614	Charges locatives et de copropriété	60 000,00	43 505,45	0,00	0,00	16 494,55	0,00	43 505,45
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	676,27	0,00	0,00	4 323,73	0,00	676,27
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	756,00	0,00	0,00	2 244,00	0,00	756,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	12 261,96	0,00	0,00	2 738,04	0,00	12 261,96
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	5 318,56	0,00	0,00	4 681,44	0,00	5 318,56
6161	Multirisques	50 000,00	46 196,81	0,00	0,00	3 803,19	0,00	46 196,81
6168	Autres primes d'assurance	14 000,00	13 277,28	0,00	0,00	722,72	0,00	13 277,28
617	Etudes et recherches	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	8 398,50	0,00	0,00	3 601,50	0,00	8 398,50
6188	Autres frais divers	10 000,00	7 244,46	0,00	0,00	2 755,54	0,00	7 244,46
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	44 500,00	42 283,25	0,00	0,00	2 216,75	0,00	42 283,25
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	18 500,00	14 251,58	0,00	0,00	4 248,42	0,00	14 251,58
6238	Divers	7 310,00	7 205,00	0,00	0,00	105,00	0,00	7 205,00
6247	Transports collectifs	2 500,00	821,37	0,00	0,00	1 678,63	0,00	821,37
6248	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	4 795,58	0,00	0,00	204,42	0,00	4 795,58
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	9 345,16	0,00	0,00	654,84	0,00	9 345,16
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	8,80	0,00	0,00	991,20	0,00	8,80
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	928,80	0,00	0,00	1 071,20	0,00	928,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	33 251,67	0,00	0,00	6 748,33	0,00	33 251,67
62878	Remb. frais à des tiers	452 000,00	436 742,17	0,00	0,00	15 257,83	0,00	436 742,17
63512	Taxes foncières	20 000,00	18 179,00	0,00	0,00	1 821,00	0,00	18 179,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - CA 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 763 740,00	1 707 883,82	0,00	0,00	55 856,18		1 707 883,82
6218	Autre personnel extérieur	1 750 000,00	1 696 079,12	0,00	0,00	53 920,88		1 696 079,12
64131	Rémunérations	7 200,00	6 931,50	0,00	0,00	268,50		6 931,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000,00	4 496,22	0,00	0,00	1 503,78		4 496,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	500,00	368,16	0,00	0,00	131,84		368,16
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	40,00	8,82	0,00	0,00	31,18		8,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	278 650,00	236 219,43	0,00	0,00	42 430,57	0,00	236 219,43
65311	Indemnités de fonction	170 000,00	154 722,54	0,00	0,00	15 277,46	0,00	154 722,54
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	30 000,00	9 052,28	0,00	0,00	20 947,72	0,00	9 052,28
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 000,00	4 005,40	0,00	0,00	994,60	0,00	4 005,40
65888	Autres	72 050,00	68 439,21	0,00	0,00	3 610,79	0,00	68 439,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 941 200,00	2 712 813,35	1 339,09	0,00	227 047,56	0,00	2 714 152,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 941 200,00	2 712 813,35	1 339,09	0,00	227 047,56	0,00	2 714 152,44
023	Virement à la section d'investissement	12 300,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	96 500,00	82 978,42			13 521,58		82 978,42
6811	Dot. amort. immos incorporelles	96 500,00	82 978,42			13 521,58		82 978,42
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		108 800,00	82 978,42			25 821,58		82 978,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - CA 2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	0,00	252 869,14
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 043 000,00	2 781 650,83	0,00	0,00	261 349,17
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	3 043 000,00	2 781 650,83	0,00	0,00	261 349,17
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	7 000,00	15 450,27	0,00	0,00	-8 450,27
75888	Autres	7 000,00	15 450,27	0,00	0,00	-8 450,27
Total des recettes de gestion des services		3 050 000,00	2 797 101,10	0,00	0,00	252 898,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	29,76	0,00	0,00	-29,76
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	29,76	0,00	0,00	-29,76
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	0,00	252 869,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	3,00	12,00	11,00	1,00	12,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,00	0,00	20,00	9,00	11,00	20,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	9,00	0,00	9,00	2,00	7,00	9,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0627-DL27 062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM BUDGET PRINCIPAL - CA 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		31,00	3,00	34,00	22,00	12,00	34,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			82 797,67	22 563,00	
Acquisitions à titre onéreux			82 797,67	22 563,00	
01/01/2023	2023INSTALL ECLAIRAGE BORNE CHARGE SIVOM	AUT00000000039951	1 194,00	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC15 ACER ASPIRE REGIE TPE DD	AUT00000000039931	449,99	0,00	1
01/01/2023	2023 DEV PC PORTABLE DELL VOSTRO AS	AUT00000000039933	717,90	0,00	1
01/01/2023	2023 DEV JTR031270 TELEPHONE FIX ALE400 MUG	AUT00000000039934	716,34	0,00	1
01/01/2023	2023 DEV PC WORKSTATION AJ 2 ECRANS CABLES	AUT00000000039937	1 399,81	0,00	1
11/02/2023	2023CUM SM2117 RENOVE SIVOM 1ER	AUT00000000039949	4 974,99	220,00	20
18/02/2023	2023 DEV 2ECRANS PHILIPS VLINE DELL WORKS TECH ASST	AUT00000000039928	2 289,54	1 988,00	1
18/02/2023	2023 DEV 6 PC DELL 3000 MFF LZ MR AM CF HD	AUT00000000039929	4 961,28	4 308,00	1
04/03/2023	2023 DEV 8 LICENCES ZWCAD 6 MSOFFICE 1 WINPRO	AUT00000000039904	14 865,34	12 340,00	1
05/04/2023	2023CUM DEV 1 LICENCE MS OFFICE 2021 DD TPE	AUT00000000039909	2 316,92	1 720,00	1
06/05/2023	2023CUM VITROPHANIE REFECTOIRE	AUT00000000039954	7 268,40	318,00	15
30/06/2023	2023CUM MONITEUR 86 POUCES SALLE DE REUNION	AUT00000000039940	10 391,40	1 053,00	5
21/10/2023	2023 OP RENAULT ZOE ETECH ELEC SIVOM	AUT00000000039923	31 251,76	616,00	10
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	23 640,00	0,00	23 640,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		141 006,92	III 112 320,36
Ressources propres externes de l'année (a)		32 206,92	29 341,94
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	32 206,92	29 341,94
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		108 800,00	82 978,42
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	35 000,00	21 945,65
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 000,00	415,86
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	9 000,00	13 993,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	21 000,00	7 470,70
281533	<i>Réseaux câblés</i>	1 000,00	585,37
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	1 320,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	6 000,00	9 308,90
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	20 000,00	14 639,61
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	3 500,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	4 584,65
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	0,00	8 714,68
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024R

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	12 300,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	112 320,36	0,00	17 293,08	0,00	129 613,44

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 23 640,00
Ressources propres disponibles	IV 129 613,44
Solde	V = IV - II (5) 105 973,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33
RECETTES	458 300,00	129 613,44	0,00	328 686,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14
RECETTES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS/ N°SIRET : 24680025400103**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99
RECETTES	12 412 000,00	4 095 100,35	0,00	8 316 899,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 270 000,00	27 132 603,75	0,00	6 137 396,25
RECETTES	33 270 000,00	35 518 391,20	0,00	-2 248 391,20

BUDGET COLLECTE SELECTIVE/ N°SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09
RECETTES	2 436 040,46	521 521,62	27 995,99	1 886 522,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 560 000,00	11 031 770,28	0,00	3 528 229,72
RECETTES	14 560 000,00	14 885 373,88	0,00	-325 373,88

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24680025400145				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	20 391 767,06
RECETTES	34 360 000,00	14 715 141,46	4 806 196,82	14 838 661,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 805 900,00	23 212 388,10	0,00	18 593 511,90
RECETTES	41 805 900,00	38 675 853,05	0,00	3 130 046,95

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	142 352 240,46	77 843 800,09	4 740 159,89	59 768 280,48
TOTAL GENERAL DES RECETTES	142 352 240,46	111 338 125,86	4 834 192,81	26 179 921,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

B) BUDGET ANNEXE

« TRAITEMENT DES

RESIDUS URBAINS »

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM SUD ALSACE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GÉNÉRAL

Numéro SIRET : 24680025400103

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM TRU (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	31

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
B3.1 - Etat des provisions constituées	40
B3.2 - Etalement des provisions	42
B4 - Etat des charges transférées	43
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	44
B7.9 - Autres engagements reçus	45
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	46
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	50
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

28041582
2804412
28121

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%%
- Investissement : 7,5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	29 957 856,18	28 492 246,42	11 121 245,13	A1	9 655 635,37
Investissement	2 825 252,43	1 609 393,50	(2) 2 485 706,85	A2	1 269 847,92
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	27 132 603,75	26 882 852,92	(3) 8 635 538,28	A3	8 385 787,45

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 81 441,58	III + IV	0,00	B1	-81 441,58
Investissement	I 81 441,58	III	0,00	B2	-81 441,58
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	9 574 193,79
Investissement	A2 + B2	1 188 406,34
Fonctionnement	A3 + B3	8 385 787,45

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 81 441,58
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	23 441,58
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	58 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0627-DL27 062 024R

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	27 132 603,75	G	26 882 852,92
	Section d'investissement	B	2 825 252,43	H	1 609 393,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	8 635 538,28
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 485 706,85
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	29 957 856,18	= G + H + I + J	39 613 491,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	81 441,58	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	81 441,58	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	27 132 603,75	= G + I + K	35 518 391,20
	Section d'investissement	= B + D + F	2 906 694,01	= H + J + L	4 095 100,35
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	30 039 297,76	= G + H + I + J + K + L	39 613 491,55

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	717 324,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	19 747,50	0,00
Total des réalisations d'équipement		737 071,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 002 101,88	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		2 002 101,88	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 739 173,38	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	86 079,05	1 609 393,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 86 079,05	IV 1 609 393,50

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 825 252,43	II + IV	1 609 393,50
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	2 485 706,85
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 825 252,43	II + IV + VI + VII	4 095 100,35
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		1 269 847,92		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	23 679 253,24	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	14 854 546,58
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	256 182,57	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 286 698,91	74 Dotations et participations (1)	10 659 683,90
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	325 084,85
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	25 222 134,72	Total recettes de gestion des services	25 839 315,33
66 Charges financières	263 312,11	76 Produits financiers	487 763,74
67 Charges spécifiques (1)	37 763,42	77 Produits spécifiques (1)	469 694,80
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 25 523 210,25	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 26 796 773,87

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 609 393,50	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	86 079,05
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 609 393,50	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 86 079,05

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 27 132 603,75	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 26 882 852,92
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 8 635 538,28

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 27 132 603,75	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 35 518 391,20
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	8 385 787,45
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	84 780,00	84 780,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 002 101,88	0,00	2 002 101,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	717 324,00	0,00	717 324,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	19 747,50	0,00	19 747,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		1 299,05	1 299,05
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 739 173,38	86 079,05	2 825 252,43

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	23 679 253,24		23 679 253,24
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	256 182,57		256 182,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 286 698,91	0,00	1 286 698,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	263 312,11	0,00	263 312,11
67	Charges spécifiques (9)	37 763,42	0,00	37 763,42
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 609 393,50	1 609 393,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		25 523 210,25	1 609 393,50	27 132 603,75

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		7 723,85	7 723,85
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		758 644,00	758 644,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		841 666,67	841 666,67
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		1 358,98	1 358,98
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 609 393,50	1 609 393,50

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	2 485 706,85
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 854 546,58		14 854 546,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	10 659 683,90		10 659 683,90
75	Autres produits de gestion courante(8)	325 084,85	0,00	0,00
76	Produits financiers	487 763,74	0,00	487 763,74
77	Produits spécifiques (8)	469 694,80	84 780,00	554 474,80
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	1 299,05	1 299,05
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		26 796 773,87	86 079,05	26 882 852,92

Pour information R002 Résultat positif reporté	8 635 538,28
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

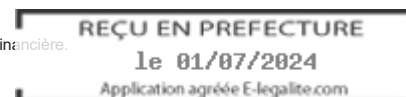
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.



(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99	0,00	2 825 252,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	139 000,00	0,00	0,00	139 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 886 047,58	717 324,00	23 441,58	2 145 282,00	0,00	717 324,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 799 752,42	19 747,50	58 000,00	6 722 004,92	0,00	19 747,50
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 824 800,00	737 071,50	81 441,58	9 006 286,92	0,00	737 071,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	2 002 101,88	0,00	497 898,12		2 002 101,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00	2 002 101,88	0,00	497 898,12	0,00	2 002 101,88
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 324 800,00	2 739 173,38	81 441,58	9 504 185,04	0,00	2 739 173,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	87 200,00	86 079,05		1 120,95		86 079,05
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		87 200,00	86 079,05		1 120,95		86 079,05
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99	0,00	2 825 252,43

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		9 926 293,15	1 609 393,50	0,00	8 316 899,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 779 293,15	0,00	0,00	1 779 293,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	6 487 200,00	0,00	0,00	6 487 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 266 493,15	0,00	0,00	8 266 493,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 266 493,15	0,00	0,00	8 266 493,15
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 659 800,00	1 609 393,50	0,00	50 406,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 659 800,00	1 609 393,50	0,00	50 406,50
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		2 485 706,85	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		12 412 000,00	4 095 100,35	0,00	8 316 899,65

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99	0,00	2 825 252,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	139 000,00	0,00	0,00	139 000,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	139 000,00	0,00	0,00	139 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 886 047,58	717 324,00	23 441,58	2 145 282,00	0,00	717 324,00
21351	Bâtiments publics	2 886 047,58	717 324,00	23 441,58	2 145 282,00	0,00	717 324,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 799 752,42	19 747,50	58 000,00	6 722 004,92	0,00	19 747,50
2313	Constructions	6 799 752,42	19 747,50	58 000,00	6 722 004,92	0,00	19 747,50
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 824 800,00	737 071,50	81 441,58	9 006 286,92	0,00	737 071,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	2 002 101,88	0,00	497 898,12		2 002 101,88
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	2 002 101,88	0,00	497 898,12		2 002 101,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00	2 002 101,88	0,00	497 898,12	0,00	2 002 101,88
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 324 800,00	2 739 173,38	81 441,58	9 504 185,04	0,00	2 739 173,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	87 200,00	86 079,05		1 120,95		86 079,05
	Reprise sur autofinancement antérieur	87 200,00	86 079,05		1 120,95		86 079,05
13913	Subv. transf. Départements	49 700,00	49 680,00		20,00		49 680,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	35 500,00	35 100,00		400,00		35 100,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	2 000,00	1 299,05		700,95		1 299,05
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		87 200,00	86 079,05		1 120,95		86 079,05

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	9 926 293,15	1 609 393,50	0,00	8 316 899,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 779 293,15	0,00	1 779 293,15
13158	Subv. transf. Autres groupements	1 779 293,15	0,00	1 779 293,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	6 487 200,00	0,00	6 487 200,00
1641	Emprunts en euros	6 487 200,00	0,00	6 487 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 266 493,15	0,00	8 266 493,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 266 493,15	0,00	8 266 493,15
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 659 800,00	1 609 393,50	50 406,50
1582	Autres provisions pour charges	8 000,00	7 723,85	276,15
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 200,00	3 380,00	-1 180,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 700,00	2 670,00	30,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	200,00	501,00	-301,00
281351	Bâtiments publics	800 000,00	752 093,00	47 907,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	841 700,00	841 666,67	33,33
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	1 358,98	3 641,02
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 659 800,00	1 609 393,50	50 406,50

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		33 270 000,00	25 826 750,25	1 305 853,50	0,00	6 137 396,25	0,00	27 132 603,75
011	Charges à caractère général (3)	29 013 450,00	23 556 747,89	122 505,35	0,00	5 334 196,76	0,00	23 679 253,24
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	340 000,00	256 182,57	0,00	0,00	83 817,43		256 182,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 570 000,00	186 698,91	1 100 000,00	0,00	283 301,09	0,00	1 286 698,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 923 450,00	23 999 629,37	1 222 505,35	0,00	5 701 315,28	0,00	25 222 134,72
66	Charges financières	436 750,00	179 963,96	83 348,15	0,00	173 437,89		263 312,11
67	Charges spécifiques (3)	250 000,00	37 763,42	0,00	0,00	212 236,58		37 763,42
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		686 750,00	217 727,38	83 348,15	0,00	385 674,47		301 075,53
Total des dépenses réelles		31 610 200,00	24 217 356,75	1 305 853,50	0,00	6 086 989,75	0,00	25 523 210,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 659 800,00	1 609 393,50			50 406,50		1 609 393,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 659 800,00	1 609 393,50			50 406,50		1 609 393,50

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	33 270 000,00	25 826 750,25	1 305 853,50	0,00	6 137 396,25	0,00	27 132 603,75
--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		24 634 461,82	26 882 852,92	0,00	0,00	-2 248 391,10
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 960 749,82	14 854 546,58	0,00	0,00	-1 893 796,76
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 678 712,00	10 659 683,90	0,00	0,00	19 028,10
75	Autres produits de gestion courante (3)	420 000,00	325 084,85	0,00	0,00	94 915,15
Total des recettes de gestion des services		24 059 461,82	25 839 315,33	0,00	0,00	-1 779 853,51
76	Produits financiers	487 800,00	487 763,74	0,00	0,00	36,26
77	Produits spécifiques (3)	0,00	469 694,80	0,00	0,00	-469 694,80
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		487 800,00	957 458,54	0,00	0,00	-469 658,54
Total des recettes réelles		24 547 261,82	26 796 773,87	0,00	0,00	-2 249 512,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	87 200,00	86 079,05			1 120,95
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		87 200,00	86 079,05			1 120,95

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	8 635 538,28					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	33 270 000,10	35 518 391,20	0,00	0,00	-2 248 391,10
--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024A

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		33 270 000,00	25 826 750,25	1 305 853,50	0,00	6 137 396,25	0,00	27 132 603,75
011	Charges à caractère général (4)	29 013 450,00	23 556 747,89	122 505,35	0,00	5 334 196,76	0,00	23 679 253,24
60612	Energie - Electricité	3 780 000,00	1 604 475,58	3 912,45	0,00	2 171 611,97	0,00	1 608 388,03
611	Contrats de prestations de services	24 046 000,00	21 313 734,73	92 168,90	0,00	2 640 096,37	0,00	21 405 903,63
61521	Entretien terrains	12 000,00	650,00	0,00	0,00	11 350,00	0,00	650,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	28 000,00	0,00	26 424,00	0,00	1 576,00	0,00	26 424,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	2 840,00	0,00	0,00	12 160,00	0,00	2 840,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	20 011,00	0,00	0,00	9 989,00	0,00	20 011,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	810,00	0,00	0,00	1 190,00	0,00	810,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	89,40	0,00	0,00	2 910,60	0,00	89,40
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,18	0,00	0,00	999,82	0,00	0,18
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	303 250,00	268 441,75	0,00	0,00	34 808,25	0,00	268 441,75
62878	Remb. frais à des tiers	440 000,00	56 515,25	0,00	0,00	383 484,75	0,00	56 515,25
63512	Taxes foncières	100 000,00	74 239,00	0,00	0,00	25 761,00	0,00	74 239,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	220 000,00	214 941,00	0,00	0,00	5 059,00	0,00	214 941,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	340 000,00	256 182,57	0,00	0,00	83 817,43		256 182,57
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	340 000,00	256 182,57	0,00	0,00	83 817,43		256 182,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 570 000,00	186 698,91	1 100 000,00	0,00	283 301,09	0,00	1 286 698,91
6541	Créances admises en non-valeur	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
65818	Autres	1 000,00	385,68	0,00	0,00	614,32	0,00	385,68
65888	Autres	1 359 000,00	186 313,23	1 100 000,00	0,00	72 686,77	0,00	1 286 313,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 923 450,00	23 999 629,37	1 222 505,35	0,00	5 701 315,28	0,00	25 222 134,72
66	Charges financières	436 750,00	179 963,96	83 348,15	0,00	173 437,89		263 312,11

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0627-DL27 062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM TRU - CA 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66111	Intérêts réglés à l'échéance	346 750,00	302 237,43	0,00	0,00	44 512,57		302 237,43
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	90 000,00	-122 273,47	83 348,15	0,00	128 925,32		-38 925,32
67	Charges spécifiques (4)	250 000,00	37 763,42	0,00	0,00	212 236,58		37 763,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	250 000,00	37 763,42	0,00	0,00	212 236,58		37 763,42
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		686 750,00	217 727,38	83 348,15	0,00	385 674,47		301 075,53
Total des dépenses réelles		31 610 200,00	24 217 356,75	1 305 853,50	0,00	6 086 989,75	0,00	25 523 210,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 659 800,00	1 609 393,50			50 406,50		1 609 393,50
6811	Dot. amort. immos incorporelles	797 100,00	758 644,00			38 456,00		758 644,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8 000,00	0,00			8 000,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	1 358,98			3 641,02		1 358,98
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	841 700,00	841 666,67			33,33		841 666,67
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	8 000,00	7 723,85			276,15		7 723,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 659 800,00	1 609 393,50			50 406,50		1 609 393,50

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	83 348,15
Montant des ICNE de l'exercice N-1	122 273,47
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-38 925,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		24 634 461,82	26 882 852,92	0,00	0,00	-2 248 391,10
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 960 749,82	14 854 546,58	0,00	0,00	-1 893 796,76
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	2 151 901,50	0,00	0,00	-2 151 901,50
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 920 000,00	3 816 048,29	0,00	0,00	103 951,71
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	3 900 000,00	3 558 208,32	0,00	0,00	341 791,68
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	3 310 000,00	3 594 006,75	0,00	0,00	-284 006,75
706888	Autres	1 800 000,00	1 724 672,50	0,00	0,00	75 327,50
7078	Autres marchandises	30 749,82	9 709,22	0,00	0,00	21 040,60
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	10 678 712,00	10 659 683,90	0,00	0,00	19 028,10
74751	Participation GFP de rattachement	9 288 712,00	9 288 712,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	1 390 000,00	1 370 971,90	0,00	0,00	19 028,10
75	Autres produits de gestion courante (4)	420 000,00	325 084,85	0,00	0,00	94 915,15
75888	Autres	420 000,00	325 084,85	0,00	0,00	94 915,15
Total des recettes de gestion des services		24 059 461,82	25 839 315,33	0,00	0,00	-1 779 853,51
76	Produits financiers	487 800,00	487 763,74	0,00	0,00	36,26
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	487 800,00	487 763,74	0,00	0,00	36,26
77	Produits spécifiques (4)	0,00	469 694,80	0,00	0,00	-469 694,80
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	469 694,80	0,00	0,00	-469 694,80
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		24 547 261,82	26 796 773,87	0,00	0,00	-2 249 512,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	87 200,00	86 079,05			1 120,95
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	85 200,00	84 780,00			420,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	1 299,05			700,95
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		87 200,00	86 079,05			1 120,95

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 776 477,86									
1641 Emprunts en euros (total)					16 705 477,86									
G	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	10 100 000,00	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,652	EUR	A	C	O	A-1
H	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	6 605 477,86	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,652	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					8 071 000,00									
F - LT sur T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/03/2004	05/03/2004	15/03/2024	0,00	V	T4M(Postfixé) + 0.09	2,088	2,140	EUR	X	X	O	A-1
F - Tirage sur EUR12M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/03/2010	15/03/2010	15/03/2011	8 071 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.06 sur Euribor 12M) + 0.06	1,278	1,297	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM TRU - CA 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					24 776 477,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 585 842,14					2 002 101,88	302 237,43	0,00	122 273,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 009 342,14					1 425 601,88	271 375,46	0,00	109 970,96
G	N	0,00	A-1	3 366 666,64	3,50	F	Taux fixe à 3.6 %	3,640	841 666,67	153 604,17	0,00	61 610,00
H	N	0,00	A-1	2 642 675,50	3,50	F	Taux fixe à 3.6 %	3,640	583 935,21	117 771,29	0,00	48 360,96
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		576 500,00					576 500,00	30 861,97	0,00	12 302,51
F - LT sur T4M	N	0,00	A-1	0,00	0,21	V	T4M(Postfixé) + 0.09	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Tirage sur EUR12M	N	0,00	A-1	576 500,00	0,21	F	Taux fixe à 2.64 %	2,669	576 500,00	30 861,97	0,00	12 302,51
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0627-DL27 062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM TRU - CA 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		6 585 842,14					2 002 101,88	302 237,43	0,00	122 273,47

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 585 842,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Génie civil usine	50	21/10/2022
L	Gros équipement	30	21/10/2022
L	Petit équipement	15	21/10/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	994 274,22	0,00	994 274,22
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	994 274,22	0,00	994 274,22
Provision pour risque	31/12/2014	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	10/04/2015	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	28/04/2016	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	17/05/2017	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	24/10/2018	0,00	191 131,00	0,00	191 131,00
Provision pour risque	21/05/2022	0,00	30 895,37	0,00	30 895,37
Provision pour risque	28/11/2023	0,00	7 723,85	0,00	7 723,85
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	17 658,03	16 299,05	1 358,98
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	17 658,03	16 299,05	1 358,98
Provision sur actif circulant	22/01/2019	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Provision sur actif circulant	05/10/2022	0,00	1 299,05	15 000,00	-13 700,95
Provision sur actif circulant	31/12/2023	0,00	1 358,98	1 299,05	59,93
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	1 011 932,25	16 299,05	995 633,20
TOTAL PROVISIONS		0,00	1 011 932,25	16 299,05	995 633,20

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				10 100 000,00	6 733 333,35	841 666,67	2 524 999,98
2023	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	144	24/08/2015	10 100 000,00	6 733 333,35	841 666,67	2 524 999,98

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					1 743 000,00	581 000,00	145 250,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				1 743 000,00	581 000,00	145 250,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					5 847 236,30	1 945 126,38	487 763,74
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				5 847 236,30	1 945 126,38	487 763,74
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			737 071,50	1 743,00	
Acquisitions à titre onéreux			737 071,50	1 743,00	
25/03/2023	2023 SM2131 CSPS TVX GTA UVE	AUT00000000040029	3 000,00	115,00	20
15/12/2023	2023 SM1832 BY PASS LIGNE1 UIRU	AUT00000000040031	195 000,00	454,00	20
15/12/2023	2023 SM1832 MTD18 UIRU	AUT00000000040032	26 651,00	62,00	20
15/12/2023	2023 SM1832 BY PASS LIGNE2 UIRU	AUT00000000040033	195 000,00	454,00	20
15/12/2023	2023 SM1832 VIDEO SURVEILLANCE UIRU	AUT00000000040034	49 369,00	114,00	20
16/12/2023	2023 CONFORMITE USINE ANALYSE MERCURES	AUT00000000040030	248 304,00	544,00	20
31/12/2023	2023 SM2104 MO GTA UVE SAUSHEIM	AUT00000000040035	19 747,50	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 585 200,00	2 086 881,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 500 000,00	2 002 101,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	2 002 101,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 200,00	84 780,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 200,00	84 780,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 086 881,88	81 441,58	0,00	2 168 323,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 659 800,00	III 1 609 393,50
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 659 800,00	1 609 393,50
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
1582	<i>Autres provisions pour charges</i>	8 000,00	7 723,85
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	2 200,00	3 380,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	2 700,00	2 670,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	200,00	501,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	800 000,00	752 093,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	841 700,00	841 666,67
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
4912	<i>Dépréciation des comptes de redevables</i>	5 000,00	1 358,98

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27 062024R

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 609 393,50	0,00	2 485 706,85	0,00	4 095 100,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 168 323,46
Ressources propres disponibles	IV 4 095 100,35
Solde	V = IV - II (5) 1 926 776,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33
RECETTES	458 300,00	129 613,44	0,00	328 686,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14
RECETTES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS/ N°SIRET : 24680025400103**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99
RECETTES	12 412 000,00	4 095 100,35	0,00	8 316 899,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 270 000,00	27 132 603,75	0,00	6 137 396,25
RECETTES	33 270 000,00	35 518 391,20	0,00	-2 248 391,20

BUDGET COLLECTE SELECTIVE/ N°SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09
RECETTES	2 436 040,46	521 521,62	27 995,99	1 886 522,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 560 000,00	11 031 770,28	0,00	3 528 229,72
RECETTES	14 560 000,00	14 885 373,88	0,00	-325 373,88

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24680025400145				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	20 391 767,06
RECETTES	34 360 000,00	14 715 141,46	4 806 196,82	14 838 661,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 805 900,00	23 212 388,10	0,00	18 593 511,90
RECETTES	41 805 900,00	38 675 853,05	0,00	3 130 046,95

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	142 352 240,46	77 843 800,09	4 740 159,89	59 768 280,48
TOTAL GENERAL DES RECETTES	142 352 240,46	111 338 125,86	4 834 192,81	26 179 921,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

C) BUDGET ANNEXE
« COLLECTE SELECTIVE »

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT : SIVOM SUD ALSACE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 24680025400095

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : SIVOM COLLECTE DECHETS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	38
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	44
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	47
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	49
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

281351

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%%
- Investissement : 7,5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	12 431 591,16	13 287 054,90	2 119 840,60	A1	2 975 304,34
Investissement	1 399 820,88	515 316,35	6 205,27	A2	-878 299,26
Dont 1068		25 355,99			
Fonctionnement	11 031 770,28	12 771 738,55	2 113 635,33	A3	3 853 603,60

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	28 881,49	III + IV	27 995,99	B1	-885,50
Investissement	I	28 881,49	III	27 995,99	B2	-885,50
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	2 974 418,84
Investissement	A2 + B2	-879 184,76
Fonctionnement	A3 + B3	3 853 603,60

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 28 881,49
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	885,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	27 995,99
458100022	CONTENEURS POUR COMMUNES	27 995,99
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	27 995,99
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		27 995,99
458200022	CONTENEURS POUR COMMUNES		27 995,99
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 031 770,28	G	12 771 738,55
	Section d'investissement	B	1 399 820,88	H	515 316,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 113 635,33
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	6 205,27
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	12 431 591,16	= G + H + I + J	15 406 895,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	28 881,49	L	27 995,99
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	28 881,49	= K + L	27 995,99
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	11 031 770,28	= G + I + K	14 885 373,88
	Section d'investissement	= B + D + F	1 428 702,37	= H + J + L	549 517,61
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	12 460 472,65	= G + H + I + J + K + L	15 434 891,49

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 122 480,49	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	12 480,80	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 134 961,29	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	233 333,36	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		233 333,36	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	6 409,86	6 409,86
Total des réalisations réelles en investissement		I 1 374 704,51	II 6 409,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	25 116,37	483 550,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 25 116,37	IV 483 550,50

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 399 820,88	II + IV	489 960,36
--------------	---------	---------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	6 205,27
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	25 355,99

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 399 820,88	II + IV + VI + VII	521 521,62
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-878 299,26		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	9 493 601,67	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 801 558,30
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	974 801,85	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 788,04	74 Dotations et participations (1)	10 918 665,79
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	26 398,09
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	10 470 191,56	Total recettes de gestion des services	12 746 622,18
66 Charges financières	47 528,22	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	30 500,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 10 548 219,78	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 12 746 622,18

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	483 550,50	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	25 116,37
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 483 550,50	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 25 116,37

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	11 031 770,28	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	12 771 738,55
---	---------	----------------------	---	---------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	2 113 635,33

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	11 031 770,28	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	14 885 373,88
---	-------------	----------------------	---	--------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	3 853 603,60				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	18 485,75	18 485,75
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	233 333,36	0,00	233 333,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 122 480,49	0,00	1 122 480,49
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	12 480,80	0,00	12 480,80
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 409,86	0,00	6 409,86
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		6 630,62	6 630,62
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 374 704,51	25 116,37	1 399 820,88

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	9 493 601,67		9 493 601,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	974 801,85		974 801,85
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 788,04	0,00	1 788,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	47 528,22	0,00	47 528,22
67	Charges spécifiques (9)	30 500,00	0,00	30 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	483 550,50	483 550,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 548 219,78	483 550,50	11 031 770,28

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		483 242,65	483 242,65
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 409,86	0,00	6 409,86
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		307,85	307,85
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		6 409,86	483 550,50	489 960,36

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	25 355,99
---	------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	6 205,27
--	-----------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 801 558,30		1 801 558,30
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	10 918 665,79		10 918 665,79
75	Autres produits de gestion courante(8)	26 398,09	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	18 485,75	18 485,75
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	6 630,62	6 630,62
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 746 622,18	25 116,37	12 771 738,55

Pour information R002 Résultat positif reporté	2 113 635,33
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.



(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09	0,00	1 399 820,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 557 461,26	1 122 480,49	885,50	434 095,27	0,00	1 122 480,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	475 000,00	12 480,80	0,00	462 519,20	0,00	12 480,80
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 101 461,26	1 134 961,29	885,50	965 614,47	0,00	1 134 961,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	233 333,36	0,00	1 666,64		233 333,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		235 000,00	233 333,36	0,00	1 666,64	0,00	233 333,36
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	72 479,20	6 409,86	27 995,99	38 073,35	0,00	6 409,86
Total des dépenses réelles		2 408 940,46	1 374 704,51	28 881,49	1 005 354,46	0,00	1 374 704,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	27 100,00	25 116,37		1 983,63		25 116,37
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		27 100,00	25 116,37		1 983,63		25 116,37
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09	0,00	1 399 820,88

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 429 835,19	515 316,35	27 995,99	1 886 522,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 433 810,00	0,00	0,00	1 433 810,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 433 810,00	0,00	0,00	1 433 810,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 355,99	25 355,99	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 355,99	25 355,99	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	72 479,20	6 409,86	27 995,99	38 073,35
Total des recettes réelles		1 531 645,19	31 765,85	27 995,99	1 471 883,35
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	331 540,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	566 650,00	483 550,50	0,00	83 099,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		898 190,00	483 550,50	0,00	414 639,50
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		6 205,27	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		2 436 040,46	521 521,62	27 995,99	1 886 522,85

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09	0,00	1 399 820,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 557 461,26	1 122 480,49	885,50	434 095,27	1 122 480,49
2111	Terrains nus	1 000 000,00	989 000,00	0,00	11 000,00	989 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	53 947,46	41 178,86	885,50	11 883,10	41 178,86
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	73 001,00	48 475,39	0,00	24 525,61	48 475,39
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	422 839,80	41 153,24	0,00	381 686,56	41 153,24
2188	Autres immobilisations corporelles	7 673,00	2 673,00	0,00	5 000,00	2 673,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	475 000,00	12 480,80	0,00	462 519,20	12 480,80
2314	Constructions sur sol d'autrui	475 000,00	12 480,80	0,00	462 519,20	12 480,80
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 101 461,26	1 134 961,29	885,50	965 614,47	1 134 961,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	235 000,00	233 333,36	0,00	1 666,64	233 333,36
1641	Emprunts en euros	235 000,00	233 333,36	0,00	1 666,64	233 333,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	235 000,00	233 333,36	0,00	1 666,64	233 333,36
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	72 479,20	6 409,86	27 995,99	38 073,35	6 409,86
458100022	CONTENEURS POUR COMMUNES	72 479,20	6 409,86	27 995,99	38 073,35	6 409,86
	Total des dépenses réelles	2 408 940,46	1 374 704,51	28 881,49	1 005 354,46	1 374 704,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	27 100,00	25 116,37		1 983,63	25 116,37
	Reprise sur autofinancement antérieur	27 100,00	25 116,37		1 983,63	25 116,37
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 000,00	18 485,75		1 514,25	18 485,75
4912	Dépréciation des comptes de redevables	7 100,00	6 630,62		469,38	6 630,62
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM COLLECTE DECHETS - CA 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		27 100,00	25 116,37		1 983,63		25 116,37

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 429 835,19	515 316,35	27 995,99	1 886 522,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 433 810,00	0,00	0,00	1 433 810,00
1641	Emprunts en euros	1 433 810,00	0,00	0,00	1 433 810,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 433 810,00	0,00	0,00	1 433 810,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 355,99	25 355,99	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 355,99	25 355,99	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 355,99	25 355,99	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	72 479,20	6 409,86	27 995,99	38 073,35
Total des recettes réelles		1 531 645,19	31 765,85	27 995,99	1 471 883,35
021	Virement de la section de fonctionnement	331 540,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	566 650,00	483 550,50	0,00	83 099,50
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 100,00	6 200,00	0,00	-2 100,00
28128	Autres aménagements de terrains	250,00	5 172,16	0,00	-4 922,16
281351	Bâtiments publics	11 100,00	11 094,72	0,00	5,28
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	129 000,00	114 025,00	0,00	14 975,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	414 000,00	343 481,77	0,00	70 518,23
281828	Autres matériels de transport	1 200,00	1 193,00	0,00	7,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00	2 076,00	0,00	-76,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	307,85	0,00	4 692,15
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		898 190,00	483 550,50	0,00	414 639,50

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		14 560 000,00	10 906 154,38	125 615,90	0,00	3 528 229,72	0,00	11 031 770,28
011	Charges à caractère général (3)	12 257 710,00	9 413 198,85	80 402,82	0,00	2 764 108,33	0,00	9 493 601,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 210 000,00	974 801,85	0,00	0,00	235 198,15		974 801,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	65 000,00	1 788,04	0,00	0,00	63 211,96	0,00	1 788,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 532 710,00	10 389 788,74	80 402,82	0,00	3 062 518,44	0,00	10 470 191,56
66	Charges financières	98 600,00	32 085,14	15 443,08	0,00	51 071,78		47 528,22
67	Charges spécifiques (3)	30 500,00	730,00	29 770,00	0,00	0,00		30 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		129 100,00	32 815,14	45 213,08	0,00	51 071,78		78 028,22
Total des dépenses réelles		13 661 810,00	10 422 603,88	125 615,90	0,00	3 113 590,22	0,00	10 548 219,78
023	Virement à la section d'investissement	331 540,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	566 650,00	483 550,50			83 099,50		483 550,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		898 190,00	483 550,50			414 639,50		483 550,50

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	14 560 000,00	10 906 154,38	125 615,90	0,00	3 528 229,72	0,00	11 031 770,28
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		12 446 364,67	12 771 738,55	0,00	0,00	-325 373,88
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 976 264,67	1 801 558,30	0,00	0,00	174 706,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 432 000,00	10 918 665,79	0,00	0,00	-486 665,79
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 000,00	26 398,09	0,00	0,00	-15 398,09
Total des recettes de gestion des services		12 419 264,67	12 746 622,18	0,00	0,00	-327 357,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 419 264,67	12 746 622,18	0,00	0,00	-327 357,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	27 100,00	25 116,37			1 983,63
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		27 100,00	25 116,37			1 983,63

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 113 635,33					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	14 560 000,00	14 885 373,88	0,00	0,00	-325 373,88
--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024A

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		14 560 000,00	10 906 154,38	125 615,90	0,00	3 528 229,72	0,00	11 031 770,28
011	Charges à caractère général (4)	12 257 710,00	9 413 198,85	80 402,82	0,00	2 764 108,33	0,00	9 493 601,67
60611	Eau et assainissement	4 000,00	3 149,53	0,00	0,00	850,47	0,00	3 149,53
60612	Energie - Electricité	100 000,00	31 818,72	38 187,46	0,00	29 993,82	0,00	70 006,18
60632	Fournitures de petit équipement	17 500,00	10 802,48	0,00	0,00	6 697,52	0,00	10 802,48
60636	Habillement et vêtements de travail	15 000,00	7 729,10	0,00	0,00	7 270,90	0,00	7 729,10
6068	Autres matières et fournitures	158 000,00	147 198,57	392,68	0,00	10 408,75	0,00	147 591,25
6078	Autres marchandises	67 000,00	59 887,08	0,00	0,00	7 112,92	0,00	59 887,08
611	Contrats de prestations de services	9 561 000,00	7 090 365,45	38 550,00	0,00	2 432 084,55	0,00	7 128 915,45
6132	Locations immobilières	10 000,00	170,00	0,00	0,00	9 830,00	0,00	170,00
61358	Autres	3 000,00	1 620,00	0,00	0,00	1 380,00	0,00	1 620,00
61521	Entretien terrains	27 000,00	21 096,67	2 880,00	0,00	3 023,33	0,00	23 976,67
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	220,00	0,00	0,00	4 780,00	0,00	220,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	43 655,40	392,68	0,00	15 951,92	0,00	44 048,08
6156	Maintenance	6 000,00	5 685,62	0,00	0,00	314,38	0,00	5 685,62
6161	Multirisques	50 000,00	46 916,60	0,00	0,00	3 083,40	0,00	46 916,60
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	590,00	0,00	0,00	410,00	0,00	590,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	210,00	0,00	0,00	790,00	0,00	210,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 000,00	7 542,67	0,00	0,00	12 457,33	0,00	7 542,67
6231	Annonces et insertions	7 000,00	1 510,65	0,00	0,00	5 489,35	0,00	1 510,65
6234	Réceptions	4 000,00	362,13	0,00	0,00	3 637,87	0,00	362,13
6236	Catalogues et imprimés	90 000,00	47 585,22	0,00	0,00	42 414,78	0,00	47 585,22
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	7 438,40	0,00	0,00	1 561,60	0,00	7 438,40
627	Services bancaires et assimilés	2 010,00	25,13	0,00	0,00	1 984,87	0,00	25,13
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	4 024,00	0,00	0,00	976,00	0,00	4 024,00
6282	Frais de gardiennage	8 200,00	6 719,00	0,00	0,00	1 481,00	0,00	6 719,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	305 000,00	268 441,76	0,00	0,00	36 558,24	0,00	268 441,76
62878	Remb. frais à des tiers	1 700 000,00	1 598 434,67	0,00	0,00	101 565,33	0,00	1 598 434,67
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 210 000,00	974 801,85	0,00	0,00	235 198,15		974 801,85
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	550 000,00	341 576,76	0,00	0,00	208 423,24		341 576,76

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM COLLECTE DECHETS - CA 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6218	Autre personnel extérieur	660 000,00	633 225,09	0,00	0,00	26 774,91		633 225,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	65 000,00	1 788,04	0,00	0,00	63 211,96	0,00	1 788,04
65888	Autres	65 000,00	1 788,04	0,00	0,00	63 211,96	0,00	1 788,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 532 710,00	10 389 788,74	80 402,82	0,00	3 062 518,44	0,00	10 470 191,56
66	Charges financières	98 600,00	32 085,14	15 443,08	0,00	51 071,78		47 528,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 600,00	48 949,14	0,00	0,00	49 650,86		48 949,14
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-16 864,00	15 443,08	0,00	1 420,92		-1 420,92
67	Charges spécifiques (4)	30 500,00	730,00	29 770,00	0,00	0,00		30 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 500,00	730,00	29 770,00	0,00	0,00		30 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		129 100,00	32 815,14	45 213,08	0,00	51 071,78		78 028,22
Total des dépenses réelles		13 661 810,00	10 422 603,88	125 615,90	0,00	3 113 590,22	0,00	10 548 219,78
023	Virement à la section d'investissement	331 540,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	566 650,00	483 550,50			83 099,50		483 550,50
6811	Dot. amort. immos incorporelles	561 650,00	483 242,65			78 407,35		483 242,65
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	307,85			4 692,15		307,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		898 190,00	483 550,50			414 639,50		483 550,50

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	15 443,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	16 864,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 420,92

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		12 446 364,67	12 771 738,55	0,00	0,00	-325 373,88
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 976 264,67	1 801 558,30	0,00	0,00	174 706,37
706888	Autres	0,00	5 491,85	0,00	0,00	-5 491,85
7078	Autres marchandises	1 976 264,67	1 795 803,95	0,00	0,00	180 460,72
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	262,50	0,00	0,00	-262,50
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	10 432 000,00	10 918 665,79	0,00	0,00	-486 665,79
74751	Participation GFP de rattachement	6 850 000,00	6 850 000,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	3 582 000,00	4 068 665,79	0,00	0,00	-486 665,79
75	Autres produits de gestion courante (4)	11 000,00	26 398,09	0,00	0,00	-15 398,09
75888	Autres	11 000,00	26 398,09	0,00	0,00	-15 398,09
Total des recettes de gestion des services		12 419 264,67	12 746 622,18	0,00	0,00	-327 357,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 419 264,67	12 746 622,18	0,00	0,00	-327 357,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	27 100,00	25 116,37	0,00	0,00	1 983,63
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	20 000,00	18 485,75	0,00	0,00	1 514,25
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	7 100,00	6 630,62	0,00	0,00	469,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		27 100,00	25 116,37	0,00	0,00	1 983,63

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 000 000,00									
1D	SOCIETE GENERALE	20/05/2019	28/05/2019	28/08/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	1,039	EUR	T	C	O	A-1
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,550	2,587	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM COLLECTE DECHETS - CA 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 599 999,88					233 333,36	48 949,14	0,00	16 864,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 599 999,88					233 333,36	48 949,14	0,00	16 864,00
1D	N	0,00	A-1	1 399 999,88	10,41	F	Taux fixe à 1.02 %	1,031	133 333,36	15 338,72	0,00	1 309,00
MIS503990EUR 7M	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,50	F	Taux fixe à 2.55 %	2,578	100 000,00	33 610,42	0,00	15 555,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 599 999,88					233 333,36	48 949,14	0,00	16 864,00

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024R

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 599 999,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		09/12/2011
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Plantations	20	11/12/2018
L	Aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	Conteneurs enterres et aeriens	15	11/12/2018
L	Conteneurisations	15	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Génie civil	40	21/10/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 1ere classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique principal 2eme classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité.

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM COLLECTE DECHETS - CA 2023

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			1 134 961,29	3 726,00	
Acquisitions à titre onéreux			1 134 961,29	3 726,00	
01/01/2023	2023 BDC18 SINISTRE REMPL LISSE DE HAUTEUR	AUT00000000040083	885,90	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC84 REMPL LIMIT HAUT SINISTRE DTRI PFA	AUT00000000040091	885,50	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC86 REMPL LIMIT HAUT DTRI KINGERSHEIM	AUT00000000040093	885,50	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC87 REMPL LIMIT HAUT DTRI ILLZACH	AUT00000000040095	885,50	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC109 SINISTRE REM LIMIT HAUT DTRI PFAS	AUT00000000040096	918,40	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC98 SUPPORTS AFFICHES BENNE DTRI PULV	AUT00000000040100	1 370,88	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC79 CLIM MOBILE DTRI WITTELS RIX PULV	AUT00000000040042	1 220,83	0,00	1
01/01/2023	2023 LC REMPL CHAUFFE EAU DTRI KINGERSHEIM	AUT00000000040044	992,75	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC102 REMPL LISSE BADGE PULV	AUT00000000040054	675,00	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC25 LOCAL STOCKAGE MAT DTRI WITTN	AUT00000000040056	700,00	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC103 SINISTRE REMPL LISSE BADGE WITT	AUT00000000040058	1 039,00	0,00	1
01/01/2023	2023 BDC104 SINISTRE REMPL POT RECEP DTRI WITT	AUT00000000040061	1 169,46	0,00	1
10/01/2023	2023 BDC79 REMPL ECLAIRAGE LED DTRIS	AUT00000000040040	12 431,00	606,00	20
18/01/2023	2023CUM DEV DTRI PFASTATT INSTALLATION ELEC	AUT00000000040048	13 927,09	663,00	20
28/03/2023	2023 BDC113 REMPL TRAVERSES BOIS DTRIS RIED	AUT00000000040076	2 279,50	116,00	15
28/03/2023	2023 BDC114 CONTENEUR JAUNE PLACE PAIX MULHOU	AUT00000000040037	2 839,80	144,00	15
28/03/2023	2023 BDC84 REGIE TPE LOGICIEL SAV	AUT00000000040064	2 673,00	408,00	5
07/04/2023	2023 CM2021 REMPL BORNE TRADIM	AUT00000000040081	5 150,00	253,00	15
16/05/2023	2023 DEV TRVX DEBROU ABATAGE DTRI HASENRAIN	AUT00000000042419	0,00	0,00	0
16/05/2023	2023CUM DEV TRVX DEBROU ABATAGE DTRI HASENRAIN	AUT00000000040070	12 480,80	0,00	20
18/05/2023	2023 BDC74 REMPL ENROBE SINITRE DTRI PULVERS	AUT00000000040085	1 667,96	52,00	20
24/05/2023	2023BDC6 SINISTRE REMPL MAT DTRI PULV	AUT00000000040050	4 387,00	177,00	15
17/06/2023	2023 ACHAT TERRAIN NU - NVELLE DTRI ILLZACH	AUT00000000040142	989 000,00	0,00	0
23/06/2023	2023 REMPL GARDE CORP DTRI KING	AUT00000000040087	2 118,00	74,00	15
01/07/2023	2023BDC7 REMPL LAMPE LED DTRI PULV	AUT00000000040052	10 322,00	260,00	20
17/08/2023	2023 BDC89 SINISTRE REMPL PORTAIL DTRI PFAST	AUT00000000040089	5 700,00	142,00	15
19/09/2023	2023CUM ACHAT 16 CONTENEURS VERRE	AUT00000000040039	38 313,44	727,00	15
06/10/2023	2023 BDC107 RAMPE ALU CONTENEUR DTRI	AUT00000000040043	1 611,26	25,00	15
29/11/2023	2023 BDC110 PORTES BATTANTS DTRIS RIED RIX WI	AUT00000000040098	6 630,00	39,00	15
13/12/2023	2023 BDC105 SINISTRE REM LIMIT HAUT DTRI PULV	AUT00000000040114	5 825,00	20,00	15
13/12/2023	2023CUM BDC111 ESTRADÉ METALLIQUE DTRIS	AUT00000000040115	5 976,72	20,00	15
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		255 000,00	I 251 819,11
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		235 000,00	233 333,36
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	233 333,36
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	18 485,75
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 000,00	18 485,75

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	251 819,11	28 881,49	0,00	280 700,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		898 190,00	III 483 550,50
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		898 190,00	483 550,50
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	4 100,00	6 200,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	250,00	5 172,16
281351	<i>Bâtiments publics</i>	11 100,00	11 094,72
28145	<i>Construct° sol autrui - Installat° généré.</i>	129 000,00	114 025,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	414 000,00	343 481,77
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	1 200,00	1 193,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 000,00	2 076,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
4912	Dépréciation des comptes de redevables	5 000,00	307,85
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	331 540,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	483 550,50	27 995,99	6 205,27	25 355,99	543 107,75

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 280 700,60
Ressources propres disponibles	IV 543 107,75
Solde	V = IV - II (5) 262 407,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	458 300,00	82 797,67	23 640,00	351 862,33
RECETTES	458 300,00	129 613,44	0,00	328 686,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14
RECETTES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	252 869,14

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS/ N°SIRET : 24680025400103**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	9 505 305,99
RECETTES	12 412 000,00	4 095 100,35	0,00	8 316 899,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 270 000,00	27 132 603,75	0,00	6 137 396,25
RECETTES	33 270 000,00	35 518 391,20	0,00	-2 248 391,20

BUDGET COLLECTE SELECTIVE/ N°SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 007 338,09
RECETTES	2 436 040,46	521 521,62	27 995,99	1 886 522,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 560 000,00	11 031 770,28	0,00	3 528 229,72
RECETTES	14 560 000,00	14 885 373,88	0,00	-325 373,88

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 24680025400145				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	20 391 767,06
RECETTES	34 360 000,00	14 715 141,46	4 806 196,82	14 838 661,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 805 900,00	23 212 388,10	0,00	18 593 511,90
RECETTES	41 805 900,00	38 675 853,05	0,00	3 130 046,95

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	31 256 273,47
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	25 370 770,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	28 512 007,01
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	809 151,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	142 352 240,46	77 843 800,09	4 740 159,89	59 768 280,48
TOTAL GENERAL DES RECETTES	142 352 240,46	111 338 125,86	4 834 192,81	26 179 921,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

D) BUDGET ANNEXE
« ASSAINISSEMENT »

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680025400145	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SYNDICAT SIVOM SUD ALSACE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif (projet de budget)
--

BUDGET : SIVOM ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 25

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 28

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 23 212 388,10	G 26 239 080,22	G-A 3 026 692,12
	Section d'investissement	B 9 362 036,12	H 9 430 756,80	H-B 68 720,68

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 12 436 772,83 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 5 284 384,66 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 32 574 424,22	Q= G+H+I+J 53 390 994,51	=Q-P 20 816 570,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 4 606 196,82	L 200 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 4 606 196,82	= K+L 200 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 23 212 388,10	= G+H+K 38 675 853,05	15 463 464,95
	Section d'investissement	= B+D+F 13 968 232,94	= H+J+L 14 915 141,46	946 908,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 37 180 621,04	= G+H+I+J+K+L 53 590 994,51	16 410 373,47

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 4 606 196,82	L 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024 00

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 774 384,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 831 812,57	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	200 000,00
458200019	Opération pour compte de tiers n° 00019 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (3)	0,00	0,00
458200020	Opération pour compte de tiers n° 00020 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 198 000,00	15 144 679,79	646 396,60	0,00	11 406 923,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 473 400,00	1 110 124,49	0,00	0,00	363 275,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300 000,00	1 771 132,22	0,00	0,00	528 867,78
Total des dépenses de gestion courante		30 971 400,00	18 025 936,50	646 396,60	0,00	12 299 066,90
66	Charges financières	1 274 000,00	545 946,98	141 912,79	0,00	586 140,23
67	Charges exceptionnelles	2 334 500,00	518 898,34	12 814,52	0,00	1 802 787,14
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	67 000,00	38 093,19			28 906,81
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		34 646 900,00	19 128 875,01	801 123,91	0,00	14 716 901,08
023	Virement à la section d'investissement	2 774 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 385 000,00	3 282 389,18			1 102 610,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 159 000,00	3 282 389,18			3 876 610,82
TOTAL		41 805 900,00	22 411 264,19	801 123,91	0,00	18 593 511,90
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	27 630 727,17	13 946 860,63	10 191 311,86	0,00	3 492 554,68
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	858 000,00	801 873,39	0,00	0,00	56 126,61
75	Autres produits de gestion courante	95 900,00	107 206,53	0,00	0,00	-11 306,53
Total des recettes de gestion courante		28 584 627,17	14 855 940,55	10 191 311,86	0,00	3 537 374,76
76	Produits financiers	11 000,00	12 450,25	0,00	0,00	-1 450,25
77	Produits exceptionnels	5 500,00	513 983,30	0,00	0,00	-508 483,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	35 000,00	27 146,31			7 853,69
Total des recettes réelles d'exploitation		28 636 127,17	15 409 520,41	10 191 311,86	0,00	3 035 294,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections	733 000,00	638 247,95			94 752,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		733 000,00	638 247,95			94 752,05
TOTAL		29 369 127,17	16 047 768,36	10 191 311,86	0,00	3 130 046,95
Pour information		12 436 772,83				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 792 931,27	3 990 192,97	2 774 384,25	7 028 354,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 105 868,73	2 353 474,59	1 831 812,57	12 920 581,57
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 908 800,00	6 343 667,56	4 606 196,82	19 958 935,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 418 200,00	2 380 120,61	0,00	38 079,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 418 200,00	2 380 120,61	0,00	38 079,39
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 327 000,00	8 723 788,17	4 606 196,82	19 997 015,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	733 000,00	638 247,95		94 752,05
041	Opérations patrimoniales (2)	300 000,00	0,00		300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 033 000,00	638 247,95		394 752,05
	TOTAL	34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	20 391 767,06
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	4 078 159,60	3 331 359,60	0,00	746 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 209 000,00	0,00	0,00	16 209 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	20 287 159,60	3 331 359,60	0,00	16 955 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	925 454,36	930 230,97	0,00	-4 776,61
106	Réserves (5)	77 273,40	1 860 049,07	0,00	-1 782 775,67
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00
	Total des recettes financières	1 302 727,76	2 790 280,04	200 000,00	-1 687 552,28
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	26 727,98	26 727,98	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 616 615,34	6 148 367,62	200 000,00	15 268 247,72
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 774 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 385 000,00	3 282 389,18		1 102 610,82
041	Opérations patrimoniales (2)	300 000,00	0,00		300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 459 000,00	3 282 389,18		4 176 610,82
	TOTAL	29 075 615,34	9 430 756,80	200 000,00	19 444 858,54
	Pour information	5 284 384,66			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 791 076,39		15 791 076,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 110 124,49		1 110 124,49
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 771 132,22		1 771 132,22
66	Charges financières	687 859,77	0,00	687 859,77
67	Charges exceptionnelles	531 712,86	0,00	531 712,86
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	38 093,19	3 282 389,18	3 320 482,37
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		19 929 998,92	3 282 389,18	23 212 388,10

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 212 388,10
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	638 247,95	638 247,95
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 380 120,61	0,00	2 380 120,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 990 192,97	0,00	3 990 192,97
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 353 474,59	0,00	2 353 474,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		8 723 788,17	638 247,95	9 362 036,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	9 362 036,12
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 138 172,49		24 138 172,49
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	801 873,39		801 873,39
75	Autres produits de gestion courante	107 206,53		107 206,53
76	Produits financiers	12 450,25	0,00	12 450,25
77	Produits exceptionnels	513 983,30	638 247,95	1 152 231,25
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	27 146,31	0,00	27 146,31
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		25 600 832,27	638 247,95	26 239 080,22

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	12 436 772,83
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	38 675 853,05
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	930 230,97	0,00	930 230,97
13	Subventions d'investissement	3 331 359,60	0,00	3 331 359,60
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 282 389,18	3 282 389,18
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	26 727,98	0,00	26 727,98
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		4 288 318,55	3 282 389,18	7 570 707,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	5 284 384,66
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 860 049,07
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 715 141,46
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2 024 0627-DL27 062 024R

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	27 198 000,00	15 144 679,79	646 396,60	0,00	11 406 923,61
604	Achats d'études, prestations de services	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 331 000,00	2 037 050,70	23 786,33	0,00	270 162,97
6063	Fournitures entretien et petit équipt	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
6068	Autres matières et fournitures	26 900,00	453,28	0,00	0,00	26 446,72
611	Sous-traitance générale	215 500,00	151 290,05	0,00	0,00	64 209,95
6137	Redevances, droits de passage, servitude	125 200,00	0,00	0,00	0,00	125 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	55 000,00	20 131,00	0,00	0,00	34 869,00
61523	Entretien, réparations réseaux	4 945 500,00	4 682 461,96	0,00	0,00	263 038,04
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	18 500,00	1 393,90	0,00	0,00	17 106,10
61551	Entretien matériel roulant	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
6161	Multirisques	123 700,00	10 091,00	0,00	0,00	113 609,00
6168	Autres	16 250,00	0,00	0,00	0,00	16 250,00
617	Etudes et recherches	88 700,00	-2 226,18	27 177,21	0,00	63 748,97
618	Divers	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
6226	Honoraires	263 000,00	7 491,20	300,00	0,00	255 208,80
6228	Divers	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6231	Annonces et insertions	16 000,00	9 305,00	0,00	0,00	6 695,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	47 000,00	40 901,71	0,00	0,00	6 098,29
6237	Publications	1 700,00	223,00	0,00	0,00	1 477,00
6238	Divers	2 000,00	610,00	0,00	0,00	1 390,00
6257	Réceptions	5 000,00	373,41	0,00	0,00	4 626,59
6262	Frais de télécommunications	6 200,00	1 145,55	0,00	0,00	5 054,45
627	Services bancaires et assimilés	11 500,00	184,94	0,00	0,00	11 315,06
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	7 960,00	0,00	0,00	40,00
6287	Remboursements de frais	9 176 000,00	0,00	0,00	0,00	9 176 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	270 000,00	268 441,75	0,00	0,00	1 558,25
6288	Autres	8 544 500,00	7 792 649,61	76 423,94	0,00	675 426,45
63512	Taxes foncières	5 000,00	1 790,00	0,00	0,00	3 210,00
6358	Autres droits	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6378	Autres taxes et redevances	665 000,00	112 957,91	518 709,12	0,00	33 332,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 473 400,00	1 110 124,49	0,00	0,00	363 275,51
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 085 000,00	888 099,59	0,00	0,00	196 900,41
6218	Autre personnel extérieur	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6411	Salaires, appointements, commissions	64 500,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
648	Autres charges de personnel	225 000,00	222 024,90	0,00	0,00	2 975,10
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300 000,00	1 771 132,22	0,00	0,00	528 867,78
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 000,00	2 548,00	0,00	0,00	2 452,00
6518	Autres	130 000,00	118 027,64	0,00	0,00	11 972,36
6531	Indemnités élus	35 500,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	314 000,00	7 048,75	0,00	0,00	306 951,25
6542	Créances éteintes	5 000,00	4 094,18	0,00	0,00	905,82
658	Charges diverses de gestion courante	1 810 500,00	1 639 413,65	0,00	0,00	171 086,35
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		30 971 400,00	18 025 936,50	646 396,60	0,00	12 299 066,90
66	Charges financières (b) (5)	1 274 000,00	545 946,98	141 912,79	0,00	586 140,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 273 000,00	704 852,06	0,00	0,00	568 147,94
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	-158 905,08	141 912,79	0,00	17 992,29
67	Charges exceptionnelles (c)	2 334 500,00	518 898,34	12 814,52	0,00	1 802 787,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 579 500,00	282 190,88	0,00	0,00	1 297 309,12
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	442 000,00	0,00	0,00	0,00	442 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	308 000,00	231 707,46	12 814,52	0,00	63 478,02
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	67 000,00	38 093,19			28 906,81
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	67 000,00	38 093,19			28 906,81
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		34 646 900,00	19 128 875,01	801 123,91		

REÇU EN PREFECTURE
0,00 14 716 901,08
le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	2 774 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	4 385 000,00	3 282 389,18			1 102 610,82
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 385 000,00	3 282 389,18			1 102 610,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 159 000,00	3 282 389,18			3 876 610,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 159 000,00	3 282 389,18			3 876 610,82
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 805 900,00	22 411 264,19	801 123,91	0,00	18 593 511,90
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	141 912,79
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	158 905,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-16 992,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	27 630 727,17	13 946 860,63	10 191 311,86	0,00	3 492 554,68
704	Travaux	920 000,00	667 753,99	0,00	0,00	252 246,01
70611	Redevance d'assainissement collectif	23 219 927,17	9 550 580,76	10 187 919,84	0,00	3 481 426,57
7062	Redevances assainissement non collectif	11 500,00	19 545,44	0,00	0,00	-8 045,44
7068	Autres prestations de services	1 857 300,00	1 947 623,52	3 392,02	0,00	-93 715,54
7088	Autres produits activités annexes	1 622 000,00	1 761 356,92	0,00	0,00	-139 356,92
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	858 000,00	801 873,39	0,00	0,00	56 126,61
741	Primes d'épuration	495 000,00	452 244,00	0,00	0,00	42 756,00
747	Subv. et participat° collectivités	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	350 000,00	349 629,39	0,00	0,00	370,61
75	Autres produits de gestion courante	95 900,00	107 206,53	0,00	0,00	-11 306,53
752	Revenus des immeubles	10 700,00	6 713,73	0,00	0,00	3 986,27
757	Redevances des fermiers, concession..	85 000,00	100 492,16	0,00	0,00	-15 492,16
7588	Autres	200,00	0,64	0,00	0,00	199,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		28 584 627,17	14 855 940,55	10 191 311,86	0,00	3 537 374,76
76	Produits financiers (b)	11 000,00	12 450,25	0,00	0,00	-1 450,25
761	Produits de participations	11 000,00	12 450,25	0,00	0,00	-1 450,25
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	513 983,30	0,00	0,00	-508 483,30
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	286 057,66	0,00	0,00	-286 057,66
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	2 000,00	2 792,68	0,00	0,00	-792,68
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 000,00	12 961,97	0,00	0,00	-9 961,97
778	Autres produits exceptionnels	500,00	212 170,99	0,00	0,00	-211 670,99
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	35 000,00	27 146,31			7 853,69
7817	Rep. dépréciat° . actifs circulants	35 000,00	27 146,31			7 853,69
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		28 636 127,17	15 409 520,41	10 191 311,86	0,00	3 035 294,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	733 000,00	638 247,95			94 752,05
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	733 000,00	638 247,95			94 752,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		733 000,00	638 247,95			94 752,05
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		29 369 127,17	16 047 768,36	10 191 311,86	0,00	3 130 046,95
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		12 436 772,83				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 792 931,27	3 990 192,97	2 774 384,25	7 028 354,05
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	182 616,50	0,00	0,00	182 616,50
21532	Réseaux d'assainissement	12 678 314,77	3 990 192,97	2 771 533,91	5 916 587,89
2155	Outils industriels	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
21562	Service d'assainissement	432 000,00	0,00	0,00	432 000,00
2157	Aménagements matériels industriels	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	2 850,34	7 149,66
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	17 105 868,73	2 353 474,59	1 831 812,57	12 920 581,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	16 605 868,73	2 076 426,67	1 831 812,57	12 697 629,49
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	277 047,92	0,00	222 952,08
Total des dépenses d'équipement		30 908 800,00	6 343 667,56	4 606 196,82	19 958 935,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 418 200,00	2 380 120,61	0,00	38 079,39
1641	Emprunts en euros	2 377 100,00	2 369 060,61	0,00	8 039,39
1678	Autres dettes condit° particulières	41 100,00	11 060,00	0,00	30 040,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 418 200,00	2 380 120,61	0,00	38 079,39
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		33 327 000,00	8 723 788,17	4 606 196,82	19 997 015,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	733 000,00	638 247,95		94 752,05
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	733 000,00	638 247,95		94 752,05
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	390 600,00	367 926,28		22 673,72
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	82 200,00	29 198,00		53 002,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	49 200,00	49 152,00		48,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	152 300,00	137 901,67		14 398,33
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	33 200,00	33 196,00		4,00
13918	Autres subventions d'équipement	25 500,00	20 874,00		4 626,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00	0,00		300 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	0,00		300 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 033 000,00	638 247,95		394 752,05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	20 391 767,06
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	4 078 159,60	3 331 359,60	0,00	746 800,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	4 057 608,00	3 331 359,60	0,00	726 248,40
1313	Subv. équipt Départements	20 551,60	0,00	0,00	20 551,60
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	16 209 000,00	0,00	0,00	16 209 000,00
1641	Emprunts en euros	16 209 000,00	0,00	0,00	16 209 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 287 159,60	3 331 359,60	0,00	16 955 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 002 727,76	2 790 280,04	0,00	-1 787 552,28
10222	FCTVA	925 454,36	930 230,97	0,00	-4 776,61
1068	Autres réserves	77 273,40	1 860 049,07	0,00	-1 782 775,67
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		1 302 727,76	2 790 280,04	200 000,00	-1 687 552,28
458200019	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (3)	0,00	26 727,98	0,00	-26 727,98
458200020	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS (3)	26 727,98	0,00	0,00	26 727,98
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		26 727,98	26 727,98	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		21 616 615,34	6 148 367,62	200 000,00	15 268 247,72
021	Virement de la section d'exploitation	2 774 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 385 000,00	3 282 389,18		1 102 610,82
28131	Bâtiments	50 000,00	2 609,00		47 391,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 000,00	608,00		392,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 090 900,00	2 564 840,61		526 059,39
28156	Matériel spécifique d'exploitation	177 000,00	1 258,00		175 742,00
28157	Aménagement matériel industriel	379 000,00	0,00		379 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	44 000,00		-44 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	10 000,00	665 018,57		-655 018,57
28181	Installations générales, agencements	670 000,00	1 032,00		668 968,00
28182	Matériel de transport	3 100,00	3 023,00		77,00
28188	Autres	4 000,00	0,00		4 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 159 000,00	3 282 389,18		3 876 610,82
041	Opérations patrimoniales (6)	300 000,00	0,00		300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	0,00		300 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 459 000,00	3 282 389,18		4 176 610,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 075 615,34	9 430 756,80	200 000,00	19 444 858,54
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		5 284 384,66			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					50 479 230,74									
1641 Emprunts en euros (total)					50 479 230,74									
1	DEXIA CL	10/03/2005	26/04/2005	01/05/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	3,845	EUR	A	C	O	A-1
37	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	01/01/2011	31/03/2011	373 333,32	F	Taux fixe à 3.76 %	3,760	3,813	EUR	T	C	O	A-1
41	BANQUE POSTALE	17/05/2019	03/06/2019	01/10/2019	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	1,131	EUR	T	C	O	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2019	07/05/2019	30/09/2019	10 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur Livret A(Préfixé)	1,000	1,018	EUR	T	C	O	A-1
43	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 028 830,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
44	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 320 000,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
45	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 778 050,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,630	EUR	T	P	O	A-1
46	BANQUE POSTALE	10/08/2020	01/09/2020	01/12/2020	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,865	EUR	T	C	O	A-1
47	CREDIT MUTUEL	07/02/2006	01/01/2021	31/03/2021	260 933,29	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,400	EUR	A	P	O	A-1
48	CREDIT MUTUEL	13/03/2020	01/01/2021	31/03/2021	46 383,65	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,782	EUR	T	P	O	A-1
49	DEXIA CL	15/01/2004	01/01/2021	01/03/2021	32 500,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,701	EUR	T	C	O	A-1
50	DEXIA CL	16/06/2003	01/01/2021	02/01/2021	52 010,85	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor -0.19 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
51	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	145 101,12	F	Taux fixe à 1.3 %	1,300	1,300	EUR	A	P	O	A-1

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM ASSAINISSEMENT - CA 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
52	CREDIT MUTUEL	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	148 906,72	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
53	CREDIT MUTUEL	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	93 352,42	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
54	CREDIT MUTUEL	30/11/2010	01/01/2023	28/02/2023	88 829,37	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,300	EUR	A	P	O	A-1
MIS277922EUR-2	SFIL CAFFIL	26/04/2012	01/07/2012	01/06/2013	4 111 000,00	F	Taux fixe à 4.85 %	4,850	4,921	EUR	A	C	O	A-1
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,550	2,587	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					110 600,00									
1681 Autres emprunts (total)					110 600,00									
12401	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2013	01/02/2013	01/02/2014	42 900,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
12402	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2014	01/02/2014	01/02/2015	67 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					50 589 830,74									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N						
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		35 950 011,67					2 369 061,14	704 938,26	0,00	160 168,06
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		35 950 011,67					2 369 061,14	704 938,26	0,00	160 168,06
1	N	0,00	A-1	1 400 000,00	6,33	F	Taux fixe à 3.79 %	3,832	200 000,00	61 482,22	0,00	35 962,89
37	N	0,00	A-1	26 666,48	1,00	F	Taux fixe à 3.76 %	3,755	26 666,68	1 629,33	0,00	0,00
41	N	0,00	A-1	7 875 000,00	15,50	F	Taux fixe à 1.11 %	1,122	500 000,00	92 141,56	0,00	22 095,94
42	N	0,00	A-1	8 200 000,00	20,50	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur Livret A(Préfixé)	3,034	400 000,00	256 907,64	0,00	0,00
43	N	0,00	A-1	1 858 997,15	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,627	75 777,61	11 982,03	0,00	1 914,90
44	N	0,00	A-1	2 125 793,36	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,627	86 652,93	13 701,63	0,00	2 189,71
45	N	0,00	A-1	2 545 500,16	22,58	F	Taux fixe à 0.63 %	0,627	103 761,27	16 406,82	0,00	2 622,05
46	N	0,00	A-1	6 960 000,00	21,67	F	Taux fixe à 0.85 %	0,859	320 000,00	61 702,44	0,00	4 930,00
47	N	0,00	A-1	137 004,35	2,25	F	Taux fixe à 3.4 %	3,394	42 698,26	6 109,89	0,00	3 493,61
48	N	0,00	A-1	31 705,05	6,25	F	Taux fixe à 0.78 %	0,778	4 931,04	271,36	0,00	0,00
49	N	0,00	A-1	2 500,00	0,17	F	Taux fixe à 4.62 %	4,623	10 000,00	404,26	0,00	9,31
50	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 12M + 0.19)-Floor -0.19 sur Euribor 12M	3,612	14 590,43	234,62	0,00	0,00
51	N	0,00	A-1	84 517,61	4,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,296	20 455,89	1 364,66	0,00	0,00
52	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,789	51 497,84	1 956,92	0,00	0,00
53	N	0,00	A-1	24 659,50	1,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,789	23 756,73	1 839,82	0,00	0,00
54	N	0,00	A-1	78 945,80	6,16	F	Taux fixe à 3.3 %	6,355	9 883,57	2 931,37	0,00	2 185,48

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-20240627-DL27062024R

SIVOM SUD ALSACE - SIVOM ASSAINISSEMENT - CA 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIS277922EUR-2	N	0,00	A-1	1 598 722,21	6,42	F	Taux fixe à 4.85 %	4,904	228 388,89	89 845,65	0,00	45 876,67
MIS503990EUR 7M	N	0,00	A-1	3 000 000,00	11,50	F	Taux fixe à 2.55 %	2,578	250 000,00	84 026,04	0,00	38 887,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		6 770,00					11 060,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		6 770,00					11 060,00	0,00	0,00	0,00
12401	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 290,00	0,00	0,00	0,00
12402	N	0,00	A-1	6 770,00	0,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 770,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		35 956 781,67					2 380 121,14	704 938,26	0,00	160 168,06

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	35 956 781,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	09/12/2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	11/12/2018
L	Frais de recherches et de développement	5	11/12/2018
L	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	11/12/2018
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,...	2	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de terrains	30	11/12/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	11/12/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	11/12/2018
L	Installation de voirie	30	11/12/2018
L	GROS EQUIPEMENTS	20	11/12/2018
L	- STEP et gros postes de pompages	20	11/12/2018
L	- vannes, clapets, seuils GD	20	11/12/2018
L	- équipement méthanisation	20	11/12/2018
L	ELEC AUTOMATISMES	20	11/12/2018
L	PETITS EQUIPEMENTS RESEAU	15	11/12/2018
L	- pompes faible Kw	15	11/12/2018
L	- mesures	15	11/12/2018
L	- sondes	15	11/12/2018
L	GENIE CIVILE STEP ET BASSIN D'ORAGE + METHANISATION	50	11/12/2018
L	COLLECTEURS (réseaux)	60	11/12/2018
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	11/12/2018
L	Réseaux de voirie	60	11/12/2018
L	Réseaux divers	60	11/12/2018
L	Matériel spécifique service ANC	2	11/12/2018
L	Materiel de transport	10	11/12/2018
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	60	11/12/2018
L	Véhicule	10	11/12/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	38 093,19		27 146,31	65 239,50	27 146,31	38 093,19
provision sur actif circulant	38 093,19	31/12/2023	27 146,31	65 239,50	27 146,31	38 093,19
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	38 093,19		27 146,31	65 239,50	27 146,31	38 093,19

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 151 200,00	3 018 368,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 418 200,00	2 380 120,61
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 377 100,00	2 369 060,61
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	41 100,00	11 060,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		733 000,00	638 247,95
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	733 000,00	638 247,95
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 018 368,56	4 606 196,82	0,00	7 624 565,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 384 454,36	4 212 620,15
Ressources propres externes de l'année (a)		1 225 454,36	930 230,97
10222	FCTVA	925 454,36	930 230,97
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	300 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 159 000,00	3 282 389,18
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	50 000,00	2 609,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 000,00	608,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 090 900,00	2 564 840,61
28156	Matériel spécifique d'exploitation	177 000,00	1 258,00
28157	Aménagement matériel industriel	379 000,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	44 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	10 000,00	665 018,57
28181	Installations générales, agencements	670 000,00	1 032,00
28182	Matériel de transport	3 100,00	3 023,00
28188	Autres	4 000,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 774 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 212 620,15	200 000,00	5 284 384,66	1 860 049,07	11 557 053,88

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 624 565,38
Ressources propres disponibles	11 557 053,88
Solde	V = IV – II (3) 3 932 488,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	2016CUM STEP SAUSHEIM METHA	94 653,77	0,00	50
01/01/2023	2017CUM STEP SAUSHEIM METHANISATION	295 817,46	0,00	50
01/01/2023	2018CUM STEP SAUSHEIM METHANISATION	1 680 061,49	0,00	50
01/01/2023	2019CUM MOE MERLIN METHANISATION SAUSHEIM	8 871 508,57	0,00	50
01/01/2023	2020CUM METHANISATION SAUSHEIM	4 749 741,28	0,00	50
01/01/2023	2021CUM TRAVAUX METHANISATION	1 367 454,81	0,00	50
01/01/2023	2022CUM METHANISATION	1 124 191,74	0,00	50
01/01/2023	2023 LC TRVX EAUX PLUVIALES PART FIN DEFRIED	240,00	0,00	1
01/01/2023	2023 TAMPONS BRUEBACH	672,35	0,00	1
01/01/2023	2023 TAMPONS ZILLISHEIM	1 330,29	0,00	1
01/01/2023	2023 ITV PETIT LANDAU	669,19	0,00	1
01/01/2023	2023CUM ITV MULHOUSE	1 192,31	0,00	1
01/01/2023	2023 ITV MLB	775,18	0,00	1
01/01/2023	2023 ITV BRUEBACH	325,00	0,00	1
01/01/2023	2023 ITV WITTENHEIM	640,86	0,00	1
01/01/2023	2023 ITV PFASTATT	541,55	0,00	1
01/01/2023	2023 TVX DIVERS KINGERSHEIM	734,50	0,00	1
01/01/2023	2023 TVX DIVERS PETIT LANDAU	532,80	0,00	1
01/01/2023	2023 TVX DIVERS FELDKIRCH	1 172,16	0,00	1
01/01/2023	2023 TVX DIVERS ILLZACH	549,76	0,00	1
07/01/2023	2023CUM TVX DIVERS RIEDISHEIM	5 277,10	0,00	60
07/01/2023	2023CUM TVX DIVERS MLB	9 916,26	0,00	60
07/01/2023	2023CUM TVX DIVERS PFASTATT	31 394,85	0,00	60
10/01/2023	2023CUM STEP PETIT LANDAU	11 875,68	0,00	20
19/01/2023	2023CUM GD VANNES ET SEUILS	182 233,33	0,00	60
19/01/2023	2023CUM BO ECLUSE PFASTATT	1 700 733,76	0,00	50
21/01/2023	2023CUM ITV LUTTERBACH	3 585,32	0,00	15
21/01/2023	2023CUM TVX COLL ASS KINGERSHEIM	110 188,00	0,00	60
31/01/2023	2023CUM TVX DIVERS HABSHEIM	13 130,00	0,00	60
02/02/2023	2023CUM TVX MOLL ESCHENTZWILLER	33 766,58	0,00	60
04/02/2023	2023CUM STEP SAUSHEIM	74 947,64	0,00	20
04/02/2023	2023CUM STEP SAUSHEIM	49 066,34	0,00	20
21/02/2023	2023CUM STEP OHN	18 425,65	0,00	20
22/02/2023	2023CUM ETUDES DIAG WISTARI	86 988,84	0,00	5
23/02/2023	2023CUM TVX SIPHON ILL	286 633,30	0,00	60
23/02/2023	2023CUM CONSTR STEP FELDKIRCH	28 806,82	0,00	20
28/02/2023	2023CUM TVX DIVERS CHALAMPE	11 737,19	0,00	60
28/02/2023	2023 TVX DIVERS STAFFELFELDEN	6 642,59	0,00	60
28/02/2023	2023 TVX DIVERS WITTENHEIM	10 635,63	0,00	60
02/03/2023	2023CUM TVX DIVERS LUTTERBACH	60 570,85	0,00	60
02/03/2023	2023CUM TVX RUE MONTHERLANT BRUNSTATT DIED	171 569,42	0,00	60
07/03/2023	2023CUM BRANCH PART RICHWILLER	40 267,63	0,00	60
07/03/2023	2023CUM TVX DIVERS RUELISHEIM	79 511,91	0,00	60
10/03/2023	2023CUM LUTTERBACH RUE MOZART	8 819,55	0,00	60
11/03/2023	2023CUM MISE A NIVEAU OUVRAGES 2022 GRILLE DE TABOURET SIPHON	11 200,00	0,00	60
14/03/2023	2023CUM BO STOESSEL MULHOUSE	51 354,92	0,00	50
17/03/2023	2023 TVX DIVERS SLB	3 577,52	0,00	60
17/03/2023	2023CUM TVX GD VAUBAN	87 883,20	0,00	20
28/03/2023	2023 TVX DIVERS BOLLMILLER	5 926,63	0,00	60
28/03/2023	2023 TVX DIVERS RICHWILLER	7 789,51	0,00	60
04/04/2023	2023CUM BRANCH PART PFASTATT	64 324,55	0,00	60
04/04/2023	2023CUM ETUDES MICROPOLLUANTS	17 717,50	0,00	5
05/04/2023	2023CUM ETUDES GESTION EP	97 204,00	0,00	5
12/04/2023	2023CUM BRANCH PART UNGERSHEIM	2 506,26	0,00	60
26/04/2023	2023CUM REHAB RESEAU ASS MULHOUSE	162 858,82	0,00	60
06/05/2023	2023CUM ITV KINGERSHEIM	7 942,97	0,00	15
10/05/2023	2023CUM BRANCH PART RIXHEIM	40 359,83	0,00	60
10/05/2023	2023CUM BRANCH PART SLB	12 434,80	0,00	60
11/05/2023	2023CUM TVX DIVERS MULHOUSE	167 439,17	0,00	60

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/05/2023	2023 TVX RUE LONGUE MORSCHWILLER	74 891,58	0,00	60
12/05/2023	2023 CUM SALLE PILOTAGE TURGOT	9 095,85	0,00	20
25/05/2023	2023 TVX DIVERS RIXHEIM	9 105,39	0,00	60
27/05/2023	2023CUM BRANCH PART MULHOUSE	99 671,32	0,00	60
27/05/2023	2023 BRANCH PART PULVERSHEIM	3 541,60	0,00	60
01/06/2023	2023CUM BRANCH PART ZILLISHEIM	13 140,00	0,00	60
01/06/2023	2023 BRANCH PART BERRWILLER	2 716,50	0,00	60
02/06/2023	2023 BRANCH PART FELKIRCH	3 628,75	0,00	60
02/06/2023	2023CUM BRANCH PART BOLLWILLER	15 403,63	0,00	60
02/06/2023	2023CUM BRANCH PART BALDERSHEIM	10 521,44	0,00	60
02/06/2023	2023CUM BRANCH PART MLB	9 033,27	0,00	60
02/06/2023	2023CUM BRANCH PART WITTENHEIM	40 022,49	0,00	60
02/06/2023	2023CUM BRANCH PART RIEDISHEIM	40 121,26	0,00	60
02/06/2023	2023 LC TRVX EAUX PLUVIALES PART FIN DEF HAB	14 900,00	0,00	60
02/06/2023	2023 LC TRVX EAUX PLUVIALES PART FIN DEF RIX	18 949,27	0,00	60
09/06/2023	2023CUM REHAB RESEAU ASS MLB	120 523,38	0,00	60
13/06/2023	2023CUM TVX DIVERS FLAXLANDEN	187 159,85	0,00	60
15/06/2023	2023 ITV BRUNSTATT	3 239,83	0,00	15
16/06/2023	2023CUM BRANCH PART WITTELSHEIM	30 244,95	0,00	60
16/06/2023	2023CUM BRANCH PART ILLZACH	23 307,08	0,00	60
22/06/2023	2023CUM MISSION AMO REHAB PR TURGOT	0,00	0,00	0
04/07/2023	2023CUM MULHOUSE BLVD MITTERRAND	13 588,00	0,00	60
05/07/2023	2023 TAMPONS WITTENHEIM	3 206,34	0,00	60
13/07/2023	2023CUM BRANCH PART SAUSHEIM	19 206,64	0,00	60
19/07/2023	2023CUM BRANCH PART BRUNSTATT DIDENHEIM	52 773,15	0,00	60
19/07/2023	2023 TVX DIVERS ZILLISHEIM	12 811,20	0,00	60
22/07/2023	2023CUM BRANCH PART KINGERSHEIM	13 178,82	0,00	60
10/08/2023	2023CUM BRANCH PART ZIMMERSHEIM	6 955,19	0,00	60
10/08/2023	2023CUM BRANCH PART LUTTERBACH	25 846,78	0,00	60
10/08/2023	2023CUM BRANCH PART ESCHENTZWILLER	6 486,73	0,00	60
10/08/2023	2023 ITV FLAXLANDEN	1 851,43	0,00	15
10/08/2023	2023CUM TVX DIVERS DIDENHEIM	56 006,29	0,00	60
17/08/2023	2023 ITV ZIMMERSHEIM	2 600,30	0,00	15
31/08/2023	2023CUM TVX RUE BELLEVUE JURA PANORAMA MLB	263 159,41	0,00	60
08/09/2023	2023 STEU BERRW AUTO SURVEILLANCE A2	3 118,46	0,00	20
15/09/2023	2023CUM REHAB RESEAU ASS WITTELSHEIM	80 898,84	0,00	60
20/09/2023	2023 AF MLB RUE BELLEVUE JURA PANORAMA	17 258,59	0,00	60
22/09/2023	2023 AF TVX RENOUV ASS RUE VICTOIRE CHALAMPE	74 366,87	0,00	60
26/09/2023	2023CUM BRANCH PART BRUEBACH	25 522,18	0,00	60
14/10/2023	2023CUM TVX RUE VICTOIRE CHALAMPE	268 577,93	0,00	60
17/10/2023	2023 BRANCH PART BANTZENHEIM	6 245,66	0,00	60
20/10/2023	2023CUM ETUDE GEOTECH. G2PRO EPAISSISSEUR SAUSHE	5 196,25	0,00	20
26/10/2023	2023CUM BRANCH PART REININGUE	7 374,86	0,00	60
28/10/2023	2023CUM REHAB RESEAU ASS WITTENHEIM	108 819,76	0,00	60
08/11/2023	2023 AF REMP COLL RUE REPOS ESCHENTZWILLER	21 946,84	0,00	60
15/11/2023	2023CUM STEP RUELISHEIM	14 798,00	0,00	20
16/11/2023	2023CUM ITV DIDENHEIM	2 863,14	0,00	15
16/11/2023	2023CUM TVX DIVERS HOMBURG	6 055,00	0,00	60
17/11/2023	2023 BRCHT PARTICULIER OTTMARSHEIM	9 213,84	0,00	60
17/11/2023	2023CUM BRANCH PART HABSHEIM	30 921,72	0,00	60
17/11/2023	2023 BRANCH PART BATTENHEIM	5 117,56	0,00	60
17/11/2023	2023 BRANCH PART RUELISHEIM	2 315,85	0,00	60
17/11/2023	2023CUM TVX DIVERS REININGUE	154 858,64	0,00	60
17/11/2023	2023CUM REHB RESEAU TURGOT	4 276,00	0,00	60
21/11/2023	2023 ITV WITTELSHEIM	1 830,27	0,00	15
21/11/2023	2023CUM TVX RUE REPOS ESCHENTZWILLER	272 840,00	0,00	60
21/11/2023	2023 AF CREATION BO STOESSEL MLHSE LOT3	10 554,98	0,00	50
21/11/2023	2023 AF CREATION BO STOESSEL MLHSE LOT2	19 607,34	0,00	50
21/11/2023	2023 AF CREATION BO STOESSEL MLHSE LOT1	86 577,26	0,00	50
21/11/2023	2023 AF CREATION BO STOESSEL MLHSE LOT1	46 736,04	0,00	50
06/12/2023	2023CUM TVX RUE TRAINEAU RUELISHEIM	13 165,85	0,00	60
08/12/2023	2023 ITV REININGUE	2 801,00	0,00	15
08/12/2023	2023 TVX DIVERS SAUSHEIM	13 155,00	0,00	60
13/12/2023	2023 ITV CHALAMPE	11 230,72	0,00	15
14/12/2023	2023 MEP 3 VARIATEUR SUR POMPES STEP WITTEL	7 963,98	0,00	20
14/12/2023	2023 ITV BANTZENHEIM	7 105,00		

REÇU EN PREFECTURE

0,00 | 15
le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/12/2023	2023 METHA STEP SAUSHEIM	6 846,54	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX reseaux 1981	303,92	303,92	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1984	55 082,06	25 419,60	39
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1984	14 027,51	14 027,51	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1992	1 508 550,86	577 736,22	47
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1992	379 757,42	379 757,42	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1993	486 316,00	182 363,80	48
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1993	109 273,49	109 273,49	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1995	851 262,69	306 452,50	50
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1996	19 880,79	7 010,12	51
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1996	3 181,84	3 181,84	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1997	40 867,95	14 139,20	52
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1997	5 509,96	5 509,96	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1998	69 009,90	23 436,70	53
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1998	6 430,65	6 430,65	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1999	102 756,25	34 244,90	54
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1999	9 963,67	9 963,67	1
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 2000	16 163,45	5 282,80	55
01/01/2004	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 2000	1 957,35	1 957,35	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 MAT SPEC EXPLOIT 2004	11 682,22	6 407,19	50
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX 1992 ASST	740 112,56	283 446,79	47
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1993	51 483,24	33 090,88	28
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1993	26 159,76	26 159,76	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1993	14 020,82	5 257,00	48
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1994	9 792,59	6 072,79	29
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1994	8 686,34	8 686,34	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 RESEAU 1994 ASSNT	22 774,97	8 359,97	49
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1995	21 459,80	12 873,33	30
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1995	9 819,92	9 819,92	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1995	15 999,99	5 752,00	50
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1996	8 071,34	4 683,67	31
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1996	4 391,64	4 391,64	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1996	13 357,93	4 707,20	51
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1997	14 072,81	7 909,77	32
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1997	8 112,49	8 112,49	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1997	36 232,22	12 535,70	52
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAUX 1998	32 856,17	17 916,40	33
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1998	31 632,74	31 632,74	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1998 ASST	227 984,05	77 423,89	53
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1999	10 824,18	5 727,57	34
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1999	15 397,96	15 397,96	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 1999 ASST	141 896,66	47 294,03	54
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 2000	13 623,82	7 004,50	35
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 2000	5 887,29	5 887,29	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX RESEAUX 2000	32 750,04	10 714,57	55
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX 2001/2004	121 499,94	54 670,97	40
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX 2001/2004	44 700,00	44 700,00	1
01/01/2004	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX 2001/2004 ASST	1 203 077,79	360 920,97	60
01/01/2005	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	172 609,13	172 609,13	1
01/01/2005	OTTMARSHEIM 2023 CPLT TRAVAUX	5 000,00	5 000,00	10
16/03/2006	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX	240,54	240,54	1
16/03/2006	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX	9 315,06	9 315,06	10
16/03/2006	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX	11 601,17	11 601,17	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	27 267,57	6 745,77	60
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	4 339,71	4 339,71	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	14 637,91	14 637,91	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	2 714,92	2 714,92	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	5 265,57	5 265,57	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	10 947,60	10 947,60	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	8 957,01	8 957,01	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	3 405,39	3 405,39	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	5 239,83	5 239,83	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	6 630,53	6 630,53	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	17 896,39	17 896,39	10
22/03/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	42 605,13	11 360,82	60
31/12/2006	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	5 302,48		

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
31/12/2006	BANTZENHEIM 2023 REPAR STATION EPUR+CTRL+POMPES	2 658,11	2 658,11	10
31/12/2006	BANTZENHEIM 2023 SUIVI+SURV EPANDAGE BOUES ST E	5 023,52	5 023,52	10
31/12/2006	BANTZENHEIM 2023 BRANCH ASSAIN SCI JULIA	3 400,59	3 400,59	10
31/12/2006	BANTZENHEIM 2023 FRAI MISS ENCADR SUIVI EPANDA	896,52	896,52	1
31/12/2006	BANTZENHEIM 2023 SUIVI+SURV EPANDAGE BOUES ST E	2 363,62	2 363,62	10
24/01/2007	BANTZENHEIM 2023 REPAR RUPT BRANCH R STRAS	2 040,73	2 040,73	1
22/03/2007	BANTZENHEIM 2023 CURAGE RESEAU R FLEURS	1 262,84	1 262,84	10
22/03/2007	BANTZENHEIM 2023 TVX ASSAINISSEMENT	8 961,99	8 961,99	10
22/03/2007	BANTZENHEIM 2023 VIDANGE + NETT STATIONS RELEVAGE	721,19	721,19	1
26/06/2007	BANTZENHEIM 2023 TRAITEMENT DES BOUES	6 059,02	6 059,02	10
26/06/2007	BANTZENHEIM 2023 PEC BOUES STATION D EPURATION	2 166,80	2 166,80	10
26/06/2007	BANTZENHEIM 2023 CURAGE CONDUITE	437,30	437,30	1
27/06/2007	BANTZENHEIM 2023 DEBOUCHAGE CANAL EAU USEES	370,86	370,86	1
19/11/2007	BANTZENHEIM 2023 PEC BOUES POUR COMPOSTAGE	1 637,70	1 637,70	10
31/12/2007	BANTZENHEIM 2023 NETTOYAGE HANGAR BIO DISQUES	7 279,50	7 279,50	10
31/12/2007	BANTZENHEIM 2023 CURAGE CONDUITE DE POMPAGE	1 597,80	1 597,80	10
31/12/2007	BANTZENHEIM 2023 CURAGE RESEAU ASSAINISSEMENT	9 343,77	9 343,77	10
31/12/2007	BANTZENHEIM 2023 POMPAGE STATION EPURATION	645,27	645,27	1
31/12/2007	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX CURAGE	1 267,76	1 267,76	10
28/01/2008	BANTZENHEIM 2023 CABLES LIAISON	423,38	423,38	1
28/01/2008	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT	4 191,10	3 771,77	15
18/02/2008	BANTZENHEIM 2023 DEBOUCHAGE ET CURAGE	6 966,39	6 523,16	15
28/04/2008	BANTZENHEIM 2023 VIDANGE ET NETTOYAGE	2 737,40	2 737,40	10
27/10/2008	BANTZENHEIM 2023 CURAGE CANALISATION	8 017,51	7 214,25	15
24/12/2008	OTTMARSHEIM 2023 TRAVAUX	3 902,55	3 902,55	10
12/02/2009	BANTZENHEIM 2023 FUITE SUR EP	1 596,79	1 435,75	14
12/02/2009	BANTZENHEIM 2023 FUITE EP	1 518,30	1 364,81	14
02/03/2009	BANTZENHEIM 2023 STATION RELEVAGE	822,85	822,85	1
23/03/2009	BANTZENHEIM 2023 CURAGE RESEAU	3 494,59	3 494,59	1
11/05/2009	SIABB 2023 TERRAIN 2004 PAR ME HASSLER	2 877,00	0,00	0
11/05/2009	SIABB 2023 TRAVAUX 2006 A 2008	275 321,13	190 499,88	60
11/05/2009	SIABB 2023 MATERIEL EXPLOIT RECU CADRE MISE A DISPO EN 2005	476 944,20	79 490,70	60
11/05/2009	SIABB 2023 TVX ASST 1981 A 2009	1 773 396,57	762 137,42	60
11/05/2009	BANTZENHEIM 2023 TRAVAUX CURAGE	226,04	226,04	1
30/07/2009	BANTZENHEIM 2023 CURAGE RESEAUX	251,16	251,16	1
14/10/2009	BANTZENHEIM 2023 TABOURET SIPHON	7 068,36	6 359,85	14
29/01/2010	SIABB 2023 TVX ASST BALDERSHEIM RUE DES PRES	1 327,56	265,55	60
04/02/2010	BANTZENHEIM 2023 CURAGE RESEAU E.U.	728,36	728,36	1
14/04/2010	BANTZENHEIM 2023 VIDANGE ET NETTOYAGE	830,02	830,02	1
11/10/2010	BANTZENHEIM 2023 BRT ASSNT	777,40	777,40	1
11/10/2010	BANTZENHEIM 2023 SYPHONS	7 169,66	6 450,76	13
27/12/2010	BANTZENHEIM 2023 CURAGE	851,55	851,55	1
21/01/2011	OTTMARSHEIM 2011RESO1	3 957,56	990,38	40
03/03/2011	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2011	8 262,08	1 239,30	60
15/03/2011	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2011	2 714,32	769,06	60
10/06/2011	UNGERSHEIM 2023 - TRX RACCORDEMENT ASSNT	3 085,68	970,00	30
10/06/2011	UNGERSHEIM 2023 TVX BRCHT EAU ASSAINISSEMENT	4 168,09	1 316,00	30
10/06/2011	UNGERSHEIM 2023 TVX BRCHT EAU ASSAINISSEMENT	2 526,67	798,00	30
10/06/2011	UNGERSHEIM 2023 POMPE AMAREX	2 443,43	770,00	30
08/09/2011	OTTMARSHEIM 2023 2011RESO2	4 726,59	1 342,49	40
29/12/2011	UNGERSHEIM 2023 BRCHT EAU ET ASSAINISSEMENT RUE FELDKIRCH	3 905,54	1 230,60	30
15/02/2012	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2012	758,26	113,73	60
27/03/2012	UNGERSHEIM 2023 POMPES STATION RUE 1ERE ARMEE	17 748,64		

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/04/2012	UNGERSHEIM 2023 EXTENSION ET BRCHT RESEAU	5 983,47	2 443,65	30
10/07/2012	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2012	3 061,76	459,27	60
10/07/2012	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2012	3 299,76	495,00	60
12/07/2012	SIABB 2023 FRAIS ETUDES AVANT 2009	40 980,29	6 147,01	60
06/08/2012	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSAINISSEMENT	2 561,38	2 305,24	11
06/08/2012	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSAINISSEMENT	2 509,20	2 258,28	11
06/08/2012	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSAINISSEMNT	1 775,40	1 597,86	11
22/10/2012	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2012	27 107,82	4 558,07	60
05/11/2012	UNGERSHEIM 2023 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT	5 934,74	1 970,82	30
03/09/2013	BANTZENHEIM 2023 TVX RESEAU ASSNT 2013	7 352,01	980,24	60
22/10/2013	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT	2 978,04	843,71	60
28/11/2013	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT	2 611,33	739,84	60
19/02/2014	SIABB 2023 REMPL CONDUITE AMIANTE	41 923,44	5 587,61	60
26/03/2014	UNGERSHEIM 2023 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT	21 717,29	5 784,91	30
22/04/2014	BANTZENHEIM 2023 STATION RELEVAGE	15 751,20	2 100,16	60
13/05/2014	SIABB 2023 TVX ASST BALDERSHEIM RUE DU STADE	7 636,46	1 016,37	60
27/05/2014	UNGERSHEIM 2023 MISE EN PLACE NOUVELLE P	37 754,06	10 064,47	30
09/07/2014	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT DOSSMANN	1 670,91	222,78	60
27/10/2014	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ANCIENNE STATION EPURATION	4 856,95	647,59	60
26/11/2014	UNGERSHEIM 2023 POSE PUIT PERDU	2 286,00	608,20	30
26/11/2014	UNGERSHEIM 2023 NVX BRCHT	15 651,04	4 198,40	30
04/05/2015	BANTZENHEIM 2023 PASSAGE CAMERA RESEAU	2 637,89	1 846,53	10
03/07/2015	BANTZENHEIM 2023 TVX CURAGE CANALISATIONS	7 717,80	5 402,46	10
01/10/2015	SIABB 2023 MEP TABOURET SIPHON RUE DU STADE	6 075,60	542,55	60
15/10/2015	SIABB 2023 MEP 2 TABOURETS SIPHON BATTENHEIM RUE CIGOGNES	3 621,60	251,70	60
18/12/2015	BANTZENHEIM 2023 TVX ASSNT	21 879,26	15 315,48	10
03/02/2016	UNGERSHEIM 2023 MEP SYST ASST ET STATION VEGETALISEE ECHOHAMEAU ET CHAMPRE	29 552,52	4 044,28	10
23/05/2016	UNGERSHEIM 2023 MISE NORME STATION RELEVAGE ET MEP POTENCE AVEC TREUIL	4 515,60	750,00	30
24/05/2016	UNGERSHEIM 2023 INSTALL STATION EPU VEGETALISEE MAISON NATURE ET CULTURE	25 557,07	1 703,80	30
08/06/2016	SIABB 2023 TAMPONS ETANCHES SIPHON RUELISHEIM	1 511,05	150,91	60
08/06/2016	SIABB 2023 POMPE ASSAINISSEMENT	7 180,80	718,08	60
10/08/2016	BANTZENHEIM 2023 TVX STATION RELEVAGE	2 709,60	1 625,76	10
23/09/2016	UNGERSHEIM 2023 CREATION PUIT PERDU 8 RUE EGLISE	54 766,02	1 979,41	30
15/11/2016	SIABB 2023 EQUIPEMENT AUTOSURVEILLANCE DES B.O.	30 236,35	3 022,70	60
28/12/2016	BANTZENHEIM 2023 TVX CURAGE NETTOYAGE TABOURET SIPHONS ET INSPECTION CAMERA	10 824,48	6 494,70	10
13/03/2017	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT 48B RUE DE BALE	6 571,98	2 628,80	20
15/06/2017	UNGERSHEIM 2023 RACCORD ASSNT BAT CHAMPRE	19 390,56	19 133,26	6
13/07/2017	SIABB 2023 HYDROCUREUSE	6 123,60	408,24	60
13/07/2017	SIABB 2023 BUSES HYDROCUREUSE	96,00	6,40	60
13/07/2017	SIABB 2023 COMPRESSEUR	13 455,45	897,03	60
19/07/2017	SIABB 2023 REMISE SIPHON	1 675,20	139,60	60
19/07/2017	SIABB 2023 CANALISATIONS EU ET EP	12 764,40	1 063,12	60
19/07/2017	SIABB 2023 TABLEAU SIPHON	4 803,60	400,29	60
21/07/2017	BANTZENHEIM 2023 BRCHT EAU ASSNT 47 ROUTE DE BALE	3 908,08	781,62	20
24/08/2017	BANTZENHEIM 2023 REMPL 2 POMPES STATION RELEVAGE SALLE DES FETES	4 744,80	2 372,40	10
30/01/2018	BANTZENHEIM 2023 TVX CURAGE CANALISATION+NETTOYAGE PUIT PERDU+TABOURET SIPHON	11 903,16	4 761,28	10
19/06/2018	BANTZENHEIM 2023 REP BRCHT EU AEP 29 RUE DE BATTENHEIM	2 377,23	950,90	10
25/06/2018	UNGERSHEIM 2023 EXT RESEAU EAU ASSNT RUE DE LA CITE DU MOULIN	13 997,87	1 866,38	30
16/08/2018	SIABB 2023 MEP POMPE RELEVAGE RUE CIGOGNES BALDERSHEIM	6 095,41		

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/08/2018	SIABB 2023 REALISATION DALLE BETON BALDERSHEIM	2 360,64	39,34	60
13/09/2018	SIABB 2023 REALISATION DALLE BETON	1 236,00	82,40	60
10/12/2018	SIABB 2023 ASPIRATEURS ET ELECTROPOMPES	5 815,13	387,68	60
10/12/2018	SIABB 2023 ASPIRATEUR	213,52	14,24	60
18/12/2018	SIABB 2023 TRANSFO COLLECTEUR EN RETENUE EAU	22 279,20	0,00	60
18/12/2018	SIABB 2023 REPRISES TAMPONS ASST BALDERSHEIM	7 698,00	513,20	60
31/12/2018	UNGERSHEIM 2023 ASSAINISSEMENT	2 477,69	330,36	30
18/06/2019	BANTZENHEIM 2023 REP BCHMT EU 36 RUE DU GAL DE GAULLE	2 292,38	687,72	10
18/06/2019	BANTZENHEIM 2023 MEP BCHT EU 3 RUE DES FLEURS	3 033,79	910,14	10
07/08/2019	UNGERSHEIM 2023 DALLE EXTERIEURE POUR E.P. CHEMIN DU SCHLITTWEG	24 420,00	3 256,00	15
07/08/2019	BANTZENHEIM 2023 CURAGE NETTOYAGE TABOURET SYPHON RESEAU	13 415,70	4 024,71	10
13/09/2019	SIABB 2023 REGARDS VISITE ECOLE RUE BOURGOGNE BALDERSHEIM	8 244,00	0,00	60
13/09/2019	SIABB 2023 REP AFFAISSEMENT RUE BOURGOGNE BALDERSHEIM	3 234,00	0,00	60
13/09/2019	SIABB 2023 REP ASSNT SFC	3 108,00	0,00	60
19/09/2019	SIABB 2023 TVX TABOURET SIPHON RUE CIGOGNES BALDERSHEIM	1 750,80	87,54	60
03/10/2019	SIABB 2023 ALIM ELEC + POMPE B O BATTENHEIM	1 047,06	69,80	60
09/12/2019	SIABB 2023 EXT RESEAU ASSNT A BALDERSHEIM	2 220,00	155,82	60
09/12/2019	SIABB 2023 EXT RESEAU ASSNT A BALDERSHEIM	16 788,00	0,00	60
30/12/2019	UNGERSHEIM 2023 TVX EAU PLUVIALE	48 895,44	2 444,77	20
31/12/2019	SIABB 2023 FRAIS ETUDES ET MOE CONFORMITE RESEAU AUTOSURVEILLANCE	18 758,40	0,00	60
24/03/2020	UNGERSHEIM 2023 MEP POMPE POUR STATION RELEVAGE	5 992,80	898,64	20
24/03/2020	BANTZENHEIM 2023 REP BCHT ASSNT 93 RUE DE BALE	3 339,55	946,22	10
19/08/2020	UNGERSHEIM 2023 MEP NVELLE SONDE POUR POSTE RELEVAGE STATION	1 165,66	58,28	20
12/10/2020	BANTZENHEIM 2023 REP COLLECTEUR PPAL EU RUE DES ANEMONES	2 909,33	581,86	10
26/02/2021	SIABB 2023 CONSOLIDATION DEVERSOIR D'ORAGE	4 356,00	72,60	60
04/03/2021	BANTZENHEIM 2023 REP BRCHT EU 8 RUE DE LA CHAPELLE RUE DES JARDINS	1 586,69	290,90	10
13/04/2021	SIABB 2023 TVX DEVERSOIR ORAGE	1 800,00	30,00	60
28/04/2021	SIABB 2023 TVX EXT RESEAU ASSNT AU MATTFELD	54 756,00	912,60	60
28/04/2021	UNGERSHEIM 2023 CAMERA DETECTION FUITE RESEAU EAU	2 033,28	230,63	6
28/04/2021	UNGERSHEIM 2023 CREATION REGARD VISITE SUR RESEAU RUE 1ERE ARMEE	8 051,47	273,97	20
10/06/2021	BANTZENHEIM 2023 MEP REGARD ASSNT 99 RUE DE BALE	3 574,80	566,01	10
19/07/2021	UNGERSHEIM 2023 REMPL ROUE POMPE STATION RELEVAGE DE LA CITE	49 553,45	1 041,81	20
13/12/2021	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT 83 RUE DE BALE	9 438,00	1 022,45	10
14/12/2021	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT 62B RUE DE BALE PROPRIETE COLOMBO	9 150,00	915,00	10
14/12/2021	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT RUE DE LA VERDURE PROPRIETE DELIOT	2 697,90	269,79	10
17/12/2021	SIABB 2023 EVAC EAU TRANCHE 1 RUE PRINCIPALE BATTENHEIM	51 349,20	855,82	60
17/12/2021	SIABB 2023 EVAC EAU TRANCHE 2 RUE PRINCIPALE BATTENHEIM	50 485,80	841,43	60
17/12/2021	SIABB 2023 EVAC E.P. RUE NORMANDIE ET PROVENCE BALDERSHEIM	38 622,00	643,70	60
17/12/2021	SIABB 2023 RECUP E.P.POLE MEDIC BAT	16 525,20	275,42	60
17/12/2021	SIABB 2023 EVAC E.P. RUE DE CHAMPAGNE BALDERSHEIM	20 550,00	342,50	60
17/12/2021	SIABB 2023 REMPL COLL RUE DE CHAMPAGNE BALDERSHEIM	80 886,60	1 348,11	60

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/12/2021	BANTZENHEIM 2023 TVX CURAGE CANALISATION+AVALOIRS+FOSES RELEVAGE+PUITS PERDUS	15 413,76	1 798,28	10
02/05/2022	UNGERSHEIM 2023 POMPE PR POUR STATION CITE	7 214,42	0,00	15
22/06/2022	SIABB 2023 EVAC E.P. ABORDS POLE MEDICAL	1 245,00	0,00	60
09/12/2022	SIABB 2023 TVX SUR STATION RELEVAGE BATTENHEIM	28 689,10	0,00	60
09/12/2022	SIABB 2023 TVX STATION RELEVAGE BATTENHEIM BALDERSHEIM	48 967,62	0,00	60
09/12/2022	SIABB 2023 RECUP E.P. COUR ATELIER MUNICIPAUX	23 809,20	0,00	60
12/12/2022	OTTMARSHEIM 2023 BRCHT ASSAINISSEMENT RUE DU MOULIN	8 496,00	0,00	60
14/12/2022	SIABB 2023 ASSNT PETANQUE + TENNIS BALDERSHEIM	7 003,20	0,00	60
23/12/2022	BANTZENHEIM 2023 BRCHT ASSNT PROJET NEOLIA RUE DES ACACIAS	5 623,68	0,00	60
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		35 480 270,27	4 453 499,34	

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	2 797 130,86
RECETTES	3 050 000,00	2 797 130,86	0,00	2 797 130,86
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	458 300,00	82 797,67	23 640,00	106 437,67
RECETTES	458 300,00	129 613,44	0,00	129 613,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS / Numéro SIRET : 24680025400103				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 270 000,00	27 132 603,75	0,00	27 132 603,75
RECETTES	33 270 000,00	35 518 391,20	0,00	35 518 391,20
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 412 000,00	2 825 252,43	81 441,58	2 906 694,01
RECETTES	12 412 000,00	4 095 100,35	0,00	4 095 100,35

BUDGET COLLECTE SELECTIVE / Numéro SIRET : 24680025400095				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 560 000,00	11 031 770,28	0,00	11 031 770,28
RECETTES	14 560 000,00	14 885 373,88	0,00	14 885 373,88
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 436 040,46	1 399 820,88	28 881,49	1 428 702,37
RECETTES	2 436 040,46	521 521,62	27 995,99	549 517,61

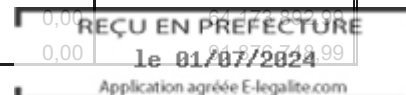
BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24680025400145				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	41 805 900,00	23 212 388,10	0,00	23 212 388,10
RECETTES	41 805 900,00	38 675 853,05	0,00	38 675 853,05
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 360 000,00	9 362 036,12	4 606 196,82	13 968 232,94
RECETTES	34 360 000,00	14 715 141,46	4 806 196,82	19 521 338,28

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	92 685 900,00	64 173 892,99	0,00	64 173 892,99
RECETTES	92 685 900,00	91 876 748,99	0,00	91 876 748,99



SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	49 666 340,46	13 669 907,10	4 740 159,89	18 410 066,99
RECETTES	49 666 340,46	19 461 376,87	4 834 192,81	24 295 569,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	142 352 240,46	77 843 800,09	4 740 159,89	82 583 959,98
TOTAL AGREGE DES RECETTES	142 352 240,46	111 338 125,86	4 834 192,81	116 172 318,67

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.




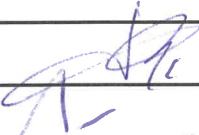

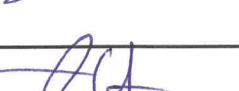



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 99
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/06/2024

Présenté par (1) ,
 A Mulhouse le 27/06/2024
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Mulhouse, le 27/06/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMADORI FABRICE	
BACH DANIELE	
BAECHTEL RACHEL	
BEHE JEAN-MARIE	
BERBETT JOSEPH	
BERGDOLL BENOIT	
BEYAZ BEYTULLAH	
BLOIS MICHEL	
BONI DA SILVA CLAUDINE	
BOUILLE JEAN-PHILIPPE	
BROMBACHER CHRISTIAN	
BUCHERT MARYVONNE	
CENTLIVRE ANDRE	
CHAPATTE JEAN-CLAUDE	
CHERAY MICHEL	
COLOM FLORIAN	
CORNEILLE MARIE	
COUCHOT ALAIN	
D'ARANDA BRIGITTE	
DUMEZ GUY	
DUSSOURD FRANCIS	

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

EL HAJJAJI NADIA	
ENGASSER THIERRY	
FEISSEL SIMON CATHERINE	
FREMIOT GILLES	
FUCHS GILBERT	
GERHART ANNE	
GINDER JEAN-MARC	
GOETZ ANNE-CATHERINE	
GOLDSTEIN DANIELE	
GRIENENBERGER CHRISTIAN	
GRUN PHILIPPE	
GUTH MAURICE	
HATTENBERGER JEAN-MAURICE	
HECKLEN MATTHIEU	
HILLMEYER FRANCIS	
HIRTH ANDRE	
HOME ANTOINE	
HOTTINGER MARIE	
IFFRIG GILBERT	
ISSELE RENE	
IVAIN BERTRAND	
JULIEN JEAN-PAUL	
KELLER ANDRE	
KELLER OLIVIER	
KELLER VINCENT	
KEMPF PIERETTE	
KIMMICH JEAN	
KLEINHOFFER LOUIS	
KOLB FRANCIS	

















REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024








Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

LANG DAVID	
LAUGEL MICHEL	
LECONTE ALAIN	
LEHMES ANDRE	
LOISEL CORINNE	
LUTHRINGER MARTINE	
LUTZ MICHELE	
MIMAUD DANIELE	
NEUMANN REMY	
NICOLAS THIERRY	
PASQUIERS MAXE	
PAUVERT BERTRAND	
PLAS CHRISTINE	
PULEDDA PATRICK	
RAPP CATHERINE	
RICHARD LOIC	
RICHERT PHILIPPE	
RISS GEORGES	
RITZ CHRISTELLE	
ROELLINGER CLAUDIA	
SCHILLINGER GILLES	
SCHMIDLIN BEN M'BAREK MALIKA	
SCHMIDT ANDRE	
SCHOENIG FABIEN	
SCHWAB HERVE	
SIX CHRISTOPHE	
SORET ELIANE	
SORNIN CECILE	
STADELMANN LAURENT	

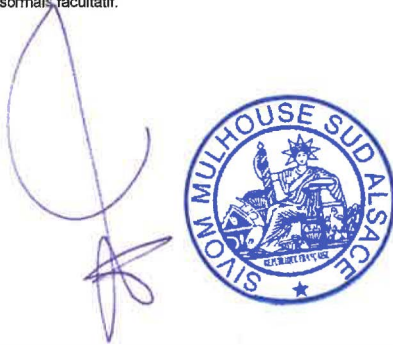
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

STRIFFLER PAUL-ANDRE	
STURCHLER PHILIPPE	
SUAREZ EMMANUELLE	
SUTTER SEVERINE	
TOME JEAN	
TRIMAILLE PHILIPPE	
VIOLA ANTOINE	
WEISBECK JOSEPH	
WEISS CLAUDE	
WILLEMANN PIERRE	
WINNLEN MARIE-ESTELLE	
WISS JOSEPH-MAURICE	
WOLFF PHILIPPE	
ZELLER FABIENNE	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

01 juillet 2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Compte Administratif 2023

Sivom de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy BP
2287
68068 Mulhouse Cedex

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-04
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 4 de l'ordre du jour

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ainsi que créances éteintes au 1^{er} semestre 2024



Monsieur le Président expose :

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, Receveur du Syndicat, m'informe qu'elle n'a pu recouvrer certaines recettes et propose la mise en non-valeur de ces créances essentiellement dues à des liquidations judiciaires ou des cessations d'activité pour insuffisance d'actif :

Budget 16/05 « ASSAINISSEMENT » (M49 T.T.C.)

Un montant total de **7 588,98 € T.T.C. en créances irrécouvrables**, dont :

2010	140,42 €
2011	225,41 €
2012	331,21 €
2013	272,02 €
2014	458,17 €
2015	481,94 €
2016	279,00 €
2017	970,83 €
2018	588,38 €
2019	1 538,40 €
2020	480,16 €
2021	1 583,30 €
2022	239,74 €
TOTAL	7 588,98 €

Un montant total de **233,31 € T.T.C. en créances éteintes**, dont :

2021	73,76 €
2022	159,55 €
TOTAL	233,31 €

Ces montants, concernant essentiellement les redevances d'assainissement, n'ont pu être recouverts, du fait de l'insolvabilité des débiteurs concernés.

Les crédits nécessaires figurent au budget 16/05 de l'exercice 2024, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes ».

Les recherches et vérifications effectuées ont confirmé que les créances sont irrécouvrables ou éteintes en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou leur départ pour une destination inconnue, de la mise en liquidation des biens des sociétés débitrices ainsi que de la modicité de leur montant.

Cependant, l'inscription en dépenses au budget de ces produits en non-valeur n'implique pas l'abandon de leur recouvrement.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances et autorise le Président ou son délégué à opérer les régularisations comptables qui s'imposent.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-05
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 5 de l'ordre du jour Décisions modificatives du Budget Primitif 2024



Monsieur le Président expose :

Ces décisions modificatives concernent les réajustements des montants prévus initialement aux budgets 2024 :

16/03 : Budget Traitement des Résidus Urbain – M57 H.T. : décision modificative n° 1

Fonctionnement - Dépense			
Chap. 67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	125 000 €
Chap. 011	611	Contrat de prestations de services	- 125 000 €
		TOTAL	0 €

Investissement - Dépense			
Chap. 21	21351	Installations générales, agencements, aménagements, aménagements des constructions	+350 000 €
		TOTAL	+350 000 €

Investissement - Recette			
Chap. 16	1641	Emprunts auprès des établissements financiers	+350 000 €
		TOTAL	+350 000 €

16/05 : Budget Assainissement – M49 T.T.C. : décision modificative n° 1

Investissement - Recette			
Chap. 13	13111	Subventions d'équipement – Agence de l'eau	+4 000 €
Chap. 041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 410 000 €
Chap. 041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 300 000 €
		TOTAL	+714 000 €

Investissement - Dépense			
Chap. 45821601	45821601	Opérations pour comptes de tiers	+4 000 €
Chap. 041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+410 000 €
Chap. 041	21532	Réseaux d'assainissement	+125 000 €
Chap. 041	2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	+175 000 €
		TOTAL	+714 000 €

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte les modifications budgétaires proposées.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-06
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 6 de l'ordre du jour :
Création d'un poste de technicien pour le service gestion des eaux pluviales urbaines

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat signé le 27 juin 2019 (CTEC n°CT00006), le SIVOM porte une mission d'animation « *gestion des eaux pluviales et lutte contre les micropolluants* » en l'inscrivant dans une démarche de développement des techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

La mise en place de cette mission d'animation est motivée par le souhait du SIVOM d'accompagner ses autres opérations visant à la réduction de l'impact des déversements sur le milieu naturel et notamment la mise en œuvre de la gestion dynamique des réseaux d'assainissement.

Elle s'articule ainsi sur la réduction du volume collecté par le développement de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, et ce en lien avec la compétence eaux pluviales urbaines exercée par le SIVOM.

Un poste d'ingénieur chargé de mission avait donc été créé en 2020.

Ce poste a permis dans un premier temps d'engager les changements de pratiques des aménageurs publics et privés vers une gestion plus durable des eaux pluviales, rendant nos villes plus résilientes face aux changements climatiques.

Une étude du potentiel de gestion intégrée des eaux pluviales a été lancée et pilotée par le SIVOM en 2021. Les résultats parus en 2023, montrent que le territoire du syndicat présente de nombreuses opportunités, mais aussi qu'il devient urgent d'intervenir et de devenir proactif dans ce domaine.

Dans le souci de renforcer le développement d'un service de gestion des eaux pluviales urbaines, il est proposé au Comité d'Administration la création d'un poste budgétaire supplémentaire de technicien principal « *Bureau d'études* » (cat. B).

Ce technicien aura pour principale activité de faire le suivi technique des opérations de gestion des eaux pluviales urbaines du SIVOM, suivi qui comprendra notamment :

- ⇒ la collaboration avec les services techniques des communes interlocutrices du SIVOM (participations aux réunions, propositions de solutions techniques innovantes, accompagnant pour les demandes de subventions et rédaction des notices techniques),
- ⇒ les travaux réalisés en maîtrise d'œuvre interne pour des chantiers de gestion des eaux pluviales (établissement de devis, plans, DCE et suivi des travaux jusqu'à réception).

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la création d'un poste de technicien spécifique à la gestion des eaux pluviales urbaines.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-AGF-07
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 7 de l'ordre du jour
Appui technique et financier à Grand Est Solidarités et COopération pour le Développement (GESCOD) dans le cadre d'un projet Santé et Environnement à Mahajanga

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

L'association Grand Est Solidarités et COopérations pour le Développement (GESCOD) a sollicité le SIVOM pour apporter son appui technique dans le cadre d'un projet de développement Santé et Environnement pour la commune de Mahajanga à Madagascar.

GESCOD, association coordinatrice du réseau des collectivités régionales engagées dans la coopération décentralisée, œuvre pour la réalisation de projets de développement définis avec ses partenaires.

La mobilisation technique et financière du SIVOM viendrait renforcer, notamment en termes d'expertise, le partenariat engagé depuis 2004 entre la Commune Urbaine de Mahajanga et la Ville de Mulhouse sur un projet Santé et Environnement incluant la dimension assainissement et traitement des déchets, afin d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants de cette commune urbaine de 250 000 habitants.

Il est proposé que le SIVOM apporte dans ce cadre une subvention annuelle de 5 000 € à GESCOD conformément aux dispositions de la Loi Oudin-Santini du 9 février 2005 (article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) autorisant les collectivités territoriales et leurs syndicats à consacrer jusqu'à 1 % de leurs budgets eau et assainissement à des actions de solidarité internationale.

Il est également proposé que le SIVOM apporte par l'expertise technique de ses collaborateurs (au moyen d'un suivi à distance et de missions de terrain) pour l'organisation de la chaîne assainissement et déchets de la commune urbaine de Mahajanga.

Le montant de la subvention serait prélevé sur le budget assainissement : Chap. 67.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'un appui technique et financier à GESCOD pour le développement de la chaîne assainissement et déchets à Mahajanga,
- approuve le versement d'une subvention annuelle de 5 000 €,
- autorise le Président à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à l'exécution de cette décision en lien avec cette aide.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL 27062024-DEC-01

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 8 de l'ordre du jour :
Marché public d'exploitation des déchetteries du Sivom Mulhouse Sud
Alsace



Monsieur le Président expose :

Les prestations de service relatives à la location, au vidage des bennes, ainsi qu'au gardiennage pour certaines déchetteries sont assurées jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre de marchés conclus avec les sociétés COVED et ECO-DECHETS, selon la répartition suivante :

Lot n°	Déchetteries	Prestataire
1	KINGERSHEIM, WITTENHEIM, PFASTATT, SAUSHEIM, ILLZACH PULVERSHEIM, WITTELSHEIM	COVED SAS
2	BRUNSTATT-DIDENHEIM, MULHOUSE-HASENRAIN, RIEDISHEIM, RIXHEIM	COVED SAS
3	CHALAMPE et OTTMARSHEIM les Points TRI de BANTZENHEIM, DIETWILLER, GALFINGUE, NIFFER, PETIT-LANDAU et STEINBRUNN-LE-BAS	ECO-DECHETS

Pour le renouvellement de ces prestations, il est proposé de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres à bons de commande en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique et ce, pour l'année 2025. Les marchés seront reconductibles 2 fois jusqu'à fin 2027.

La consultation conservera la même décomposition en 3 lots regroupant plusieurs déchetteries.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget annexe 04 « Collectes sélectives ».

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de la consultation en vue de la passation des divers marchés pour l'exploitation des déchetteries sur appel d'offres ouvert,
- charge le Président ou son délégué d'établir et de signer tout document contractuel s'y rapportant.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL 27062024-DEC-02

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 9 de l'ordre du jour

Marché public de fourniture d'abris bacs et bacs de collecte des biodéchets



Monsieur le Président expose :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dit AGECE) du 10 février 2020 impose une généralisation du tri des biodéchets pour tous les producteurs à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « *les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires* ».

Afin de se mettre en conformité avec la loi, mais aussi et surtout pour poursuivre la démarche de réduction des déchets sur son territoire, m2A et le SIVOM ont fait appel à un bureau d'étude pour les épauler dans cette mission et ainsi rendre ce service de collecte des déchets le plus cohérent possible.

L'objectif final est de répondre à la réglementation de généralisation du tri à la source des biodéchets en respectant, notamment, les critères de généralisation décrite au III. 1° du décret n°2021-855 du 30 juin 2021 en ayant démarré les démarches de cette généralisation au plus tard le 31 décembre 2023.

La démarche retenue a été la mise en place d'un Comité de pilotage m2A / SIVOM pour préparer les ateliers-projets afin de co-construire le scénario par typologie de communes en s'assurant :

- de l'harmonisation des modalités de collecte au regard de l'harmonisation de la TEOM,
- de l'optimisation des coûts et des moyens alloués sur les 39 communes desservies,
- de garantir des propositions cohérentes et réalistes sur la phase expérimentale et la montée en cadence de la collecte des biodéchets,
- de la valorisation de nos déchets grâce à l'extension des consignes de tri et sa collecte des biodéchets tout en réduisant le poids de la poubelle « *tout venant* ».

Les dispositifs techniques choisis s'accompagnent de la mise en place d'abri bacs et de la promotion des compostages individuels et partagés.

Le déploiement se déroulera conformément aux quatre phases suivantes :

- Phase 1 : 2^{ème} semestre 2024 - « *Expérimentation* » avec 40 abris bacs en secteur régie
- Phase 2 : 2^{ème} semestre 2025 - 150-200 abris bacs complémentaires en secteur régie

- Phase 3 : 2^{ème} semestre 2026 - Tout le secteur en prestation (~310 abris bacs)
- Phase 4 : 2027-2028 - Finalisation du secteur régie (~410 abris bacs)

Pour la mise en place sur le territoire des solutions retenues par l'atelier-projet, le SIVOM en charge des collectes sélectives doit lancer des consultations en vue de la passation de nouveaux marchés de fourniture de pré-collecte (bio-seaux) et des abri-bacs pour la finalisation de cette démarche.

Ces marchés de fourniture intègrent :

- ⇒ l'enquête de dotation auprès des habitants, la fourniture et la distribution des bio-seaux, et le cas échéant la reprise du bac usagé ou dégradé en vue de son recyclage,
- ⇒ la fourniture des abris bacs complets équipés d'une trappe et d'une pédale.

A cet effet, une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, a été lancée début juin pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans à compter de sa notification en ce qui concerne la fourniture des abris bacs et bacs.

Sur la durée globale du marché, et selon le scénario retenu, le montant de celui-ci peut être estimé à 1 400 000 € H.T. pour l'acquisition des abris-bacs et ses bacs.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte du lancement de la consultation de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture sur appel d'offres ouvert, tel qu'exposé ci-dessus,
- charge le Président ou son délégué d'établir et de signer tout document s'y rapportant.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL 27062024-DEC-03

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 10 de l'ordre du jour
Contrat de reprise des huiles usagées – CYCLEVIA



Monsieur le Président expose :

Aux termes de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, tel qu'issu de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, relèvent du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (ci-après « REP ») « *les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à compter du 1^{er} janvier 2022* ».

L'agrément de l'Éco-organisme CYCLEVIA a été délivré par arrêté interministériel du 24 février 2022 pour une durée de 6 ans.

En pratique, l'Éco-organisme perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents metteurs en marché. A l'aide de ce financement, il vient notamment soutenir les opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais pour les détenteurs.

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace est détenteur d'huiles usagées du fait des points de reprises dans ces quinze déchetteries qui respectent les conditions d'éligibilité requises par la REP.

Les déchets concernés sont des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, susceptibles de générer des huiles usagées, qui relèvent des usages suivants, exceptées celles mentionnées à l'article R. 543-7 du Code de l'environnement (art. R. 543-3 C. env.) :

- pour moteurs thermiques et turbines,
- pour engrenages,
- pour mouvements,
- pour compresseurs,
- multifonctionnelles,
- pour systèmes hydrauliques et amortisseurs,
- pour usages électriques,
- pour le traitement thermique,
- non solubles pour le travail des métaux,
- utilisés comme fluides caloporteurs.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, du décret d'application n° 2021-1395 du 27 octobre 2021, et tout particulièrement des articles R.541-102, R. 541-104 et R. 543-3 et s. du Code de l'environnement, ainsi que de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges, la Convention a pour objet de :

- Fixer le cadre juridique et financier des relations entre les parties et formaliser leurs obligations réciproques relatives aux huiles usagées déposées dans les PAV de la collectivité en vue de la collecte par un opérateur enregistré auprès de l'Éco-organisme.
- Définir, pour chaque année civile, les soutiens versés par l'Éco-organisme à la collectivité : le soutien à la structure et le soutien à la communication.
- Prévoir les informations devant être adressées par la collectivité à l'Éco-organisme sur tout élément utile à la traçabilité des flux et à l'évaluation des coûts, de façon à répondre aux obligations d'information des pouvoirs

publics et à disposer au fil du temps de résultats fiables et portant sur l'évolution des performances de l'activité de la filière des huiles usagées.

L'éco-organisme verse des soutiens pour la structure à travers un versement de 100 ou 150 € (collecte > 6000 l / an) par point d'apport volontaire et pour la communication (0,008 € par habitant). L'Eco-organisme s'engage également à prendre par ailleurs en charge les coûts des opérations de collecte, transport et de traitement des huiles usagées des PAV (6 057 € en 2022 et 6 026 € en 2023).

Enfin l'Eco-organisme s'engage à assister la collectivité dans la résorption d'une pollution d'huiles usagées dont elle a la possession dans le cadre de l'exploitation d'un PAV.

Cette assistance prend notamment la forme d'une prise en charge des coûts financiers de résorption de la pollution quand son origine n'a pu être déterminée.

Ces coûts comprennent :

- les coûts de dépollution dûment justifiés des contenants (notamment cuves) d'huiles usagées du PAV ;
- le coût des analyses des échantillons détenus par la collectivité, dûment justifiés, lorsque celles-ci sont nécessaires à l'identification de l'origine d'une pollution.

Enfin la convention prévoit un remboursement rétroactif des collectes effectuées à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la prise en charge par la REP huiles usagées sur la durée de l'agrément,
- charge le Président ou son délégué d'établir et de signer tout document contractuel s'y rapportant.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



Convention type Collectivité Territoriale

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La société Cyclevia, société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 150.000,00€ dont le siège social est situé 1 Rue François Jacob, Comité Professionnel du Pétrole, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée sous le numéro 903 777 118 au RCS de Nanterre,

Représentée par André Zaffiro, Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes en cette qualité.

ci-après dénommée « l'Éco-organisme »

D'une part,

ET :

Nom de la collectivité / l'EPCI signataire de la Convention :

Siret :

Adresse du siège :

Code postale et ville :

Représentée par :

En qualité de :

En vertu de la délibération numéro _____ du _____

ci-après dénommée « la Collectivité »

D'autre part,

Ensemble désigné comme "les Parties"

PREAMBULE :

Aux termes de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, tel qu'issu de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») « les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à compter du 1^{er} janvier 2022 ».

Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français, à titre professionnel, des Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, sont, à compter du 1^{er} janvier 2022, tenues de contribuer à la Gestion des Déchets issus de ces produits.

Elles peuvent transférer leurs obligations à un éco-organisme agréé.

L'agrément de l'Éco-organisme a été délivré par arrêté interministériel du 24 février 2022 pour une durée de 6 ans.

Selon ses missions statutaires, l'Éco-organisme :

- i) assume les obligations mises à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires (art L.541-10 II, R. 541-86 et R. 543-3 et s. Code env.) et du cahier des charges fixé par arrêté ministériel établi pour la Filière ;
- ii) agit en qualité d'interlocuteur des autorités en charge d'organiser et de contrôler la Filière et notamment le Ministère de la Transition Écologique et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- iii) organise et saisit toutes les fois où cela est requis, le « Comité des parties prenantes » visé à l'article L.541-10 I du Code de l'environnement et dont la composition est fixée à l'article D.541-90 du même Code.

En pratique, l'Éco-organisme perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents Metteurs en marché. A l'aide de ce financement, il vient notamment soutenir les opérateurs de Gestion des Déchets d'Huiles usagées afin de permettre une Reprise sans frais pour les Détenteurs. La Convention vise à organiser les relations entre l'Éco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la Filière REP.

La Collectivité a présenté une demande en vue de conclure la Convention et déclare, à cet égard, avoir été informée de l'ensemble de ses obligations contractuelles.

Étant entendu que la Convention est une convention-type, identique pour toutes les collectivités éligibles ; que toute modification unilatérale ou réserve de quelque nature, portée par la Collectivité sur la Convention ou tout autre instrument l'accompagnant, exclut tout consentement de l'Éco-organisme à la conclure.

La Convention permet l'Enregistrement par l'Éco-organisme des Points d'apport volontaire (ou les PAV) suivants exploités par ou pour le compte de la Collectivité :

PROJET

La Collectivité déclare que le ou les PAV dont l'adresse figure dans la liste ci-dessus, respecte au jour de la signature de la Convention les conditions d'éligibilité requises pour la conclusion de celle-ci.

Dans ce cadre il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Plusieurs des définitions présentées dans cet article sont issues du Code de l'environnement ou de la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux Déchets. Ces définitions peuvent être issues mot pour mot de ces textes ou adaptées à la Convention.

Année N, Année N+1 : termes désignant les années de Collecte, de Stockage, de déclaration et de versement des Soutiens. Les quantités collectées ou traitées au cours de l'Année N sont déclarées mensuellement en Année N-1 et/ou N et les Soutiens sont versés en Année N et/ou N+1.

Barème des Soutiens (« Barème ») : grille à partir de laquelle l'Éco-organisme fixe chaque année les différentes données et montants sur la base desquels sont calculés les Soutiens.

Collecte : opération de Gestion des Déchets consistant au ramassage ou à la réception de ces derniers en vue de leur Transport vers une installation de Traitement des Déchets ou de Regroupement. L'opération de Collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit un service public ou un prestataire privé) prend en charge les Déchets (art. L. 541-1-1 C.env.).

Collecteur (d'Huiles usagées) : toute personne exerçant, à titre professionnel, une activité de Collecte d'Huiles usagées auprès de Détenteurs, sans procéder à leur Regroupement, en vue de les remettre à un Collecteur-regroupeur d'Huiles usagées (art. R. 543-3 C. env.).

Collecteur-regroupeur (d'Huiles usagées) : toute personne exerçant, à titre professionnel, une activité de Regroupement d'Huiles usagées en vue de leur Traitement et pouvant procéder à leur Collecte auprès de Détenteurs (art. R. 543-3 C. env.).

Collectivité Territoriale (« Collectivité ») : partie à la Convention enregistrée auprès de l'Éco-organisme comme exploitant directement ou indirectement un ou plusieurs PAV.

Convention : présent contrat conclu entre les Parties qui s'engagent à respecter ses termes et à satisfaire leurs obligations respectives.

Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le Détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire (art. L. 541-1-1 C. env.).

Déchet ménager : tout Déchet dont le producteur est un ménage (art. R. 541-8 C. env.).

Déchet des activités économiques : tout Déchet dont le producteur initial n'est pas un ménage (art. R. 541-8 C. env.).

Détenteur : producteur ou toute autre personne qui se trouve en possession des Déchets.

Éco-organisme : co-contractant auquel les Producteurs d'Huiles soumis à des obligations relatives à la responsabilité élargie des producteurs ont transféré leurs obligations prévues aux articles L. 541-10 et suivants du Code de l'environnement.

Élimination : toute opération de Traitement des Déchets qui n'est pas de la Valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie. L'Élimination des Déchets regroupe les opérations de Stockage ou d'incinération sans Valorisation énergétique selon la nomenclature des ICPE (art. L. 541-1-1 C. env.).

Enregistrement : opération par laquelle l'Éco-organisme conclut une convention-type avec les Opérateurs de Collecte, de Regroupement, de Traitement d'Huiles usagées et les collectivités territoriales.

Filière : rassemble tous les acteurs professionnels concernés par l'ensemble des phases du cycle de vie des Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles au sens de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, du décret d'application n° 2021-1395 du 27 octobre 2021 et de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges.

Gestion (des Huiles usagées) : désigne le Tri à la source, la Collecte, le Transport, la Valorisation, et, l'Élimination des Huiles usagées et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des Huiles usagées depuis leur Production jusqu'à leur Traitement final, conformément aux dispositions relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations (art. L. 541-1-1 C. env.).

Huiles : Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, susceptibles de générer des Huiles usagées, qui relèvent des usages suivants, exceptées celles mentionnées à l'article R. 543-7 du Code de l'environnement (art. R. 543-3 C. env.) :

- pour moteurs thermiques et turbines,
- pour engrenages,
- pour mouvements,
- pour compresseurs,
- multifonctionnelles,
- pour systèmes hydrauliques et amortisseurs,
- pour usages électriques,
- pour le Traitement thermique,
- non solubles pour le travail des métaux,
- utilisés comme fluides caloporteurs.

Huiles collectables : Huiles usagées en état de faire l'objet d'une Collecte par un Collecteur ou Collecteur-regroupeur.

Huiles usagées : Huiles devenues impropres à l'usage auquel elles étaient initialement destinées et entrant dans le champ d'application de la Filière (R. 543-3 et suivants du Code de l'environnement).

Sont exclues les Huiles usagées résultant de l'exploitation de navires ou de bâtiments pour la navigation mentionnées à l'article R. 543-7 du Code de l'environnement :

- lorsqu'elles relèvent des dispositions du décret n° 2010-697 du 25 juin 2010 portant diverses dispositions d'application de la convention de Strasbourg du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure – ou lorsqu'elles sont soumises à la redevance mentionnée à l'article R. 5321-38 du code des transports.

Installation classée pour la protection de l'environnement (« ICPE ») : installation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, et qui, à ce titre, est soumise à autorisation, enregistrement ou déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter l'exploitation de ladite installation (art. L. 511-1 et L. 511-2 C. env.).

LUBREC : application numérique mise en place par l'Éco-organisme sur lequel la Collectivité doit, notamment, effectuer ses déclarations et déposer les justificatifs et documents d'information qui lui sont demandés.

Opérateur de Collecte (« Opérateur ») : tout opérateur enregistré auprès de l'Éco-organisme et effectuant une opération de Collecte auprès du ou des PAV de la Collectivité.

Point d'apport volontaire (« PAV ») : lieu adapté à la Collecte de Déchets tel qu'une déchèterie, pouvant relever de la rubrique n°2710 de la nomenclature des ICPE, où les ménages et, selon les cas, les professionnels, peuvent apporter de façon régulière leurs Huiles usagées. Ce lieu est exploité par la Collectivité elle-même ou pour son compte par un tiers. Cette définition désigne les installations listées au Préambule de la Convention.

Prévention : toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un Déchet, lorsque ces mesures concourent à réduire au moins un des items suivants :

- la quantité de Déchets générés, y compris par l'intermédiaire du Réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits [prévention dite « quantitative »] ;
- les effets nocifs des Déchets produits sur l'environnement et la santé humaine [prévention « qualitative »] ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits [prévention dite « qualitative »] (art L. 541-1-1 C. env.).

Producteur/Metteur en marché : toute personne physique ou morale qui, à titre professionnel, soit produit en France, soit importe ou introduit pour la première fois sur le marché national, par quelque technique de vente que ce soit, des Huiles relevant de la Convention, destinées à être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final ou à être utilisées directement sur le territoire national. Dans le cas où ces Huiles sont cédées sous la marque d'un revendeur ou d'un donneur d'ordre dont l'apposition résulte d'un document contractuel, ce revendeur ou ce donneur d'ordre est considéré comme Producteur.

Ne sont pas considérées comme Producteur les personnes qui importent ou introduisent pour la première fois sur le marché national des équipements contenant des Huiles autres que les véhicules terrestres à moteur, au sens du 1° de l'article L. 110-1 du code de la route, et les engins mobiles non routiers tels que définis au deuxième alinéa de l'article R. 224-7 du code de l'environnement (art. R. 543-3 C. env.).

Recyclage : toute opération de Valorisation par laquelle les Déchets sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de Valorisation énergétique des Déchets et celles relatives à la conversion des Déchets en combustible ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de Recyclage (art. L. 541-1-1 C. env.).

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des Déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L. 541-1-1 C. env.).

Régénération (des huiles usagées) : toute opération de Recyclage permettant de produire des Huiles de base par un raffinage d'Huiles usagées, impliquant notamment l'extraction des contaminants, des produits d'oxydation et des additifs contenus dans ces Huiles et relevant de la nomenclature des ICPE (art. R. 543-3 C. env.). Cette définition exclut les opérations de conversion d'Huiles usagées en combustibles ou carburants.

Regroupement : activité de réception de Déchets et de réexpédition, après avoir procédé à leur déconditionnement et reconditionnement, voire leur sur-conditionnement, pour constituer des lots de taille plus importante en amont de leur Traitement (Valorisation ou Élimination) et pouvant relever de la rubrique n°2718 de la nomenclature des ICPE.

Regroupeur : toute personne exploitant une installation de Regroupement des Huiles usagées en vue de leur Traitement futur.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des Déchets sont utilisés de nouveau (art. L. 541-1-1 C. env.).

Reprise sans frais : opération de Collecte réalisée par un Opérateur auprès de la Collectivité à titre gratuit et pour laquelle l'Opérateur bénéficie d'un Soutien de l'Éco-organisme.

Soutien financier (« Soutien ») : aide financière versée par l'Éco-organisme à la Collectivité, ou à tout Opérateur enregistré.

Stockage : activité de stockage temporaire (entreposage) dans les installations où les Déchets sont déchargés afin de permettre leur préparation à un Transport ultérieur en vue d'une Valorisation en un endroit différent et pouvant relever des rubriques n°2718 et le cas échéant n°3550 de la nomenclature des ICPE, à l'exclusion du stockage temporaire sur les sites où les Déchets sont produits dans l'attente de leur Collecte.

Traçabilité : informations et procédures nécessaires pour assurer, de manière objective et probante, un suivi du devenir des Déchets tout au long des différentes phases de leur Gestion (Collecte et Traitement) jusqu'au traitement ou la valorisation final du déchet, conformément

aux dispositions du cahier des charges d'agrément de l'Éco-organisme : en amont de la Collecte ou du Regroupement, l'origine des Déchets ; en aval, la destination des Déchets.

Traitement : toute opération de Valorisation (y compris Recyclage et Régénération) ou d'Élimination, y compris la préparation qui précède la Valorisation ou l'Élimination (art. L. 541-1-1 C. env.).

Transit : activité de réception de Déchets et de réexpédition, sans réaliser d'autres opérations qu'une rupture de charge et un entreposage temporaire dans l'attente de leur reprise et de leur évacuation en vue d'une Valorisation ou d'une Élimination et pouvant relever de la rubrique n°2718 de la nomenclature des ICPE.

Transport : activité comprenant tout ou partie des phases suivantes de la Gestion des Déchets : le chargement, le déplacement et le déchargement (art. R. 541-49 C. env.).

Tri : opération de séparation des Huiles usagées en amont de leur Traitement (Valorisation ou Élimination) afin notamment de garantir leur Traçabilité et pouvant relever de la rubrique n°2718 de la nomenclature des ICPE.

Valorisation : toute opération visant à ce que des Déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des Déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le Producteur de Déchets. Elle regroupe la Valorisation matière et la Valorisation énergétique (art. L. 541-1-1 C. env.).

Valorisation énergétique : opération de Traitement des Déchets permettant la production d'énergie et pouvant notamment relever de la rubrique n° 2770, 2790 ou 3520.b de la nomenclature des ICPE.

Valorisation matière : toute opération de Valorisation autre que la Valorisation énergétique et le retraitement en matières destinées à servir de combustible ou d'autre moyen de produire de l'énergie. Elle comprend notamment la préparation en vue de la Régénération, la Réutilisation ou le Recyclage et peut relever de la rubrique n°3510 des ICPE (art. L. 541-1-1 C. env.).

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, du décret d'application n° 2021-1395 du 27 octobre 2021, et tout particulièrement des articles R.541-102, R. 541-104 et R. 543-3 et s. du Code de l'environnement, ainsi que de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges, la Convention a pour objet de :

- Fixer le cadre juridique et financier des relations entre les Parties, et formaliser leurs obligations réciproques relatives aux Huiles usagées déposées dans les PAV de la Collectivité en vue de la Collecte par un Opérateur enregistré auprès de l'Éco-organisme.

- Définir, pour chaque année civile, les Soutiens versés par l'Éco-organisme à la Collectivité : le Soutien à la structure et le Soutien à la communication.
- Prévoir les informations devant être adressées par la Collectivité à l'Éco-organisme sur tout élément utile à la Traçabilité des flux et à l'évaluation des coûts, de façon à répondre aux obligations d'information des pouvoirs publics et à disposer au fil du temps de résultats fiables et portant sur l'évolution des performances de l'activité de la Filière des Huiles usagées.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ÉCO-ORGANISME

3.1 Soutiens

Le versement des Soutiens est effectué selon les modalités prévues par le mandat d'autofacturation figurant à l'annexe 3 des présentes.

2 types de Soutiens sont versés par l'Éco-organisme à la Collectivité, le Soutien à la structure et le Soutien à la communication.

3.1.1 Soutien à la structure

Afin de participer au financement des Points d'apport volontaire, et de leur exploitation, l'Éco-organisme verse à la Collectivité un Soutien à la structure. Ce Soutien vise à financer :

- L'emplacement du PAV
- Les contenants et protections individuelles
- La gestion humaine

3.1.1.1 Calcul du Soutien à la structure

Le montant du Soutien à la structure est divisé entre 3 composantes, pour une valeur totale de 100€ ou 150€ par PAV par an, à savoir :

- Soutien à l'emplacement pour 20€ par an ;
- Soutien aux contenants :
 - 50€ par an si le PAV collecte une quantité d'Huiles usagées inférieure à 6000L par an ;
 - 100€ par an si le PAV collecte une quantité d'Huiles usagées égale ou supérieure à 6000L par an ;
- Soutien aux frais de personnel et aux équipements de protections individuelles pour 30€.

La formule de calcul du Soutien à la structure est :

Soutien à la structure = 100€ (ou 150€) X nombre de PAV listés en Préambule de la Convention

3.1.1.2 Conditions de versement du Soutien à la structure

Afin de bénéficier du Soutien à la structure, la Collectivité doit respecter ses obligations d'information de l'Éco-organisme telles que prévues à l'article 4.5 de la Convention.

L'Éco-organisme verse annuellement les Soutiens, au plus tard au 31 mars de l'Année N, sur la base des informations relatives à l'Année N-1, notamment les quantités d'Huiles collectées.

Pour que la Collectivité bénéficie de la composante supplémentaire du Soutien relative aux contenants en Année N, elle doit apporter à l'Éco-organisme, la preuve d'une Collecte d'Huiles usagées supérieure à 6000L au cours de l'Année N-1. Si la preuve n'est pas apportée ou si les statistiques de l'Eco Organisme ne le démontrent pas, le Soutien est ramené à son montant initial.

3.1.2 Soutien à la communication

Afin de financer ses actions de communication et l'information de ses habitants, l'Éco-organisme verse un à la Collectivité Soutien à la communication. Ce Soutien vise à financer :

- L'information des habitants de la Collectivité
- Les actions de communication locales
- Les actions de communication nationales destinées aux Collectivités n'ayant pas les moyens nécessaires à leur communication.

3.1.2.1 Calcul du Soutien à la communication

Le montant du Soutien versé annuellement à la Collectivité au titre du Soutien à la communication est de 0,8 centimes d'euros par habitant de la Collectivité.

La formule de calcul du Soutien à la communication annuel est :

Soutien à la communication = (0,008€¹ - Part retenue au titre du fond de financement de la communication nationale) X Nombre d'habitants de la Collectivité

Pour calculer le montant du Soutien à la communication au titre de l'année N, le nombre d'habitants retenu est celui à la date du 31 décembre de l'année N-1 transmis par l'INSEE.

Le nombre d'habitants d'une Collectivité correspond à la population municipale de la ou des intercommunalités signataires. Si la Collectivité est une commune, il s'agit alors de la population de la commune.

Par ailleurs, d'un commun accord entre les Parties, l'Éco-organisme peut conserver une partie du Soutien à la communication normalement versé en contrepartie de la production et de la mise à disposition d'éléments clés en main à visée nationale (bannière web, documents prêts à imprimer, etc...) que la Collectivité pourra utiliser directement pour communiquer auprès des usagers sur la Filière et les bonnes pratiques.

¹ Zéro euros et zéro virgule huit centimes d'euros

La part retenue au titre du fond de financement de la communication nationale fait l'objet d'une information de la Collectivité par l'Éco-organisme et est définie en fonction des actions de communication que ce dernier prévoit de réaliser. Cette part est définie selon le Barème en annexe 4 de la Convention.

L'Éco-organisme s'engage, à ce titre, à informer la Collectivité des actions qu'il aura mises en place chaque année et financées par la part du Soutien à la communication qu'il aura retenu.

3.1.2.2 Conditions de versement du Soutien à la communication

Afin de bénéficier du Soutien à la communication, la Collectivité doit respecter ses obligations d'information de l'Éco-organisme telles que prévues à l'article 4.5 et de l'annexe 2 de la Convention.

L'Éco-organisme verse annuellement le Soutien, au plus tard au 31 mars de l'Année N, sur la base du plan de communication ainsi que des autres informations relatives à l'Année N-1, notamment le nombre d'habitants résidents de la ou des communes concernées.

Afin de bénéficier du Soutien à la communication, la Collectivité doit réaliser des campagnes et mener des actions d'information de ses habitants.

Si la Collectivité ne justifie pas de la mise en place d'actions de communication en Année N dans les conditions prévues à l'article 4.5, l'Éco-organisme pourra utiliser ces montants dans le budget national en année N+1.

En l'absence d'actions mises en place par la Collectivité, le montant du Soutien est alors reversé dans le fond de communication nationale de la Filière.

3.1.3 Soutiens aux Opérateurs

L'Éco-organisme prend par ailleurs en charge les coûts des opérations de Collecte, Transport et de Traitement des Huiles usagées des PAV en versant directement des Soutiens aux Opérateurs dans le cadre d'un contrat passé avec ces derniers.

Ces Soutiens garantissent la Reprise sans frais dont bénéficie la Collectivité.

3.1.4 Périmètre des Huiles justifiant le versement de Soutiens financiers

Les Huiles usagées pouvant justifier le versement de Soutiens financiers sont les produits finis mis en marchés à l'exception :

- des Huiles solubles et des liquides de frein,
- des Huiles mentionnées à l'article R. 543-7 du Code de l'environnement.
- des Huiles autres que celles issues de véhicules terrestres à moteur, au sens du 1° de l'article L. 110-1 du code de la route, ou d'engins mobiles non routiers tels que définis au deuxième alinéa de l'article R. 224-7 du code de l'environnement.

3.2 Communication à destination de la Filière

L'Éco-organisme s'engage à communiquer à destination de l'ensemble des acteurs de la Filière des Huiles usagées afin notamment de faciliter et d'optimiser la Collecte des Huiles usagées détenues par les collectivités.

Cette communication vise, entre autres, à faciliter la mise en relation des Détenteurs des Déchets avec les Opérateurs en charge de la Collecte.

La communication mise en place par l'Éco-organisme se fait essentiellement par le biais de son site internet. Il y a notamment des supports numériques consultables par la Collectivité et d'autres acteurs de la filière.

Cette communication se fait également par des agents itinérants de l'Éco-organisme chargés notamment du dialogue et de l'information des acteurs de la Filière des Huiles usagées à l'échelle locale, dont la Collectivité.

L'Éco-organisme peut informer la Collectivité des modalités de Gestion des Huiles usagées conformément à la réglementation, à la Convention et aux bonnes pratiques. Cette information porte notamment sur l'enjeu du non-mélange des huiles, les contaminations éventuelles, les conditions de stockage, de sécurité et le port des protections individuelles et la fourniture et le bon usage des contenants mis à disposition.

3.3 Aide à la prise en charge des pollutions

L'Éco-organisme s'engage à assister la Collectivité dans la résorption d'une pollution d'Huiles usagées dont elle a la possession dans le cadre de l'exploitation d'un PAV.

Cette assistance prend notamment la forme d'une prise en charge des coûts financiers de résorption de la pollution quand son origine n'a pu être déterminée. Ces coûts comprennent :

- les coûts de dépollution dûment justifiés des contenants (notamment cuves) d'Huiles usagées du PAV ;
- le coût des analyses des échantillons détenus par la Collectivité, dûment justifiés, lorsque celles-ci sont nécessaires à l'identification de l'origine d'une pollution.

Le montant de ces aides versées par l'Éco-organisme à la Collectivité afin de dépolluer les contenants et pour prendre en charge la Gestion des Huiles polluées est au moins égal aux coûts que l'Éco-organisme supporterait s'il effectuait cette opération pour son propre compte.

Par exception à ce principe, l'Éco-organisme peut limiter la prise en charge à des quantités moindres en cas de négligence ou de faute de la Collectivité. Dans ce cas, la Collectivité est préalablement mise à même de présenter ses observations par écrit à l'Éco-organisme.

Sur demande écrite et motivée de la Collectivité, l'Éco-organisme peut prendre en charge des coûts de dépollution supérieurs à ceux indiqués au présent article. L'Éco-organisme est libre d'accepter ou de rejeter cette demande.

L'Éco-organisme prend par ailleurs en charge les coûts des opérations de Collecte, Transport et de Traitement des Huiles usagées dont la pollution a été constatée dans un PAV, une installation de Regroupement ou de Traitement d'Huiles usagées sous réserve que le ou les auteurs de cette pollution ne soient pas identifiables.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

4.1 Engagements généraux de la Collectivité

Afin de pouvoir bénéficier des Soutiens de l'Éco-organisme, la Collectivité s'engage, pendant toute la durée de l'exécution de la Convention, à :

- Procéder directement ou indirectement à l'exploitation de son ou ses Points d'apport volontaire et recueillir des Déchets ménagers issus d'Huiles en se conformant à la législation en vigueur, notamment la protection de l'environnement, la sécurité et la prohibition du travail dissimulé, et être en mesure d'assurer que les volumes d'activité et d'entreposage inscrits dans les autorisations administratives sont respectés.
- Disposer d'un registre des Déchets (entrées et sorties) de chaque PAV concerné conforme aux dispositions de l'article R. 541-43 du Code de l'Environnement et dans les conditions précisées à l'arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets.
- Tenir informé l'Éco-organisme de toute modification de sa situation susceptible d'avoir une influence sur sa capacité à respecter ses obligations, notamment sa conformité à la législation sur la Gestion et le Transport de Déchets.

La Collectivité déclare qu'elle est en conformité avec la législation nationale en matière de protection de l'environnement et de sécurité, notamment le cas échéant la législation applicable à la Gestion des Déchets d'Huiles usagées ainsi que la législation ICPE.

Si la Collectivité dispose ou exploite plusieurs PAV, tel qu'indiqué au Préambule de la Convention, elle doit répondre du respect de la Convention pour chacun de ces PAV et en justifier auprès de l'Éco-organisme par des informations et données différenciées.

4.2 Choix de l'Opérateur de Collecte

La Collectivité peut décider de faire collecter ses Déchets d'Huiles usagées par n'importe quel Opérateur enregistré auprès de l'Éco-organisme et compétent territorialement. Pour tout lot de plus de 200L, l'Opérateur auquel la Collectivité adresse une demande de Collecte de ses Déchets d'Huiles usagées doit intervenir dans les délais suivants :

- 20 jours pour tout lot d'une quantité supérieure à 200L et inférieure à 600L
- 15 jours pour tout lot d'une quantité supérieure à 600L

Elle détermine les modalités de conclusion des conventions de Collecte des Déchets avec les Opérateurs en prenant en considération le fait que la Reprise sans frais ne donne pas lieu à une transaction financière.

Dans le cas où aucune convention ne serait conclue entre la Collectivité et l'Opérateur, ce dernier est informé via le contrat type au titre duquel il est enregistré qu'il doit tout de même informer par écrit la Collectivité des conditions de Collecte des Déchets pour bénéficier de la Reprise sans frais.

4.3 Conditions de Reprise sans frais

Pour bénéficier d'une Reprise sans frais de ses Déchets, la Collectivité doit garantir à l'Opérateur les conditions de Collecte suivantes :

- respecter des critères relatifs à la composition des lots d'Huiles usagées :
 - inclure une quantité d'eau inférieure ou égale à 5% (dans le cas inverse, le Soutien versé à l'Opérateur ne porte pas sur l'ensemble de la tonne livrée)
 - inclure une quantité de chlore inférieure à 0,6% ;
 - inclure un taux de polychlorobiphényle inférieur à 50 ppm ;
- les Huiles usagées doivent être conditionnées dans des fûts de 200L ou des cuves ;
- les Huiles usagées doivent être collectables par pompage ;
- les Huiles usagées doivent être accessibles de plain-pied et à une distance de moins de 20m de l'équipement de pompage ;
- l'Opérateur ne doit pas attendre plus de 15 minutes en amont de son accès aux Huiles et avant le début du pompage dans la mesure où il intervient dans les plages convenues ;
- la Collectivité doit se soumettre aux obligations légales de double-échantillonnage ;

Dans le cas où la Collectivité n'est pas en mesure de se soumettre à ces conditions, elle pourra solliciter l'Éco-organisme afin de l'aider à se mettre en conformité.

Dans le cas où la Collectivité refuse de se soumettre à ces conditions, le cas échéant après avoir reçu les recommandations de l'Éco-organisme pour sa mise en conformité, l'Éco-organisme est libéré de son obligation de Soutiens à l'Opérateur et le Collecteur libéré de son obligation de Reprise sans frais. Le site de la Collectivité ne sera donc plus considéré comme un point de collecte.

4.4 Obligations relatives à la Traçabilité

La Collecte fait l'objet d'un bon d'enlèvement remis par l'Opérateur à la Collectivité, qu'elle doit conserver pour une durée de 3 ans, justifiant la Collecte et comprenant notamment la quantité et la qualité des Huiles usagées.

Sur toute opération de Collecte, l'Opérateur doit également procéder contradictoirement au prélèvement de deux échantillons représentatifs avant tout mélange des Huiles usagées collectées.

Si l'Opérateur est un Collecteur-regroupeur, il doit remettre l'un des échantillons à la Collectivité qu'elle doit conserver pour une durée minimum de 18 mois, sauf en cas de contrôle ou de litige.

La Collectivité s'engage également à respecter la législation en matière de Traçabilité des Déchets. Elle doit notamment tenir à jour un registre (prévu aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du Code de l'environnement) et mettre en œuvre les dispositions relatives au bordereau électronique (prévu à l'article R. 541-45 du Code de l'environnement) entrant en vigueur au 1er janvier 2024.

4.5 Information de l'Éco-organisme

La Collectivité s'engage, pour bénéficier des Soutiens auxquels elle peut prétendre, à renseigner les informations demandées à l'article 2.1 de l'annexe 2 et à transmettre les documents demandés à l'article 2.2 de ladite annexe dans les délais, au format et à la périodicité définis. La Collectivité peut s'appuyer sur le guide présent sur LUBREC.

L'ensemble des déclarations et transmissions d'informations prévues par le présent article doivent se faire sur LUBREC.

Ces informations comprennent notamment celles relatives à la description des actions de communication réalisées au cours de l'Année N-1 mentionnées à l'article 3.1.2 et celles prévues pour l'Année N et doivent être apportées au plus tard au 1^{er} mars de l'année N.

La Collectivité s'engage à informer l'Éco-organisme de l'ensemble des modifications des informations, mentionnées à l'annexe 1, qu'elle lui a transmises au titre de la demande d'Enregistrement.

La Collectivité s'engage également à fournir à l'Éco-organisme, dans les plus brefs délais, une copie de tout contrat passé avec un Opérateur par lequel ce dernier a réalisé une opération de Collecte dans l'un de ses PAV.

Dans le cadre de son autocontrôle, l'Éco-organisme se réserve le droit de demander à la Collectivité toute information ou document nécessaire en lien avec la présente Convention et ce y compris par l'intermédiaire d'un prestataire tel que TERRITEO.

4.6 Conditions de l'aide à la prise en charge des pollutions

En cas de détection d'une pollution d'un contenant d'Huiles usagées du ou des PAV de la Collectivité listés au Préambule de la Convention, ou résultant d'Huiles usagées issues tel contenant, la Collectivité doit transmettre à l'Éco-organisme l'ensemble des documents et informations qu'elle détient, notamment les résultats d'analyse des échantillons établissant la pollution, ainsi que les justificatifs des coûts de dépollutions des équipements.

Afin de bénéficier de l'aide à la prise en charge des pollutions, la Collectivité doit prouver qu'elle a respecté la législation environnementale relative au PAV concerné.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Les informations échangées entre les Parties dans le cadre de l'exécution de la Convention sont confidentielles. A ce titre, sont notamment considérés comme confidentiels :

- Les volumes et valeurs collectés au global et par site ;
- Les niveaux de stock au global, par site et par catégorie ;
- Les données juridiques et comptables non soumises à publication légale ;
- Les données personnelles collectées dans le cadre de la Convention et mentionnées à l'article 14 de la Convention ;
- Les copies d'éléments justificatifs remis à l'Éco-organisme ou à son prestataire mandaté ;
- De manière générale, les informations commerciales, économiques, techniques et d'autres natures obtenues dans le cadre de la Convention.

En revanche, ne sont pas considérées comme confidentielles les informations susmentionnées ayant fait l'objet d'une communication publique par la Collectivité.

Les données et informations susmentionnées peuvent être communiquées à des tiers par l'Éco-organisme si leur communication est requise :

- en application des dispositions du cahier des charges d'agrément de l'Éco-organisme,
- par une législation ou réglementation,
- par une autorité administrative ou judiciaire.

Les informations rendant l'identification de la Collectivité impossible, notamment celles relatives à l'ensemble de la Filière, peuvent également être communiquées à des tiers par l'Éco-organisme.

Les Parties n'ont pas le droit de communiquer des informations confidentielles à des tiers, sauf autorisation écrite expresse et préalable de l'autre Partie.

La Collectivité n'a pas le droit de communiquer à des tiers à la Convention les données et informations confidentielles obtenues dans le cadre de sa relation avec les Opérateurs.

L'obligation de confidentialité continue après l'expiration de la Convention.

ARTICLE 6 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

6.1 Hors dispositions transitoires prévues à l'article 17 de la Convention, celle-ci entre en vigueur à la date de la dernière signature d'une des Parties.

La Convention est conclue pour une durée de 6 ans dans la limite de la date d'expiration de l'agrément de l'Éco-organisme fixée par arrêté interministériel.

6.2 Chaque Partie peut dénoncer la Convention par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au plus tard 3 mois avant la date de résiliation souhaitée.

6.3 Lorsque la Convention prend fin pour quelque cause que ce soit, toute dette non éteinte de l'une des Parties envers l'autre Partie, née de l'exécution de la Convention, survit à la fin de la Convention jusqu'à son extinction selon le droit des obligations.

6.4 Sauf application de l'article 8, Il est expressément rappelé et convenu que la Convention est limitée à la durée de l'agrément de l'Éco-organisme et que la cessation de la Convention liée à la fin de l'agrément s'effectue sans aucune indemnité, de quelque nature que ce soit, de part ni d'autre.

ARTICLE 7 : RESPECT DE LA CONVENTION

7.1 Afin d'apprécier l'exactitude des données transmises au fil du temps par la Collectivité, notamment la pérennité des conditions de recevabilité des demandes de Soutiens, et de fournir aux pouvoirs publics une information complète et fiable sur les tonnages effectivement valorisés et sur l'évolution économique de la Filière Huiles usagées, la Collectivité accepte que des vérifications sur site ou sur pièce soient effectuées par l'Éco-organisme ou un prestataire mandaté par lui, à ses frais, et moyennant le respect du préavis de 3 jours ouvrés mentionné ci-dessous. Elles portent notamment sur :

- Les déclarations et informations transmises par la Collectivité via LUBREC.
- Les tonnages et la Traçabilité de d'Huiles usagées recueillies par la Collectivité puis collectées par un Opérateur. Ainsi, l'Éco-organisme pourra notamment mesurer d'une part, la fiabilité des processus de contrôle au sein de l'établissement et d'autre part, le niveau d'exactitude des tonnages déclarés pour lequel tout écart supérieur à $\pm 0,5\%$ n'est pas accepté et doit être corrigé.
- Le respect de toute disposition de la Convention.

A cet effet, la Collectivité laisse au prestataire de l'Éco-organisme un libre accès à l'ensemble de ses sites ayant un lien avec l'exécution de la Convention, sans préjudice des investigations qui pourraient être menées chez d'autres personnes physiques ou morales. Dans l'objectif de vérifier les informations, l'Éco-organisme peut réaliser ces contrôles par tous moyens, dont l'analyse d'échantillons, directement sur le site de la Collectivité.

Le cas échéant, le prestataire réalisant l'audit pour le compte de l'Éco-organisme est soumis aux mêmes obligations que ce dernier, prévues à l'article 5 de la Convention, en matière de confidentialité.

L'Éco-organisme s'engage à conclure avec son prestataire un accord établissant des engagements de confidentialité au moins aussi rigoureux que ceux prévus par la Convention.

Ledit prestataire doit en outre présenter des garanties d'indépendance.

L'Éco-organisme, pour ne pas perturber l'activité de la Collectivité, prendra contact avec cette dernière 3 jours ouvrés avant le moment souhaité d'audit afin de convenir avec elle d'une date précise. Cette prise de contact se fera par tout moyen permettant d'en attester la date.

En cas d'impossibilité de fixer d'un commun accord une date, l'Éco-organisme informe la Collectivité par lettre recommandée, du jour de sa visite fixé alors unilatéralement par lui.

Lorsque la date est convenue ou fixée, l'Éco-organisme communique à l'Opérateur la lettre de mission confiée à l'auditeur, ainsi que le questionnaire des points à analyser et la liste des documents à consulter.

A cet égard, la Collectivité a l'obligation de conserver pendant 10 ans et de mettre à la disposition de l'Éco-organisme ou de l'auditeur, dans des délais raisonnables convenus avec la Collectivité et qui ne peuvent dépasser 21 jours calendaires à compter de la demande de communication, toutes les pièces utiles au contrôle de cohérence et de fiabilité des données déclarées, notamment tous relevés, factures, pièces de comptabilité, contrats, registres des Déchets et attestations en rapport avec l'objet de la Convention.

7.2 Au terme de l'audit, l'Éco-organisme communique à la Collectivité le projet de conclusions de l'auditeur. La Collectivité dispose d'un délai de 21 jours calendaires pour faire part de ses observations écrites à l'Éco-organisme, qui sont annexées au rapport d'audit. A défaut d'observations, le projet de conclusions sera considéré comme accepté par la Collectivité.

7.3 Toute vérification aboutissant à la mise en évidence d'un trop ou moins perçu de Soutiens par rapport aux informations transmises et à leurs justificatifs, entraîne le versement ou le remboursement des montants financiers concernés.

7.4 Toute vérification faisant ressortir des erreurs ou des manquements de l'Opérateur à ses obligations contractuelles, autres que celles mentionnées à l'article 7.3, constitue une faute.

Tout manquement à la loyauté ou dissimulation de la Collectivité constitue une faute.

La constatation d'une faute de la Collectivité fait l'objet d'un avertissement par mise en demeure de l'Éco-organisme. Après un second avertissement dans la même année, la Collectivité est sanctionnée par une pénalité d'un montant de 500€ par PAV pour lesquels la faute a été constatée. L'Éco-organisme peut en outre suspendre les Soutiens ou mettre en application les dispositions de l'article 8 de la Convention.

La pénalité susmentionnée de 500€ par PAV peut faire l'objet d'une compensation par l'Éco-organisme en la déduisant du montant des Soutiens à venir. Dans ce cas, lorsque la Collectivité se sera mise en conformité avec ses obligations, l'Éco-organisme reprendra le versement des Soutiens une fois récupéré le montant de la sanction susmentionnée.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de l'article 8 de la Convention.

ARTICLE 8 : CLAUSE RESOLUTOIRE

8.1 La Convention peut être résiliée par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie de l'une de ses obligations, pourvu que ce manquement soit d'une gravité suffisante. Sont notamment considérés comme un manquement suffisamment grave les faits suivants ci-après énumérés :

- Tout manquement grave à une obligation de loyauté de l'une des Parties envers l'autre ;
- Le défaut de communication des informations, documents et déclarations mentionnés aux articles 4.4 et 4.5 de la Convention et/ou l'annexe 2 pendant une durée supérieure à 3 mois à compter de la date ou de l'expiration du délai auquel ils sont exigibles et non justifié par des circonstances particulières telles que le cas de force majeure prévu à l'article 10.
- Le non-respect par la Collectivité des règles de sécurité informatiques prévues par la Convention et les conditions générales d'utilisation de LUBREC (communication à des tiers de ses identifiants, tentative de détournement ou de piratage de LUBREC...);
- Procéder à des déclarations frauduleuses ou falsifiées ;
- Refuser les contrôles prévus à l'article 7 de la Convention ou empêcher/entraver la mission des tiers mandatés par l'Éco-organisme dans ce cadre ;
- Manquer à toute obligation légale ou réglementaire relative à la Filière des Huiles usagées ou à la responsabilité élargie du producteur.

La résiliation interviendra de plein droit 30 jours après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant l'intention de faire jouer la présente clause à la Partie défaillante et restée sans effet. Elle interviendra sans préjudice de tous dommages et intérêts dont le paiement pourrait être réclamé à la Partie défaillante.

La Convention peut également être résiliée de plein droit, sous réserve des éventuelles dispositions d'ordre public en vigueur, en cas de faillite, redressement ou liquidation judiciaire de l'une des Parties.

8.2 La résiliation de la Convention pour manquement est rétroactive. La Collectivité s'engage à rembourser les Soutiens perçus durant la période située entre la résiliation de la Convention et le fait générateur de cette résiliation lorsque celle-ci est due à un manquement de sa part.

Ce remboursement des Soutiens se fait sans préjudice des autres actions susceptibles d'être engagées.

ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'Éco-organisme ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-véracité de données et informations transmises par ses adhérents et/ou ses opérateurs enregistrés.

Un manquement de l'Éco-organisme à ses obligations légales ou contractuelles d'information et de communication ne saurait engager sa responsabilité lorsqu'il a été provoqué par le fait d'un de ses adhérents ou opérateurs enregistrés.

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les Parties ne sauraient être tenues pour responsable d'une inexécution de l'une quelconque de leurs obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure susceptible de retarder ou d'empêcher l'exécution des obligations prévues par la Convention.

La force majeure est caractérisée, au sens de l'article 1218 du Code civil, lorsqu'un événement échappant au contrôle des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion de la Convention et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées empêche l'exécution de ses obligations par le débiteur.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

11.1 La Convention, strictement personnelle à la Collectivité, ne peut faire l'objet de la part de celle-ci d'aucune cession ou transmission, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation expresse, préalable et écrite de l'Éco-organisme.

Toute demande doit être formulée par écrit préalablement à la cession ou transmission. Elle doit être accompagnée de l'annexe 1 de la Convention et des justificatifs visés, renseignée par la nouvelle Collectivité candidate.

L'Éco-organisme y répondra dans un délai de 21 jours. L'Éco-organisme est libre d'accepter ou de rejeter cette demande, notamment en cas d'incapacité financière avérée à satisfaire les obligations de la Convention par la nouvelle Collectivité candidate.

Nonobstant ce qui précède, si la Collectivité adhère ou transfère ses obligations en matière de Déchets à une autre collectivité, notamment un établissement public, ce dernier sera substitué de plein droit à la Convention, ayant tous les droits et obligations en découlant.

11.2 Pour le cas où la Collectivité confie, notamment par un contrat de délégation, l'exploitation de son ou ses PAV à une autre personne, elle demeure responsable du respect de la Convention et veille à ce que les obligations lui incombant soient parfaitement exécutées.

11.3 Il est expressément convenu entre les Parties et accepté par la Collectivité que toute modification éventuelle de quelque nature que ce soit, relative à la personne de l'Éco-organisme, n'aura aucune incidence sur la validité ou l'exécution de la Convention.

11.4 L'Éco-organisme a la possibilité de recourir aux services d'autres personnes liées à elle par contrat et agissant sous son contrôle et sa responsabilité pour l'assister dans la réalisation de ses obligations.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS GENERALES

12.1 De Convention expresse entre les Parties, la Convention se substitue à tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les Parties et se rapportant à l'objet des présentes.

12.2 Le Préambule ainsi que les annexes de la Convention en font partie intégrante et en sont indissociables. En cas de nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes, les Parties cherchent de bonne foi des dispositions équivalentes valables. En tout état de cause, les autres dispositions demeurent en vigueur.

12.3 Toute modification d'une stipulation quelconque de la Convention doit être constatée par un avenant signé des deux Parties.

En cas de modification du cadre réglementaire ou légal applicable à la Filière des Huiles usagées ou à la responsabilité élargie du producteur, l'Éco-organisme peut élaborer un avenant afin de garantir la mise en application de ces dispositions.

12.4 Aucun fait de tolérance par l'Éco-organisme, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions ci-dessus définies.

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENTS

13.1 Loi applicable

La Convention est soumise à tous égards au droit français. Elle a été rédigée en langue française qui est considérée, en toute hypothèse, comme la langue unique des Parties. Il est précisé sur LUBREC quels documents justificatifs peuvent être transmis en langue anglaise.

13.2 Compétence

Tout litige auquel la Convention pourrait donner lieu est soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

ARTICLE 14 : CONSERVATION ET TRAITEMENT DES DONNEES

14.1 Conservation et traitement des informations qui ne sont pas des données à caractère personnel

Les Parties peuvent conserver sur tout type de support et traiter l'ensemble des informations échangées au cours de l'exécution de la Convention et qui ne revêtent pas le caractère de données à caractère personnelle au sens de l'article 4 du règlement n°2016/679.

L'Éco-organisme conservera les données collectées et générées sur LUBREC dont il dispose d'un droit d'usage non-exclusif pendant une période de 10 ans. Cette durée peut être étendue pour les raisons suivantes :

- en application des dispositions du cahier des charges d'agrément de l'Éco-organisme,
- en application d'une réglementation,
- si demandé par une autorité administrative ou judiciaire,
- en cas de contentieux devant une juridiction,
- en cas d'accord donné par la Collectivité à cet effet.

La Collectivité accepte que les données que collecte l'Éco-organisme le concernant soient conservées pour une telle durée.

Les Parties conviennent que les données relatives à la nature et aux quantités de Déchets collectés et regroupés dans le cadre de la Convention ne répondent pas aux critères de l'article L.151-1 du code du commerce relatif au secret des affaires.

Il est précisé que la Collectivité ne peut pas avoir accès aux données communiquées par les autres acteurs enregistrés auprès de l'Éco-organisme.

14.2 Conservation et traitement des données à caractère personnel

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la Collectivité est informée que l'Éco-organisme, en tant que responsable du traitement informatique, est susceptible de mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité et base légale l'exécution de la Convention. Les données personnelles peuvent également être utilisées par l'Eco-organisme pour poursuivre des finalités relevant de son intérêt légitime (telles que des études ou analyses statistiques, l'exercice d'un droit en justice ou la défense dans le cadre d'un litige).

Les catégories de données personnelles susceptibles d'être traitées par l'Eco-organisme sont des données professionnelles, des données techniques ainsi que des données économiques ou géographiques. Ces données sont conservées par l'Eco-organisme pour toute la durée de la Convention, puis sont archivées pour la durée nécessaire au respect des obligations légales et réglementaires de l'Eco-organisme ou de l'expiration des délais de prescription susceptibles de s'appliquer. Ces données personnelles sont destinées uniquement à l'Eco-organisme et à ses éventuels sous-traitants (notamment informatiques).

La Collectivité est informée que les personnes concernées dont les données personnelles sont traitées par l'Eco-organisme disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les personnes concernées disposent également d'un droit à la limitation et d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de l'Éco-organisme, par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature à l'adresse suivante : CYCLEVIA 4 Rue Jacques Daguerre 92500 Rueil Malmaison – ou par email : contact@cyclevia.com. Toute personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

La Collectivité s'engage à informer les personnes concernées dont il transmet ou rend disponibles des données personnelles à l'Eco-Organisme de ces caractéristiques des traitements de données personnelles les concernant. Si cela est nécessaire au titre de la réglementation applicable, la Collectivité s'engage à recueillir le consentement des personnes concernées.

De manière plus générale, il est précisé :

a) Chaque Partie est responsable de traitement pour l'ensemble des traitements qu'elle effectue sur les données personnelles qu'elle collecte et traite dans le cadre de la Convention. L'Eco-organisme est notamment responsable de traitement pour l'ensemble des données personnelles de ses contacts au sein de la Collectivité nécessaires à la formation et l'exécution de la Convention. La Collectivité est quant à elle notamment responsable de traitement des données personnelles de ses contacts au sein de l'Eco-organisme, nécessaires pour la formation et l'exécution de la Convention.

b) L'Eco-organisme n'est amené en aucune façon à traiter des données personnelles au nom et pour le compte de la Collectivité dans le cadre de l'exécution de la Convention. En conséquence, l'Eco-organisme n'agit pas en qualité de son sous-traitant de la Collectivité au sens du RGPD.

c) Il appartient à chacune des Parties, pour les traitements qu'elle met en œuvre en tant que responsable de traitement, d'assurer le respect des exigences du RGPD et, notamment :

- l'information préalable des personnes concernées dont elle collecte les données personnelles, au sujet des traitements de données ainsi effectués, de la finalité liée à l'exécution de la Convention, et des droits dont elles disposent au titre du RGPD à l'égard de leurs données,
- le déploiement, sous sa responsabilité exclusive, des mesures techniques et organisationnelles appropriées de nature à garantir la sécurité, la confidentialité, l'intégrité des données personnelles de l'autre Partie, contre notamment tout risque de destruction, perte, corruption, détournement ou divulgation non autorisée,
- l'encadrement du recours à des sous-traitants conformément aux exigences de l'article 28 du RGPD, en particulier le déploiement d'une protection appropriée auprès de ses sous-traitants informatiques et lors de l'utilisation d'applications informatiques de tiers,
- l'encadrement d'éventuels flux transfrontaliers hors de l'Espace Economique Européen conformément aux exigences du RGPD.

Chaque Partie est responsable de maintenir son propre registre des traitements en lien avec la Convention, sous la supervision de son éventuel délégué à la protection des données.

14.3 Utilisation et communication des données

Sous réserve des dispositions de l'article 14.2, les Parties ne sont pas autorisées à utiliser les données qui leur ont été communiquées dans le cadre de la Convention à d'autres fins que pour l'exécution de la Convention et elles ne sont pas autorisées à les rendre publiques, les copier, les utiliser entièrement ou partiellement et à les transmettre à des tiers sauf autorisation écrite, expresse ou préalable de l'autre Partie. Les Parties ne doivent aucunement exploiter les données qui leur sont confiées pour en tirer profit pour leurs propres affaires.

ARTICLE 15 : UTILISATION DE LUBREC

LUBREC constitue la plateforme d'échange principale entre la Collectivité et l'Éco-organisme.

La transmission de l'ensemble des informations et documents que la Collectivité doit remettre à l'Éco-organisme dans le cadre de son activité, y compris les réclamations se fait par l'intermédiaire de LUBREC.

La Collectivité peut également y consulter les différentes informations relatives à son activité ainsi que l'état des demandes de Soutiens formulées et les factures réalisées pour son compte par l'Éco-organisme. Il peut également consulter les informations rendues publiques par l'Éco-organisme telles que des informations économiques relatives à l'état de la Filière.

L'Éco-organisme s'engage à respecter ses obligations et à garantir la sécurité de la Collectivité dans le cadre de l'accès à l'application LUBREC mise en place par l'Éco-organisme.

L'Éco-organisme s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation de son portail conformément aux bonnes pratiques, et maintenir des temps de réponse adéquats.

LUBREC est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure, de survenance d'un événement irrésistible et imprévisible hors du contrôle de l'Éco-organisme, de ses sous-traitants et/ou préposés, ou de maintenance.

LUBREC est hébergée en France par un prestataire de l'Éco-organisme qui assure l'infogérance complète de la solution (matériel, sécurité, réseau, incidents techniques non fonctionnels, surveillance).

La Collectivité n'est pas pénalisée par les éventuelles pannes affectant LUBREC et les opérations de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement dans sa capacité de répondre aux obligations d'information fixées à l'article 4.5 de la Convention aux échéances du calendrier prévisionnel.

L'application LUBREC est uniquement accessible via un navigateur internet et ne peut être utilisée par d'autres moyens et à d'autres fins que celles prévues dans le cadre de sa mission : collecter les données prévues par la Convention et par décret, les valider, indemniser ou facturer la Collectivité et restituer les données prévues par la Convention ou par décret.

La Collectivité déclare connaître et accepter la nature, les caractéristiques et les limites de LUBREC, et en particulier reconnaître que son utilisation se fait sous sa responsabilité pleine et entière, ainsi :

- Elle s'engage à installer une solution de sécurité complète à jour (poste client et environnement réseau) visant à la protection de ses propres données et celles de ses partenaires dont fait partie l'Éco-organisme.
- Elle s'engage à mettre à jour le ou les navigateurs utilisés pour accéder à LUBREC.

- Elle s'engage également à mettre à jour son système d'exploitation dès qu'une « security release » est proposée.
- Elle tient compte en particulier des performances techniques de son équipement et des temps de réponse nécessaires pour interroger ou transférer des informations.
- Elle s'assure que les codes d'accès personnels et confidentiels qui sont remis à chaque correspondant désignés par lui pour s'identifier et se connecter à son compte sur LUBREC sont régulièrement modifiés, notamment en cas de changement des personnes désignées.

Il est expressément convenu que les courriers électroniques échangés entre les Parties ainsi que les données transmises par la Collectivité sur LUBREC constituent les preuves de l'ensemble des transactions passées entre l'Éco-organisme et la Collectivité.

ARTICLE 16 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'ÉCO-ORGANISME

L'Éco-organisme est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur la structure de LUBREC. Il est notamment propriétaire de tout logo ou nom qu'il aurait déposé comme le nom « Cyclevia ».

La conclusion de la Convention et l'utilisation de LUBREC n'entraînent le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit de la Collectivité tant sur la structure que sur le contenu.

Ainsi, la Collectivité s'engage notamment à ne pas utiliser LUBREC d'une manière susceptible de porter atteinte aux droits de l'Éco-organisme et à ce que cette utilisation ne constitue pas une contrefaçon de LUBREC ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

ARTICLE 17 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

17.1 Remboursement rétroactif des Collectes effectuées à partir du 1^{er} janvier 2022

L'Éco-organisme souhaite contribuer à une Reprise sans frais des Déchets à la date du 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi AGEC du 10 février 2020.

A cette fin, le présent article prévoit des dispositions transitoires visant à permettre rétroactivement cette Reprise sans frais entre le 1^{er} janvier 2022 et la date d'agrément de l'Éco-organisme.

Le cas échéant, la Collectivité peut formuler une demande de remboursement, auprès de l'Éco-organisme, des Collectes effectuées entre le 1er janvier 2022 et la date d'agrément de l'Éco-organisme dans les conditions suivantes :

- Le remboursement est calculé sur la base des quantités effectivement collectées entre le 1er janvier 2022 et la date d'agrément de l'Éco-organisme
- La demande doit être adressée à l'Éco-organisme par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de 60 jours suivant la conclusion de la Convention
- Les pièces suivantes doivent être jointes à la demande transmise à l'Éco-organisme pour que celle-ci soit recevable :
 - Une copie du bon d'enlèvement des Huiles usagées qui a été remis à la Collectivité lors de la Collecte
 - Une copie de la facture correspondante émise par l'Opérateur
 - Une copie de la preuve de paiement de la facture de l'Opérateur
 - Une copie du contrat liant la Collectivité et l'Opérateur

Seules les Collectes réalisées dans le respect des conditions de Reprise sans frais prévues par la Convention à l'article 4.3 et réalisées par un Opérateur également enregistré par l'Éco-organisme peuvent faire l'objet d'un remboursement.

L'Éco-organisme répond à la demande de la Collectivité dans un délai d'un mois.

Si la demande est jugée incomplète par l'Éco-organisme, la Collectivité dispose d'un délai supplémentaire de 21 jours pour en formuler une nouvelle ou la compléter.

Si l'Éco-organisme valide la demande de la Collectivité, il détermine la somme qu'il doit lui verser sur la base du prix de prestation moyen constaté figurant en annexe du contrat-type que l'Éco-organisme a conclu avec l'Opérateur, consultable sur l'application LUBREC.

Sur demande écrite et motivée de la Collectivité, l'Éco-organisme peut déterminer une somme supérieure à celle prévue par le présent article. L'Éco-organisme est libre d'accepter ou de rejeter cette demande.

Après détermination du montant du remboursement, après validation par l'Éco-organisme du montant de remboursement demandé par la Collectivité, l'Éco-organisme verse à la Collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois.

Si l'Opérateur a spontanément assuré une Collecte gratuite à partir du 1^{er} janvier 2022, c'est ce dernier qui pourra bénéficier d'un remboursement rétroactif de la part de l'Éco-organisme selon les modalités de son contrat-type.

17.2 Rétroactivité des Soutiens à la Collectivité à partir du 1^{er} janvier 2022

L'Éco-organisme souhaite verser les Soutiens aux collectivités à la date du 1er janvier 2022, conformément à la loi AGECE du 10 février 2020.

Dans la mesure où la Collectivité satisfait à l'ensemble des conditions pour le versement des Soutiens prévus à l'article 3.1 de la Convention, l'Éco-organisme versera, dans un délai de 2 mois à partir de la signature de la Convention, les sommes dues dans leur intégralité.

17.3 Contrats déjà conclus par la Collectivité

Si la Collectivité a conclu un contrat de Collecte avec un Opérateur et que celui-ci n'est pas compatible avec la mise en place de la REP à partir du 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'à la Convention, la Collectivité doit demander à cet opérateur de mettre un terme au dit contrat ou, à minima à ses clauses relatives à la Collecte des Huiles usagées. Elle est ensuite libre de faire réaliser la Collecte de ses Déchets dans les conditions prévues à l'article 4.2 de la Convention.

Si l'Opérateur cocontractant de la Collectivité refuse de mettre un terme au contrat, ou aux clauses relatives à la Collecte des Huiles usagées, la Collectivité bénéficie du remboursement des Collectes réalisées dans le cadre de la poursuite de ce contrat jusqu'à son expiration et sous réserve du respect des conditions de l'article 17.1 de la Convention.

Le montant de ce remboursement est calculé sur la base du prix de prestation moyen constaté figurant en annexe du contrat-type que l'Éco-organisme a conclu avec les Opérateurs.

Sur demande écrite et motivée de la Collectivité, l'Éco-organisme peut déterminer une somme qu'il doit lui verser supérieure à celle prévue par le présent article. L'Éco-organisme est libre d'accepter ou de rejeter cette demande.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe n°1 : Demande d'Enregistrement

Annexe n°2 : Informations et documents à fournir à l'Éco-organisme

Annexe n°3 : Mandat d'auto-facturation

Annexe n°4 : Barème des Soutiens

M. ...

Qualité :

Pour la Collectivité

Le

Cachet de la collectivité

M.

Qualité :

Pour l'Éco-organisme

Le

Cachet de la société

PROJET

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de **M. Francis HILLMEYER,**
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-ASS-01
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 11 de l'ordre du jour

Convention de superposition d'affectation pour des ouvrages du SIVOM en lien avec la compétence assainissement et la compétence eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose :

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace a, pendant plusieurs années, soutenu les communes de son périmètre pour lutter contre les coulées de boues et plus globalement contre l'érosion des sols.

Ce soutien avait été mis en place dans les années 2000 et, surtout, dans un contexte où la réglementation ne précisait pas outre mesure qui était compétent pour l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions et ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

Le SIVOM avait alors entrepris la construction et l'exploitation de plusieurs bassins permettant à la fois de réduire les apports dans les réseaux d'eau pluviale mais aussi de lutter contre les inondations, le ruissellement et les coulées d'eaux boueuses, suite à une étude globale sur ce secteur urbanisé, réalisée à l'époque par la DDA.

Depuis, les modifications réglementaires ont entraîné la création en 2019 du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental compétent, entre autre, à la fois en matière de GEMAPI (1°, 2°, 5° et 8° du L'article L211-7 du Code de l'environnement) pour le compte des EPCI de son bassin versant mais également en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (4° du L'article L211-7 du Code de l'environnement) pour le compte des communes adhérentes.

Ces bassins ont ainsi aujourd'hui deux fonctions principales (la maîtrise des ruissellements et la gestion dynamique des réseaux) qui servent à l'exercice de différentes compétences exercées par des entités distinctes.

Rivière de Haute Alsace, syndicat mixte de cours d'eau de niveau départemental, chapeaute sur le périmètre du SIVOM deux syndicats de rivière :

- ⇒ le syndicat mixte de l'Ill,
- ⇒ le syndicat mixte du Sundgau Oriental.

Ces deux syndicats sont compétents pour les 4 alinéas qui concernent la GEMAPI (m2A notamment adhère pour ces 4 compétences) mais également l'alinéa 4° qui concerne l'érosion des sols (les communes adhèrent directement au syndicat pour cette compétence).

Dès lors, la présente délibération a pour but d'entériner la mise en place d'une convention dite de superposition d'affectations.

Ladite convention, annexée au présent document et portant superposition d'affectations en vertu de l'article L 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques, a ainsi pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la gestion et l'entretien ultérieur des bassins entre le SIVOM et RHA.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer la convention de superposition d'affectations et tout document s'y rapportant.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00254-2024 0627-DL27 062 024R

Liste des bassins d'orage construits à rétrocéder aux syndicats de cours d'eau :

N° SIVOM / RHA	Adresse	Commune	Volume m ²	Exutoire final	Entité concernée
BAS1040	Rue Koelbert/Alpes	Brunstatt-Didenheim	480	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III
BAS1041 / 42	Rue de la chasse	Brunstatt-Didenheim	2 200	Burnenbach / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1064	Rue des Mélèzes	Brunstatt-Didenheim	710	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III
BAS1116 / 43	Lieu-dit Igel Thal	Brunstatt-Didenheim	11 500	Burnenbach / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1120	Rue de la chasse	Brunstatt-Didenheim	-	Infiltration	Syndicat mixte de l'III
BAS1139 / 93	Rue de Bruebach	Brunstatt-Didenheim	60 000	Burnenbach / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1017 / 36	Rue de Bruebach	Flaxlanden	55 000	Kirchmattengraben / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1046/ 37	Rue de la montée	Flaxlanden	10 500	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III
BAS1111 /35	Rue des Cerisiers	Flaxlanden	9 500	Burnenbach / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1140 / 59	Geigenthal	Flaxlanden	10 800	Kirchmattengraben / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1044 / 44	Rue du Colonel Fabien	Habsheim	11 200	Réseau unitaire	Syndicat Sundgau O.
BAS1163 / 45	Rue des Ecoreuils	Riedisheim	900	Infiltration (forêt)	Syndicat Sundgau O.
BAS1001 / 48	Rue de l'Étang	Rixheim	6 000	Réseau unitaire	Commune
BAS1002 / 49	Chemin de Brunstatt	Rixheim	6 000	Réseau unitaire	Commune
BAS1013 / 47	Rue de Riedisheim	Rixheim	7 000	Réseau unitaire	Commune
BAS1216 / 50	Chemin dit Sonnenpfad	Rixheim	13 600	Réseau unitaire	Commune
BAS1297 / 46	Rue de Zimmersheim	Rixheim	9 000	Réseau unitaire	Commune
BAS1143 / 55	Rue du château	Zillisheim	2 300	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III
BAS1152 / 61	Obstalgraben	Zillisheim	8 000	Kirchmattengraben / III	Syndicat mixte de l'III
BAS1291	Rue du Bohrberg	Zillisheim	4 000	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III
BAS1315 / 53	Rue des prés	Zimmersheim	11 500	Réseau unitaire	Commune
BAS1360 /54	Rue de la carrière	Zimmersheim	12 000	Réseau unitaire	Commune

Liste des bassins d'orage en projet dont les syndicats de cours d'eau reprendront les études et l'exécution :

N° SIVOM / RHA	Adresse	Commune	Volume m ²	Exutoire final	Syndicat concerné
-	Chemin du Pilgerweg	Brunstatt-Didenheim	6 500	Burnenbach / III	Syndicat mixte de l'III
-	Chemin du Krautgarten	Brunstatt-Didenheim	9 500	III	Syndicat mixte de l'III
-	Rue des bois	Riedisheim	77 000	Réseau unitaire	Syndicat Sundgau O.
-	Rue de la vallée	Zillisheim	36 000	Kirchmattengraben / III	Syndicat mixte de l'III
-	Hohrain	Zillisheim	10 000	Réseau unitaire	Syndicat mixte de l'III

Liste des bassins conservés par le SIVOM du fait de leurs fonctions hydrauliques :

N° SIVOM / RHA	Adresse	Commune	Volume m ²	Exutoire final	Syndicat concerné
BAS1341	Lotisst les vallons fleuris	Brunstatt-Didenheim	1 750	III	SIVOM
BAS1036	Rue des Bucherons	Riedisheim	900	Infiltration (Forêt)	SIVOM

Convention de superposition d'affectation

Vu l'article L 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code Générale des Collectivités publiques

Vu les statuts du SM des cours d'eau du Sundgau Oriental

Vu les statuts du Sivom Mulhouse Sud Alsace

Entre

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace, sis 25 avenue du président Kennedy 68200 Mulhouse, représenté par son Président, Monsieur Francis HILLMEYER, dûment habilité par une délibération du Comité d'Administration en date du 27 juin 2024, Ci-après dénommée « le SIVOM »,

et

Le Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental, sis 100 avenue d'Alsace 68000 COLMAR, représenté par son Président, Monsieur Daniel Adrian, dûment autorisé par la délibération du conseil syndical du ????? Ci-après désigné par « le Syndicat »,

PREAMBULE

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace a, pendant plusieurs années, soutenu les communes de son périmètre pour lutter contre les coulées de boues et plus globalement contre l'érosion des sols et la gestion des eaux de ruissellement.

Ce soutien avait été mis en place dans les années 2000 et surtout dans un contexte où la réglementation ne précisait pas outre mesure qui était compétent pour l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions et ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

Le SIVOM avait alors entrepris la construction et l'exploitation de plusieurs bassins permettant à la fois de réduire les apports dans les réseaux d'eau pluviale mais aussi de lutter contre les inondations, le ruissellement et les coulées d'eaux boueuses, suite à une étude globale sur ce secteur urbanisé, réalisée à l'époque par la DDA.

Depuis, les modifications réglementaires ont entraîné la création en 2019 du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental compétent, entre autre, à la fois en matière de GEMAPI (1°, 2°, 5° et 8° du L'article L211-7 du Code de l'environnement) pour le compte des EPCI de son bassin versant mais également en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (4° du L'article L211-7 du Code de l'environnement) pour le compte des communes adhérentes.

Ces bassins ont ainsi aujourd'hui deux fonctions principales (la maîtrise des ruissellements et la gestion dynamique des réseaux) qui servent à l'exercice de différentes compétences exercées par des entités distinctes.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention portant superposition d'affectations en vertu de l'article L 2123-7 du Code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la gestion et l'entretien ultérieur des bassins entre le SIVOM et le Syndicat.

Article 2 : Localisation

Sur son périmètre, le **Syndicat** a identifié les ouvrages et infrastructures, objets de la présente convention et dont le **SIVOM** est propriétaire, qui contribuent à la réduction des ruissellements ou à la protection contre les inondations et submersions.

Les ouvrages et infrastructures sont décrits et représentés sur la carte annexée à la présente convention (annexe 1). Ces ouvrages ont fait l'objet d'un état des lieux contradictoire entre le SIVOM et le Syndicat.

Pour chaque ouvrage et infrastructure objet de la présente convention, une annexe à la présente convention (annexe 2) :

- mentionne l'origine de l'ouvrage ou de l'infrastructure (en fonction des éléments connus) ;
- indique les caractéristiques de l'ouvrage ou de l'infrastructure (hauteur, volume, coordonnées des extrémités, profil en travers ou profil type le cas échéant, typologie de la construction etc., éventuellement par tronçons) ;
- chiffre les investissements à prévoir pour mettre aux normes l'ouvrage afin qu'il remplisse pleinement son rôle en matière de lutte contre les inondations ou maîtrise des ruissellements
- liste les documents techniques concernant l'ouvrage ou l'infrastructure et en particulier les documents réglementaires nécessaires à son exploitation. Ces documents sont intégrés à l'annexe. A défaut, l'annexe précise les modalités d'accès à ces documents.

Article 3 : Droits et obligations des parties

Article 3.1 – Droits et obligations du Syndicat de rivières

Le **Syndicat** fait son affaire des démarches et obligations réglementaires relatives à la maîtrise des ruissellements et à la prévention des inondations et des submersions impliquant les ouvrages et infrastructures objets de la présente convention.

Le syndicat est ainsi chargé de réaliser les visites de surveillance réglementaires (visite annuelle ou visite technique approfondie) qui porteront sur l'état des remblais et infrastructures liées à la vidange des ouvrages.

L'ensemble des désordres constatés par le Syndicat sur les ouvrages et infrastructures sont transmis obligatoirement au SIVOM (contact référencé en annexe XX de la présente convention) pour information dans un délai 1 mois à compter de leur constatation.

L'ensemble des documents réglementaires afférents aux ouvrages et infrastructures, en particulier les rapports de surveillance et de VTA faisant état des désordres constatés sur les ouvrages et infrastructures, sont transmis obligatoirement au SIVOM (contact référencé en annexe XX de la présente convention) pour information dans un délai d'un mois à compter de leur rédaction.

Le syndicat se chargera des opérations d'entretien courant qui consisteront en un fauchage annuel et une opération annuelle de graissage des mécanismes de vanne.

Le **Syndicat** procèdera à une information systématique du SIVOM, adressée au contact référencé en annexe XX de la présente convention, au minimum une semaine avant chaque opération de surveillance ou d'entretien courant sur l'ouvrage ou l'infrastructure.

Les opérations de surveillance et les interventions (aménagements ou travaux) liées à l'usage de contribution à la maîtrise des ruissellements ou à la prévention des inondations et des submersions des ouvrages ou infrastructures sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du **Syndicat** et intégralement pris en charge par ce dernier.

Article 3.2 – Droits et obligations du SIVOM

Le SIVOM s'engage à prendre en charge les travaux de remise aux normes des ouvrages dans un délai d'un an à compter de la signature de la présente convention afin qu'ils assurent pleinement leur rôle en matière de prévention contre les ruissellements. Ces travaux et les investissements nécessaires sont listés en annexe 2.

Ces travaux feront l'objet d'un PV contradictoire signé par les 2 parties.

Une fois cette mise aux normes réalisée, le SIVOM n'aura plus aucune obligation pour tous travaux relatif à l'exercice de la compétence maitrise des ruissellements ou prévention des inondations.

Le SIVOM conserve ses prérogatives concernant la surveillance et l'entretien des systèmes électroniques et mécaniques de supervision et de commande nécessaires à la gestion dynamique de ses réseaux. Le SIVOM continuera donc à entretenir et mettre aux normes les armoires électriques, système de télégestion, asservissement, moteur des vannages et l'ensemble des autres éléments concernant ce fonctionnement.

Le SIVOM autorise le Syndicat à accéder en temps réel aux données de supervision existantes.

Le SIVOM mettra à disposition du Syndicat tous les documents dont il dispose relatifs à la construction des ouvrages (études, plans de recollement, PV de chantier, analyse géotechnique....).

Le SIVOM s'engage à adapter ses consignes d'ouverture de vanne en fonction des consignes de gestion transmise par le syndicat et à assurer le suivi de l'ouvrage en crue.

Le SIVOM informera le Syndicat de toute opération de maintenance au moins une semaine avant son intervention.

Article 3.3 : droits et obligations communs aux deux parties

Les parties s'engagent à communiquer au plus vite toutes informations pouvant intéresser l'autre partie.

En cas d'interventions (travaux ou aménagements) intéressant les deux **parties**, une convention spécifique devra être rédigée sur proposition de l'une des deux **parties** et signée par les **parties**. La prise en charge et la répartition financière de ces interventions devront être déterminées en fonction de la nature de ces interventions et de l'usage au titre duquel elles sont réalisées.

En cas d'évènement exceptionnel risquant de mettre en péril imminent l'ouvrage ou l'infrastructure, le **Syndicat** ou le SIVOM, au titre de leurs compétences respectives, peuvent réaliser l'état des lieux et assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux urgents et de remise en état post crise. Une convention spécifique de régularisation devra être rédigée dans les meilleurs délais et signée par les deux **parties** conformément aux dispositions précitées.

Article 4 : Répartition financière des engagements

Aucune indemnisation ne sera due en l'application du L2123-8 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Chaque partie prend financièrement en charge les frais liés à l'exercice de ses obligations listées dans l'article 3. De manière générale, il est convenu que chaque **partie** conserve à sa charge toutes les dépenses liées à l'exercice de ses propres missions et à la mobilisation de son personnel.

Article 5 : Responsabilités

Article 5.1 – Responsabilités du Syndicat de rivières

Le **Syndicat de rivières** est seul responsable des aménagements nécessaires pour l'adaptation éventuels des ouvrages et infrastructures objets de la présente convention à la maîtrise des ruissellements et à la prévention des inondations et des submersions, pour l'adéquation de ceux-ci à ces fonctionnalités et pour le maintien dans le temps de cette adéquation.

A ce titre, toute autorisation administrative délivrée en vertu de ces compétences ruissellement et inondation et impliquant les ouvrages et infrastructures objets de la présente convention est demandée par le **Syndicat** pour son compte.

Le Syndicat ne pourra être tenu responsable de dégâts causés par l'ouvrage du fait de la défaillance des infrastructures gérées par le SIVOM (dysfonctionnement de la télégestion, non-respect des consignes de gestion d'ouverture des vannes...)

En cas de dommages causés aux infrastructures relevant de la compétence du SIVOM du fait de l'activité du **Syndicat**, résultant notamment d'interventions (travaux ou aménagements) réalisées par le **Syndicat**, après accord du SIVOM :

- le **Syndicat** prend toutes les mesures nécessaires afin de remettre en état au plus vite l'ouvrage ou l'infrastructure endommagé ;
- le **Syndicat** indemnise dans son entier le SIVOM du préjudice subi.

Article 5.2 – Responsabilités du SIVOM

Le SIVOM n'étant pas le gestionnaire des ouvrages et infrastructures, au titre de leur fonction de prévention des inondations et de maîtrise des ruissellements, sa responsabilité ne peut être engagée à raison des dommages que ces ouvrages ou infrastructures n'ont pas pu prévenir, excepté en cas de non-respect de la convention.

La présente convention ne peut en aucun cas libérer le SIVOM des responsabilités qui lui incombent en tant que propriétaire du terrain d'assiette des ouvrages et infrastructures objets de la présente convention, ainsi que dans le cadre de l'exercice de ses compétences sur ces ouvrages et infrastructures.

En cas de dommages causés aux infrastructures relevant de la compétence du Syndicat du fait de l'activité du **SIVOM**, résultant notamment d'interventions réalisées par le **SIVOM**, après accord du Syndicat :

- le **SIVOM** prend toutes les mesures nécessaires afin de remettre en état au plus vite l'ouvrage ou l'infrastructure endommagé ;
- le **SIVOM** indemnise dans son entier le Syndicat du préjudice subi.

Article 6 : Suivi de la convention

Une réunion annuelle, ayant pour objet notamment d'assurer le suivi de la présente convention, peut être provoquée par l'une ou l'autre des **parties**.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les **parties** et restera valable pendant toute la durée de vie des ouvrages et infrastructures objets de la présente convention.

Article 8 : Modifications de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant signé entre les **parties**, dûment approuvé par les assemblées délibérantes respectives. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention.

Article 9 : Fin anticipée de la convention

La présente convention prend fin avant son terme initial en cas de cessation définitive de l'une des fonctions objets de la présente convention.

En ce cas, la partie concernée en informera l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Litiges

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les **parties** conviennent de tenter de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 3 mois et supérieure à 6 mois. En cas d'échec de cette tentative de règlement amiable, les **parties** conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

Article 11 : Assurances

Chacune des **parties** s'engage à contracter auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, une assurance couvrant ses compétences, obligations et interventions résultant de la mise en œuvre de la présente convention et pour toute sa durée.

ANNEXES :

Annexe 1 : Localisation des ouvrages et infrastructures objets de la convention

Annexe 2 : Annexe technique d'identification des ouvrages et infrastructures objets de la convention

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-ASS-02
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 12 de l'ordre du jour

Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales sur les voiries communales



Monsieur le Président expose,

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération. A ce titre, et conformément à l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il gère la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Le Syndicat a la volonté, dans l'exercice de cette compétence, de proposer une Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) en favorisation l'infiltration et la réutilisation de l'eau là où elle tombe et également de stocker les eaux de ruissellement pour les restituer à débit régulé si l'infiltration n'est pas possible.

L'article R2226-1 du CGCT précise que le syndicat :

- ⇒ définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines : ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales ;
- ⇒ assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

La gestion des eaux pluviales en milieu urbain se situe à la croisée de plusieurs compétences et notamment :

- ⇒ la compétence voirie, via l'obligation de gérer les eaux de ruissellement sur la voirie et d'assurer la sécurité de la circulation
- ⇒ la compétence assainissement, via la réalité technique des réseaux unitaires
- ⇒ la compétence urbanisme, via les documents d'urbanisme et leur application
- ⇒ la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)
- ⇒ la compétence en lien avec la gestion des espaces verts, (parcs publics, espaces végétalisés,) qui peuvent également avoir une fonction de stockage/régulation/infiltration des eaux pluviales.

A ce titre, le syndicat souhaite donc proposer aux communes de son périmètre d'entreprendre des travaux de restructuration et de transformation des voiries publiques et privées pour prendre en compte cette GDIEP.

Pour faciliter ces opérations « mixtes » il est proposé que ces entités délèguent une partie de leur compétence voirie pour permettre au syndicat d'exécuter les travaux d'adaptation du domaine public pour mettre en place une gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines.

En l'espèce, ces travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- la création de noues d'infiltration
- le découpage de bordures pour laisser passer les eaux pluviales vers un espace vert
- le remodelage d'espaces verts existants pour leur permettre l'infiltration et le stockage temporaire des eaux pluviales
- le découpage d'enrobé ou autre type de revêtement imperméable pour la création d'une zone d'infiltration en surface ou souterraine
- la modification ou l'obturation de tabourets siphons ou de grilles avaloirs pour orienter les eaux pluviales vers une zone d'infiltration.

De ce fait, une partie de ces travaux, sur domaine public communal, sont normalement de la compétence des entités possédant la compétence voirie. Dans le but d'une simplification des démarches administratives, une seule entité assurerait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux globaux de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

La présente convention serait consentie à titre gratuit, le Syndicat assurerait sans contrepartie financière, la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux objets du conventionnement.

Resterait à la charge financière de la commune, les parties des travaux qui ne seraient pas concernées directement par la gestion des eaux pluviales ou qui ne rentreraient pas dans le cadre des subventionnements et participations tierces (agence de l'eau, région, département, participation du SIVOM issue de la délibération prise en date du 23 juin 2022).

Par ailleurs, le syndicat assurera l'entretien des ouvrages pour garantir leur bon fonctionnement hydraulique.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales sur les voiries communales,
- autorise le Président à signer lesdites conventions et tout document s'y afférant.



REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com



Logo entité voirie

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX DE GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES SUR LA VOIRIE COMMUNALE (citer rue)

Entre,

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace

25, Avenue Kennedy - 68200 Mulhouse

ci-après désigné « le Syndicat » et représenté par son Président, Monsieur Francis HILLMEYER

d'une part,

et

Entité voirie

2 Rue Pierre et Marie Curie, BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex 9

ci-après désigné « la commune » et représentée par son Maire Monsieur XXXXXX

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

ARTICLE 1^{er} OBJET ET CONTEXTE

1.1 Objet :

La présente convention détermine :

- les conditions dans lesquelles la commune, délégant, délègue au Syndicat, délégataire, la maîtrise d'ouvrage de travaux sur voirie communale (citer rue pour l'opération spécifique),
- les conditions dans lesquelles la commune autorise le Syndicat à effectuer des travaux sur ces sites et en assurer la maîtrise d'œuvre,
- les modalités de participations financières de la commune.

1.2 Contexte :

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération. A ce titre, et conformément à l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il gère la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Le Syndicat a la volonté, dans l'exercice de cette compétence, de proposer une gestion durable et intégrée des eaux pluviales (GDIEP) en favorisation l'infiltration et la réutilisation de l'eau là ou elle tombe et également de stocker les eaux de ruissellement pour les restituer à débit régulé si l'infiltration n'est pas possible.

L'article R2226-1 du CGCT précise que le syndicat :

- ⇒ définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines : ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales ;
- ⇒ assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

La gestion des eaux pluviales en milieu urbain se situe à la croisée de plusieurs compétences et notamment :

- ⇒ la compétence voirie, via l'obligation de gérer les eaux de ruissellement sur la voirie et d'assurer la sécurité de la circulation ;
- ⇒ la compétence assainissement, via la réalité technique des réseaux unitaires ;

- ⇒ la compétence urbanisme, via les documents d'urbanisme et leur application ;
- ⇒ la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) ;
- ⇒ La compétence en lien avec la gestion des espaces verts, (parcs publics, espaces végétalisés,) qui peuvent également avoir une fonction de stockage/régulation/infiltration des eaux pluviales.

A ce titre, le syndicat souhaite donc proposer aux communes de son périmètre d'entreprendre des travaux de restructuration et de transformation des voiries publiques et privées pour prendre en compte cette GDIEP.

Pour faciliter ces opérations « mixtes » il est proposé que ces entités délèguent une partie de leur compétence voirie pour permettre au syndicat d'exécuter les travaux d'adaptation du domaine public pour mettre en place une gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines.

En l'espèce, ces travaux comprennent *contexte spécifique à l'opération*

Seule la réalisation de ces travaux fait l'objet d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

De ce fait, une partie de ces travaux, sur domaine public communal, sont normalement de leur compétence. Dans le but d'une simplification des démarches administratives, il a été convenu qu'une seule entité assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux globaux de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

ARTICLE 2 ENGAGEMENTS DU SYNDICAT

Le Syndicat s'engage à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage déléguée ou avec l'autorisation de la commune, les travaux cités en objet ainsi que leur maîtrise d'œuvre.

Il s'engage à subordonner à l'accord préalable de la commune de toutes les phases, de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception des travaux dans le respect des prescriptions de la commune.

ARTICLE 3 ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune s'engage à financer l'équivalent du coût des travaux de pure voirie objet de la présente convention.

La commune se libérera de ses obligations par le versement du solde sur présentation du procès-verbal de réception des travaux, du Dossier des Ouvrages Exécutés et du décompte général et définitif.

ARTICLE 4 ATTRIBUTIONS DELEGUEES

La mission du Syndicat intègre :

- la mise au point du dossier technique et administratif,
- la maîtrise d'œuvre et notamment l'Avant-projet,
- l'instruction des demandes de subvention,
- la réalisation des bons de commande ou marchés publics pour les travaux décrits ci-avant,
- l'organisation du chantier avec les riverains, professionnels, usagers et acteurs locaux,
- la réception des ouvrages et accomplissement des tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 5 CONDITIONS DE LA DELEGATION

La mission s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement validée conjointement par les deux parties.

Il n'y a pas de rémunération pour cette mission ni pour la mission de maîtrise d'œuvre à la charge du Syndicat.

Des pénalités pour non-observation des obligations du mandataire ne sont pas prévues : seule une résiliation de la convention pourrait être induite.

La convention pourra être résiliée en cas de non-respect par le mandataire de ses obligations.

La durée prévisionnelle indicative est de 1 mois, le début des travaux est prévu le JJ MM AAAA.

ARTICLE 6 FINANCEMENT

Le financement est établi comme suit :

Montant total H.T. estimatif des travaux : XX XXXX €

Le financement de l'opération est susceptible de modifications après les résultats des consultations. Les montants ci-dessus ne sont qu'estimatifs et n'engagent pas la commune.

Les montants réels seront ceux résultant des bons de commande et ou marchés publics faits par le Syndicat.

Resterait à la charge financière de la commune, les parties des travaux qui ne seraient pas concernées directement par la gestion des eaux pluviales ou qui ne

rentrent pas dans le cadre des subventionnements et participations tierces (agence de l'eau, région, département, participation du SIVOM issue de la délibération prise en date du 23 juin 2022).

ARTICLE 7 MODALITE DE CONTRÔLE FINANCIER ET COMPTABLE

La commune se réserve le droit de demander l'état comptable des opérations au Syndicat qui s'engage à le lui tenir à jour et à disposition.

ARTICLE 8 APPROBATION DES AVANT-PROJETS ET RECEPTION DES TRAVAUX

L'approbation des avant-projets et la réception des travaux sont subordonnées à l'accord préalable de la commune en ce qui concerne la partie relevant uniquement de la compétence voirie.

La réception des ouvrages sera une réception bipartite avec le Syndicat également maître d'œuvre et la commune.

Aussi, le Syndicat devra informer préalablement la commune de la date de réception des ouvrages. Cette dernière participera aux phases de réception des travaux et à celles de levées des réserves si elles existent.

ARTICLE 9 CONTROLE PAR LA COMMUNAUTE

La commune, en tant que partenaire du projet, participera aux réunions qui suivront, aidera et validera les différentes phases des études de conception et de réalisation des travaux relevant de la compétence voirie.

La commune et son bureau d'étude pourra suivre les travaux lors des réunions de chantier et y accéder à tout moment. Toutefois, elle ne pourra présenter leurs observations qu'au Syndicat et ses représentants et non directement aux entrepreneurs.

La commune aura le droit de faire procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles pour s'assurer que les clauses de la présente convention sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés.

ARTICLE 10 PROPRIETE DES OUVRAGES – ENTRETIEN, REPARATION ET PROTECTION

La commune restera propriétaire des ouvrages qui concernent sa compétence, idem pour les ouvrages relevant de la compétence eau pluviale urbaine pour le syndicat.

En conséquence, la commune prend à sa charge et toujours en ce qui concerne sa compétence, tous les travaux d'entretien et de réparation quelles que soient leur nature et importance.

ARTICLE 11 CONTENTIEUX

Le mandataire peut agir en justice pour le compte de la commune :

- dès qu'il juge que les conditions imposent cette mesure (l'accord préalable de la commune n'est pas demandé),
- obligatoirement sur demande de la commune, si ce dernier juge que ses intérêts sont compromis.

ARTICLE 12 REGLEMENT DES PRESTATIONS - REMUNERATION

La commune se libèrera de ses obligations par règlement de sa participation financière sur présentation du bilan général des dépenses réelles défini ci-dessous :

- copie du Décompte Général et Définitif du marché,
- certificat de réalisation des travaux délivré par le maître d'œuvre faisant apparaître le montant réel des travaux normalement à la charge de la commune.

La présente convention est consentie à titre gratuit, le Syndicat assurera sans contrepartie financière, la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux cités en objet.

ARTICLE 13 PENALITES

Sans objet

ARTICLE 14 DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, ceci jusqu'à un an après la réception des travaux par le Syndicat qui assure la globalité de la maîtrise d'ouvrage.

La présente convention pourra être résiliée, au plus tard 15 jours avant le début des travaux, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 REGLEMENT DES LITIGES

Après tentative de règlement amiable entre les parties, le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le tribunal suivant :

Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg,

Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-
strasbourg@juradm.fr

Fait en deux exemplaires originaux

à _____, le

Pour le Voirsite
La commune de ...

Le Maire,

XXXXXX XXXXXX

Pour le Syndicat,
Le Sivom Mulhouse Sud Alsace

le Président,

Francis HILLMEYER

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-ASS-03
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 13 de l'ordre du jour

**Approbation de la mise en place d'une aide financière aux particuliers
pour la déconnexion des eaux pluviales**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024A

Monsieur le Président expose,

Depuis 2020, le SIVOM accompagne les aménageurs publics et privés pour tendre vers une nouvelle gestion des eaux pluviales appelée « *Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales* » (GDIEP).

Le principe de cette dernière, repose sur le fait d'infiltrer au maximum les eaux pluviales dans le sol au plus proche de là où elles tombent.

En plus de soulager les systèmes d'assainissement par temps de pluie, la GDIEP permet d'adapter les villes et villages face aux effets du changement climatique.

L'infiltration des eaux pluviales permet d'arroser naturellement les espaces verts, lutter contre les îlots de chaleur, lutter contre le risque d'inondation, contribuer au rechargement des nappes phréatiques et accroître la biodiversité.

Le SIVOM a lancé en 2022 une étude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération et les résultats montrent que 90 % de ce potentiel se trouve sur le domaine privé.

Afin d'inciter les particuliers à déconnecter leurs gouttières, il a tout d'abord été envisagé de proposer une aide financière pour l'achat de cuves de récupération des eaux pluviales.

Cependant, les points suivants sont à noter :

- ⇒ La récupération d'eau de pluie à elle seule ne concerne que l'économie de l'eau potable.
- ⇒ Seule la déconnexion des eaux pluviales du réseau concerne directement les compétences du SIVOM.
- ⇒ L'expérience de ce type de démarche, ailleurs, montre que la grande majorité des particuliers mettent en place un récupérateur sans déconnecter leurs gouttières, ce qui serait sans intérêt du point de vue du SIVOM.
- ⇒ Plusieurs communes proposent déjà une aide financière pour l'achat d'un récupérateur (Brunstatt-Didenheim, Rixheim, Habsheim, etc.).

⇒

L'objectif du SIVOM est de déconnecter les eaux pluviales chez les particuliers.

Il est donc proposé d'apporter une aide financière pour cette déconnexion pour les habitants de l'agglomération mulhousienne sous la forme suivante :

- versement d'une part fixe de 60 € pour toute démarche de déconnexion des eaux pluviales,
- complétée par une part variable de 50 cents / m² déconnecté.

En pratique et pour exemple, un particulier ayant une toiture de 200 m², qui entreprend des travaux permettant de déconnecter ses gouttières du réseau public en infiltrant les eaux pluviales dans son jardin, percevra une part fixe de 60 €, complétée de 100 €, correspondant à la surface de sa toiture multipliée par 50 cents.

L'aide totale versée par le SIVOM à cet habitant s'élèvera à hauteur de 160 €.

Pour information, en considérant une pluviométrie annuelle de 700 mm par an en moyenne sur le territoire, une toiture de 200 m² connectée au réseau public génère 140 m³ d'eau par an dans le système d'assainissement.

Cette aide du SIVOM ne concernerait que la déconnexion des toitures et des voiries des particuliers dans un premier temps.

L'avantage de cette solution est qu'elle permettrait au SIVOM de proposer rapidement une solution en lien direct avec ses compétences tout en permettant de se coupler et de se cumuler avec les dispositifs d'aide sur les récupérateurs déjà en place pour quelques communes, ou des dispositifs éventuels à venir portés par la Régie de l'Eau m2A.

La demande d'aide se ferait via un formulaire avec un reportage photos et éventuellement une visite sur place par un technicien du SIVOM.

Il est proposé d'approuver le projet d'aide financière aux particuliers pour la déconnexion des eaux pluviales et de lancer ce dispositif dès juillet 2024.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place d'une telle aide financière aux particuliers pour la déconnexion des eaux pluviales,
- autorise le Président à signer tout document en lien avec cette aide.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 27 JUIN 2024

Nombre de présents :	46	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 13 juin 2024 <hr/> n° DL 27062024-ASS-04
Nombre de droits de votes :	78	
Pour :	78	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (46) : MM. BEHE, BERGDOLL, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, JULIEN, KELLER O., KELLER V., Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, MIMAUD, M. NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, M. RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, Mme SORNIN, MM. STRIFFLER, STURCHLER, TOME, VIOLA, WISS, WOLFF, Mme ZELLER

Excusés (39) : M. AMADORI, Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, Mmes GERHART, GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, IFFRIG, IVAIN, KELLER A., KIMMICH, LEHMES, Mme LUTZ, MM. NEUMANN, PASQUIERS, RICHARD, RISS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WILLEMANN, Mme WINNLEN

Absents (7) : M. CENTLIVRE, Mme EL HAJJAJI, MM. ENGASSER, GUTH, PAUVERT, PULEDDA, SCHOENIG

Ont donné procuration (11) : Mmes BACH, BAETCHEL, MM. BERBETT, Mmes BONI DA SILVA, CORNEILLE, FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GOETZ, Mmes SUAREZ, MM. TRIMAILLE, WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée

Point n° 14 de l'ordre du jour
Etude diagnostique du système d'assainissement de RUELISHEIM



Monsieur le Président expose,

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace possède une station d'épuration à RUELISHEIM et dessert le périmètre de l'ancien syndicat WIKIRU.

A l'instar de ce qui a été entrepris sur le périmètre de la station d'épuration de WITTELSHEIM, le SIVOM va effectuer des démarches similaires pour répondre notamment aux obligations fixées par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif qui prescrit dans son article 12 la réalisation d'un diagnostic périodique pouvant donner lieu à un schéma directeur d'assainissement.

Cette étude diagnostique concernera le système d'assainissement de RUELISHEIM à savoir la station d'épuration et les communes de WITTENHEIM, KINGERSHEIM, RUELISHEIM, BALDERSHEIM, BATTENHEIM et une partie de RICHWILLER. Le système d'assainissement comprend notamment une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 61 400 équivalents habitants et un réseau d'environ 235 km majoritairement en collecte unitaire.

Elle a notamment pour objet de traiter des problématiques suivantes :

- Le niveau de connaissance du patrimoine et la fiabilité des données existantes.
- La détérioration localisée des réseaux suite à des affaissements miniers.
- Des intrusions importantes d'eau claire parasite (nappe, rivière Ill, Dollerbaechlein), impactant le bon fonctionnement de la station de traitement des eaux usées à RUELISHEIM.
- La non-conformité de collecte sur le temps de pluie en raison de volumes trop important déversés par le système de collecte.
- Des incohérences au niveau des mesures réalisées dans le cadre de l'autosurveillance (DO12 + vortex, DO4).
- Le besoin de renforcer les connaissances du patrimoine (réseaux et ouvrages).

L'étude comprendra une première étape, qui démarrera en septembre 2024, pour le relevé et l'intégration au système d'information géographique du SIVOM des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Ces relevés serviront de base pour l'étude diagnostique proprement dite qui se déroulera en plusieurs phases :

1. inventaire et diagnostic de l'existant (recensements des principales anomalies)
– proposition d'un programme de mesures ;
2. mesures et autres investigations de terrain ;
3. modélisation des réseaux d'assainissement et de l'impact des rejets urbains par temps de pluie ;
4. programme de travaux.

Le montant global des prestations a été estimé à 779 700 € H.T., réparti comme suit :

- assistance à maîtrise d'ouvrage – (Cabinet BEREST) : 29 700 € H.T.
- relevé des réseaux – intégration SIG (en consultation) : 250 000 € H.T.
- étude diagnostique – (en consultation) : 500 000 € H.T.

Une consultation allotie, en procédure formalisée, a été lancée pour l'attribution des relevés des réseaux (lot n° 01) et de l'étude diagnostique (lot n° 02).

Dans le cadre du contrat de territoire Eau et Climat, cette étude est éligible à un subventionnement de la part de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %, ce qui ramènerait le coût estimatif de cette étude à 234 000 € H.T. subvention déduite.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte du lancement d'une consultation pour le relevé des réseaux et l'étude portant sur le diagnostic du système d'assainissement de RUELISHEIM telle que décrite,
- autorise le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20240627-DL27062024R